

Gouvernement
du Québec

BUDGET 1985-1986

Renseignements supplémentaires





ISBN 2-551-09041-5

Dépôt légal. 2^e trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec

ANNEXE I	
L'économie en 1984.....	I - 1
ANNEXE II	
La situation financière du gouvernement et les emprunts du secteur public	II - 1
ANNEXE III	
Le point sur la péréquation.....	III - 1

ANNEXE I
L'économie en 1984

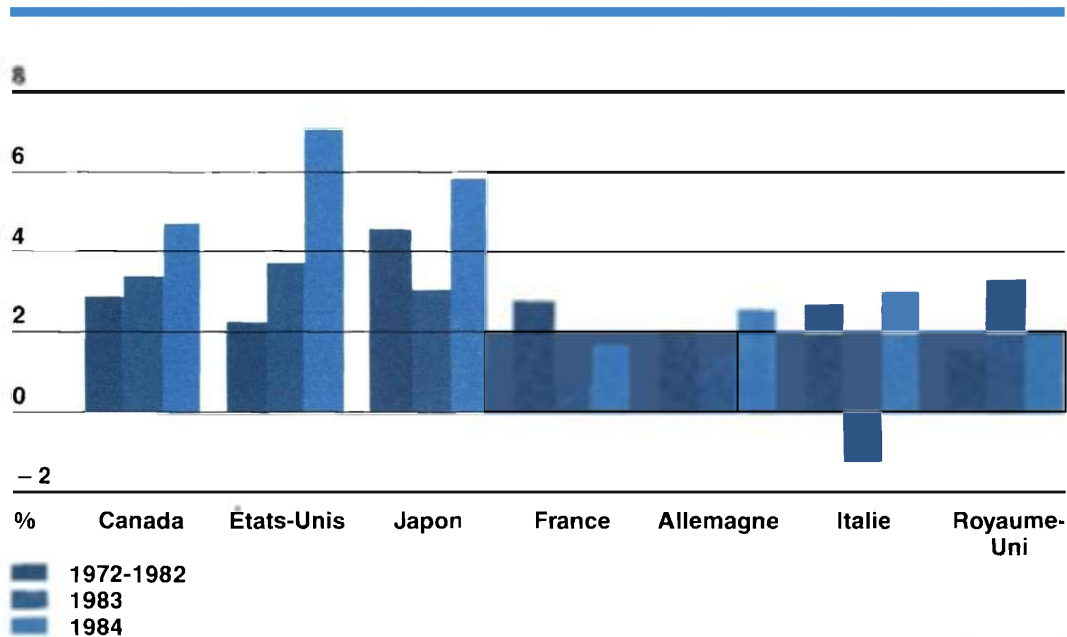
L'ÉCONOMIE EN 1984

LA CONJONCTURE INTERNATIONALE	I – 3
LA CONJONCTURE CANADIENNE	I – 6
LA CONJONCTURE QUÉBÉCOISE	I – 16
• Les revenus et les dépenses des consommateurs	I – 17
• Les investissements privés et publics	I – 20
• Les investissements non résidentiels	I – 20
• La construction domiciliaire	I – 22
• La demande extérieure	I – 23
• Le secteur primaire	I – 24
• La fabrication	I – 27
• Le marché du travail	I – 28
• Les prix et les salaires	I – 29
INDICATEURS ÉCONOMIQUES, CANADA	I – 32
INDICATEURS ÉCONOMIQUES, QUÉBEC	I – 33

1. LA CONJONCTURE INTERNATIONALE

La reprise économique s'est poursuivie à un rythme accéléré dans l'ensemble des pays de l'OCDE en 1984. Le volume du produit national brut de ces pays s'est accru de 4 3/4 % l'an dernier, comparativement à 2,6 % en 1983. C'est aux États-Unis que l'expansion a été la plus forte avec un taux d'accroissement de la production de 6,9 %. L'augmentation de la demande intérieure aux États-Unis, combinée à la forte appréciation du dollar américain, a engendré une croissance de 27,0 % du volume des importations dans ce pays. La vigueur de l'économie américaine s'est ainsi transmise à ses principaux partenaires commerciaux, notamment le Japon et le Canada, où la croissance en 1984 aura été de 6,0 % et 4,7 %, respectivement. Dans les autres principaux pays de l'OCDE, le taux d'accroissement de la production s'est maintenu entre 2,0 % et 3,0 %.

PRODUIT NATIONAL BRUT* DE CERTAINS PAYS DE L'OCDE (variation annuelle en pourcentage)



* Dollars constants.

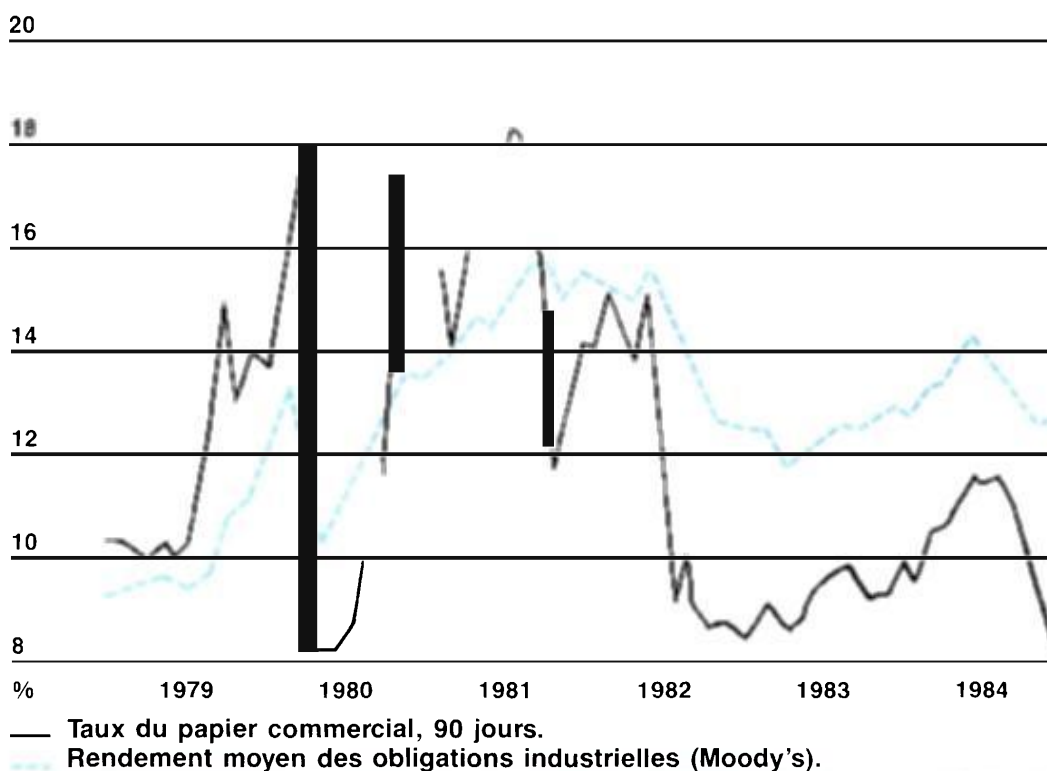
Sources: Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 1984.

Data Resources Inc., Review of the U.S. Economy, février 1985.

Ministère des Finances du Québec.

Aux États-Unis, l'augmentation de la demande de crédit qui a accompagné la forte expansion de l'économie au premier semestre, a engendré des pressions sur les marchés financiers qui ont fait monter les taux d'intérêt à court terme de plus de 200 points de base. Le ralentissement économique qui a suivi, conjugué à une politique monétaire moins restrictive au dernier trimestre, a provoqué une chute marquée des taux d'intérêt. Les taux de court terme et de long terme baissèrent respectivement de 330 et 150 points de base entre les mois de juillet et décembre derniers. Ainsi, le taux du papier commercial à 90 jours a atteint en décembre son plus bas niveau depuis le milieu de 1980 comme l'illustre le graphique « Taux d'intérêt à court et à long termes — États-Unis ».

TAUX D'INTÉRÊT À COURT ET À LONG TERMES — ÉTATS-UNIS



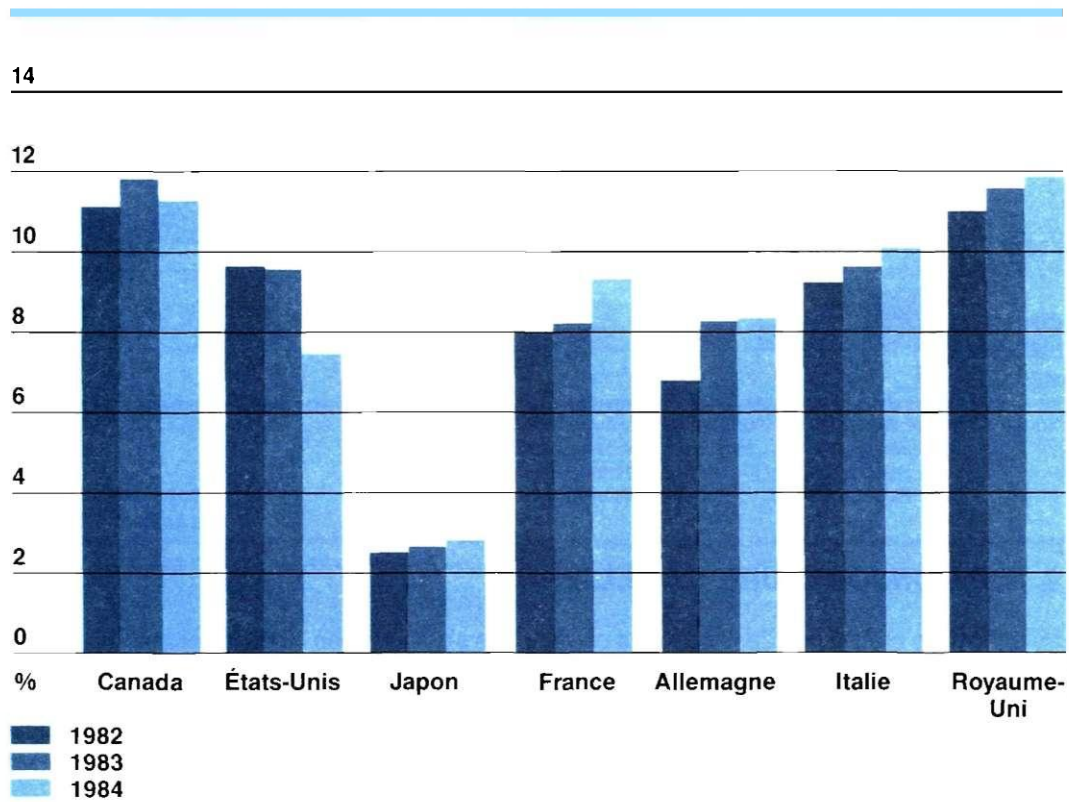
Source: Banque du Canada.

Au delà des fluctuations de court terme, les taux d'intérêt réels, plus particulièrement ceux à long terme, sont demeurés élevés aux États-Unis tant par rapport à leur moyenne historique que vis-à-vis de ceux prévalant dans les autres pays. Le différentiel entre les taux d'intérêt américains et ceux des autres pays a permis de financer un déficit du compte courant de plus de 100 milliards \$ sans que des pressions à la baisse ne se fassent sentir sur la valeur du dollar américain.

Bien au contraire, l'évolution des flux nets de capitaux entre les États-Unis et les autres pays a même permis une appréciation du dollar par rapport à la moyenne des monnaies de ses principaux partenaires commerciaux de 12,0 % en 1984 et de 75,0 % depuis janvier 1980. Cette forte appréciation du dollar sur les marchés des changes internationaux a cependant entraîné une détérioration de la compétitivité des industries américaines estimée à plus de 30,0 %.

La forte augmentation de la production aux États-Unis a entraîné une baisse appréciable du taux de chômage qui est passé de 9,6 % en 1983 à 7,4 % en 1984. La croissance économique a été inégalement répartie parmi les principaux pays membres de l'OCDE l'an dernier, le Canada étant le seul autre pays à bénéficier d'une baisse de son taux de chômage. De plus, le problème du sous-emploi des jeunes est demeuré préoccupant dans la majorité des pays industrialisés alors que leur taux de chômage est en moyenne deux fois plus élevé que pour l'ensemble de la population.

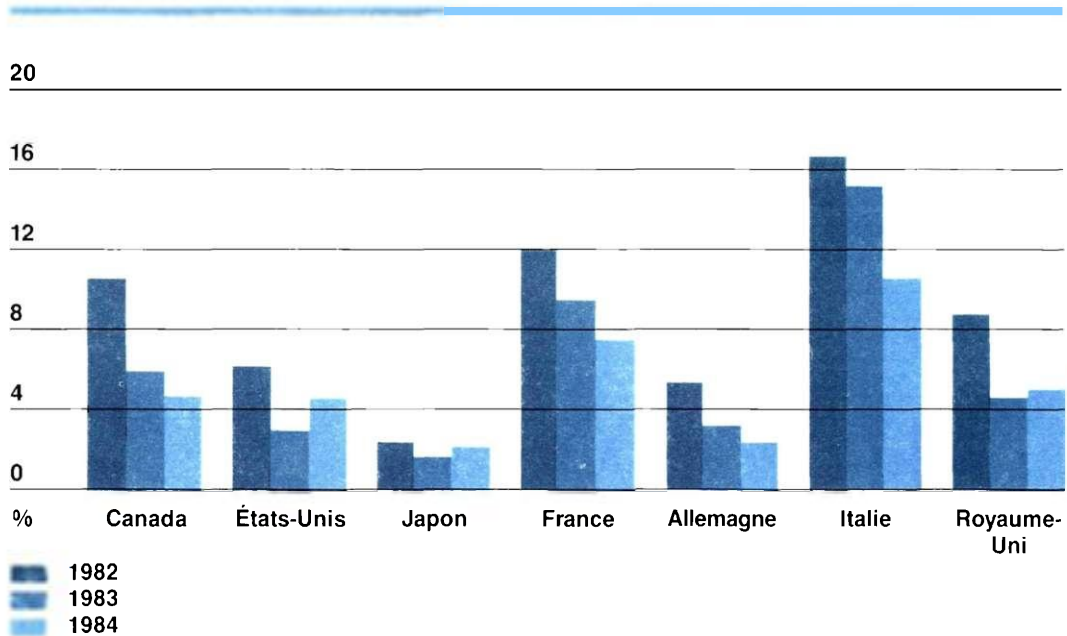
TAUX DE CHÔMAGE DE CERTAINS PAYS DE L'OCDE (variation annuelle en pourcentage)



Sources: Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 1984.
Data Resources Inc., Review of the U.S. Economy, février 1985.
Enquête sur la population active, S.C., 71-001.

Bien que l'inflation ait continué de régresser, les gains ont été beaucoup plus modestes qu'en 1983 alors qu'on avait observé une diminution du taux d'inflation dans tous les principaux pays de l'OCDE. En 1984, trois pays, les États-Unis, le Japon et le Royaume-Uni, ont connu une légère augmentation de leur taux d'inflation comme l'indique le graphique « Indice des prix à la consommation de certains pays de l'OCDE ».

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION DE CERTAINS PAYS DE L'OCDE (variation annuelle en pourcentage)



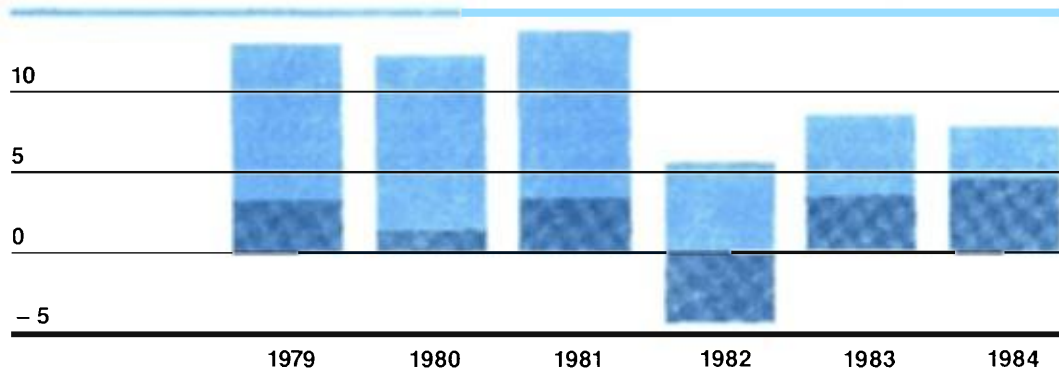
Sources: Indice des prix à la consommation au Canada, S.C., 62-001.
Data Resources Inc., Review of the U.S. Economy, février 1985.
Data Resources Inc., Japanese Review, décembre 1984.
Data Resources Inc., European Review, janvier 1985.

2. LA CONJONCTURE CANADIENNE

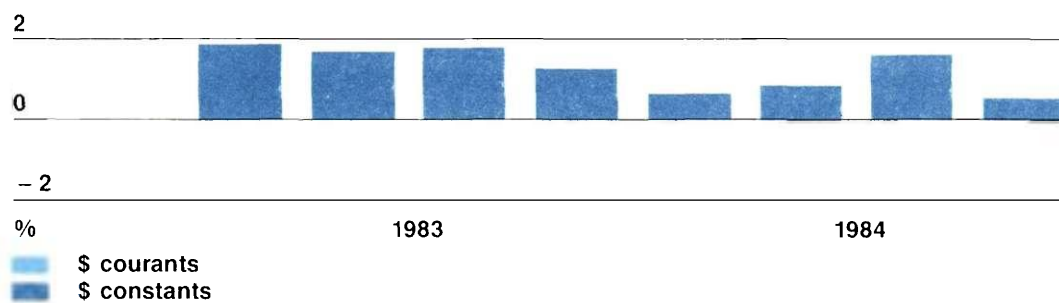
Le rythme de croissance de l'économie canadienne s'est accru en 1984, le volume du produit national brut augmentant de 4,7 % comparativement à 3,3 % en 1983. Cette performance est principalement attribuable au secteur extérieur ainsi qu'au mouvement de reconstitution des inventaires. Par ailleurs, la demande intérieure a progressé à un rythme beaucoup moins prononcé, soit 2,7 %.

La croissance de la production s'est traduite par une hausse de 2,2 % de la productivité. L'augmentation de l'emploi a donc atteint 2,5 % et le taux de chômage a enregistré un recul pour passer de 11,9 % en 1983 à 11,3 % l'an dernier. Parallèlement à cette évolution, le taux d'inflation a de nouveau diminué en 1984 pour s'établir à 4,3 %, et ceci en dépit d'une dépréciation d'environ 5,0 % du dollar canadien vis-à-vis du dollar américain. En fait, le Canada a enregistré en 1984 son taux d'inflation le plus faible depuis 1971.

PRODUIT NATIONAL BRUT — CANADA (variation annuelle en pourcentage)



(variation trimestrielle en pourcentage)



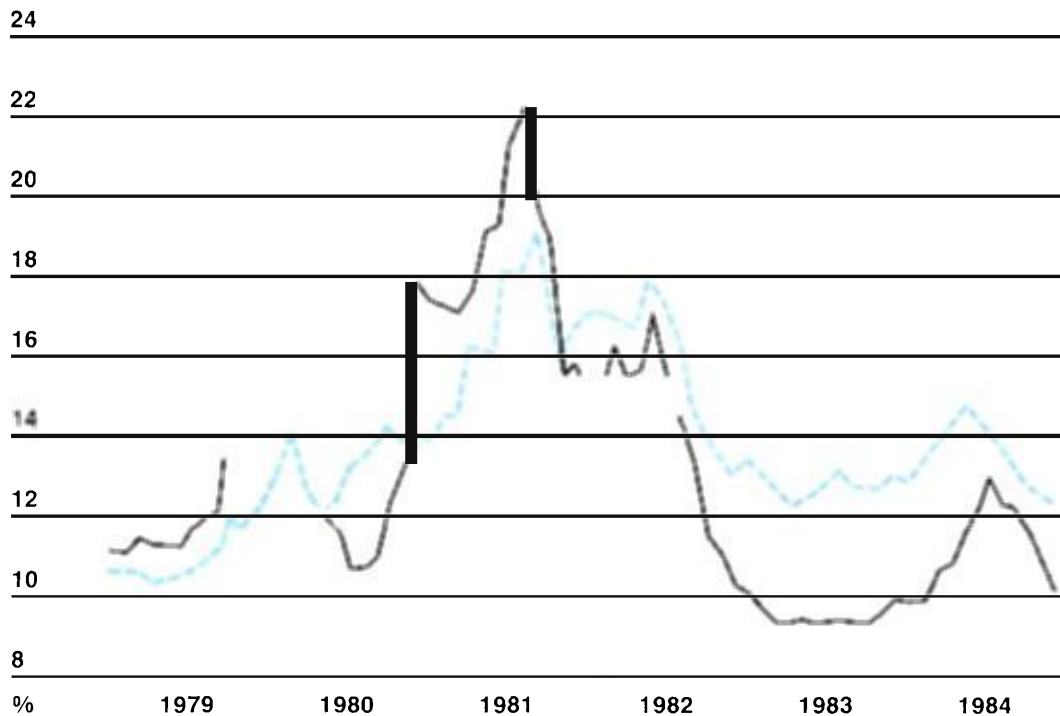
Source: Comptes nationaux des revenus et dépenses, S.C., 13-001.

La politique monétaire et les taux d'intérêt

Comme ce fut généralement le cas au cours des dernières années, les taux d'intérêt canadiens ont été le reflet, dans une large mesure, de l'évolution des marchés financiers américains. La conduite de la politique monétaire de la Banque du Canada a été de fait largement déterminée par l'affaiblissement du dollar canadien vis-à-vis du dollar américain. Ainsi, les taux d'intérêt se sont-ils accrus au premier semestre, pour diminuer au second, en parallèle avec le mouvement observé aux États-Unis.

Suite à l'accalmie relative observée sur les marchés financiers nord-américains durant la seconde moitié de 1983, le coût du crédit s'est accru aux États-Unis à compter du printemps 1984 et le dollar canadien se déprécia fortement, ce qui a amené la Banque du Canada à resserrer sa politique monétaire. Ainsi, les écarts entre les taux d'intérêt à court terme au Canada et aux États-Unis, pratiquement nuls à la fin de 1983, s'élevèrent fortement pour atteindre 200 points de base en juillet dernier, au plus fort de la crise du taux de change. De décembre 1983 à juillet 1984, les taux d'intérêt au Canada se sont ainsi accrus de 300 points pour les titres à 90 jours et de 100 à 150 points pour les titres à long terme.

TAUX D'INTÉRÊT À COURT ET À LONG TERMES — CANADA



— Taux du papier de premier choix des sociétés 90 jours.
- - - Rendement moyen des obligations des sociétés à long terme McLeod, Young, Weir.

Sources: Banque du Canada.
Ministère des Finances du Québec.

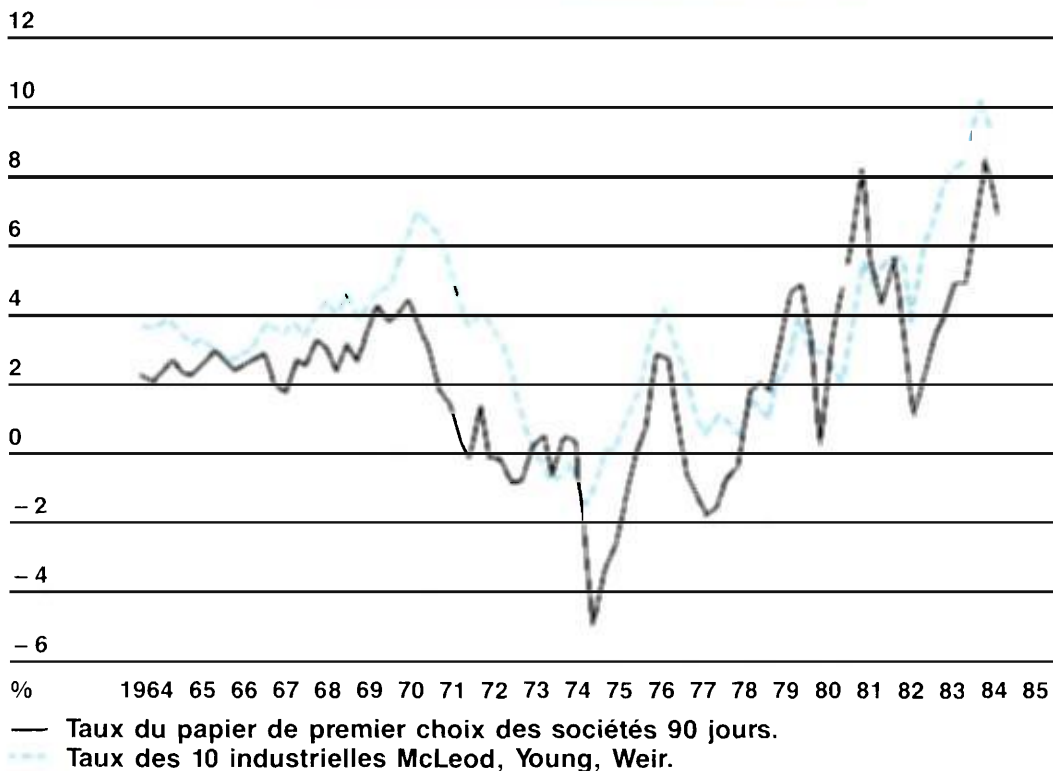
ÉVOLUTION DE QUELQUES TAUX D'INTÉRÊT

	Niveau en pourcentage			Variation en points de base
	1983	1984		Déc. 83 à déc. 84
	Déc.	Juillet	Déc.	
ÉTATS-UNIS				
Papier commercial, 90 jours	9,90	11,60	8,33	- 157
Taux de base	11,00	13,00	10,75	- 25
Rendement moyen des obligations industrielles (Moody's)	12,74	13,99	12,46	- 28
CANADA				
Papier de premier choix des sociétés, 90 jours	9,85	12,95	10,00	+ 15
Taux de base	11,00	13,50	11,25	+ 25
Rendement moyen des obligations des sociétés, long terme (McLeod, Young, Weir)	12,95	14,13	12,40	- 55

Sources: Banque du Canada.
Ministère des Finances du Québec.

Vers la fin de l'été, sous l'impulsion d'un mouvement amorcé aux États-Unis, le loyer de l'argent a diminué sensiblement au Canada. Les taux d'intérêt à court terme sont ainsi retombés en fin d'année à leur niveau de décembre 1983. Cependant, comme le dollar canadien restait affaibli et vulnérable face à l'ascension sans précédent de la devise américaine sur la plupart des marchés, la Banque du Canada a maintenu des écarts avec les taux américains de l'ordre de 150 à 180 points pour les titres à court terme.

TAUX D'INTÉRÊT RÉELS À COURT ET À LONG TERMES — CANADA



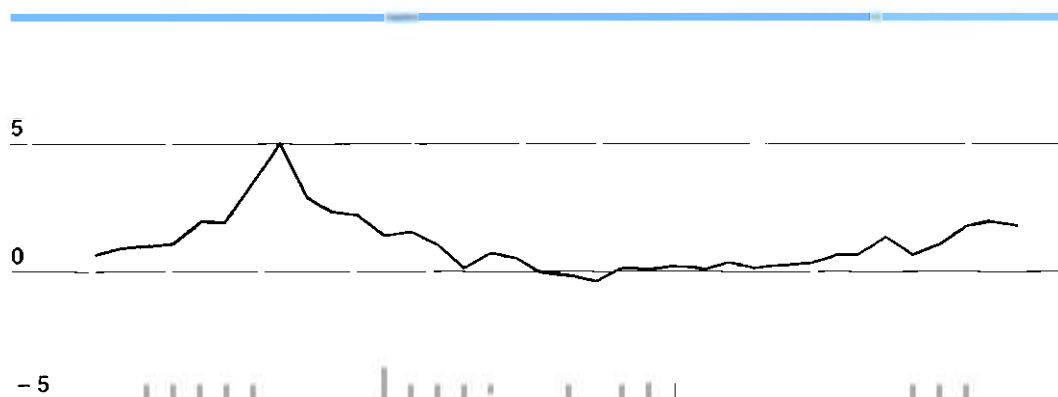
Sources: Banque du Canada.
 Ministère des Finances du Québec.

Pour l'ensemble de l'année 1984, les taux d'intérêt tant à court qu'à long terme se sont établis à des niveaux moyens supérieurs à ceux enregistrés au cours de l'année précédente. Si on tient compte de la baisse du taux d'inflation, les taux d'intérêt « réels » se sont fortement accrus pour atteindre entre 7,0 % et 9,0 % selon l'échéance des titres. Le graphique « Taux d'intérêt réels à court et à long termes — Canada » illustre qu'il s'agit de niveaux sans précédent au cours des vingt dernières années.

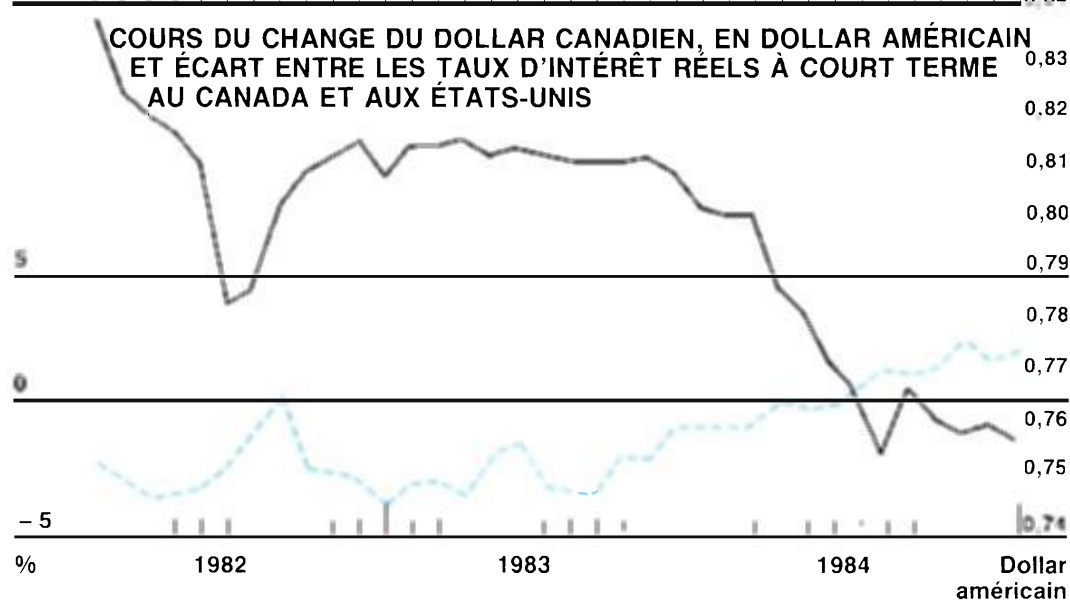
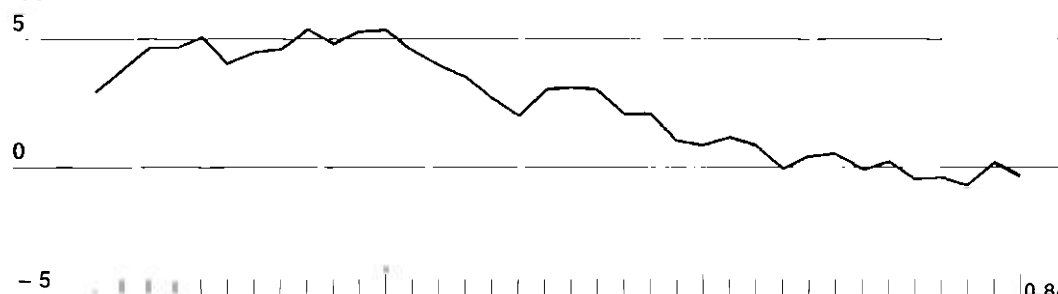
Le taux de change

Faisant suite à une période de stabilité tout au long de 1983, le dollar canadien s'est déprécié de près de 6,0 % entre décembre 1983 et juillet 1984, passant de 80,2 à 75,5 cents américains. Par la suite, il s'est stabilisé au niveau de 76 cents américains.

ÉCART ENTRE LES TAUX D'INTÉRÊT À COURT TERME AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS⁽¹⁾



ÉCART ENTRE LES TAUX D'INFLATION AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS⁽²⁾



— Cours du change du dollar canadien, en dollar américain.
 - - - Écart entre les taux d'intérêt réels à court terme au Canada et aux États-Unis.

(1) Taux du papier de premier choix des sociétés, 90 jours (Canada) et taux du papier commercial, 90 jours, (États-Unis).

(2) Taux de croissance de l'IPC au cours des douze derniers mois.

Sources: Banque du Canada.
 Ministère des Finances du Québec.

Plusieurs facteurs ont pourtant été favorables à la devise canadienne au cours de l'année, notamment l'inflation canadienne a convergé vers l'inflation américaine, la balance commerciale a atteint des niveaux records et les écarts de taux d'intérêt « réels » ont été en hausse. Cependant, ces éléments n'ont pas été suffisants pour compenser l'effet qu'a engendré la vigueur de l'économie américaine sur la demande de dollars américains sur les marchés des changes internationaux. La Banque du Canada a réagi en haussant les écarts entre les taux d'intérêt canadiens et américains et en injectant 1,4 milliard \$ de réserves de liquidités internationales. Ces interventions conjuguées au ralentissement de la croissance aux États-Unis contribuèrent à stabiliser le dollar canadien au second semestre.

Notons que même si le dollar canadien s'est déprécié par rapport au dollar américain, il s'est apprécié par rapport aux devises de ses autres partenaires commerciaux. Par conséquent, dans l'ensemble, la dépréciation effective du dollar canadien n'aura été que de 3,5 %.

La demande intérieure

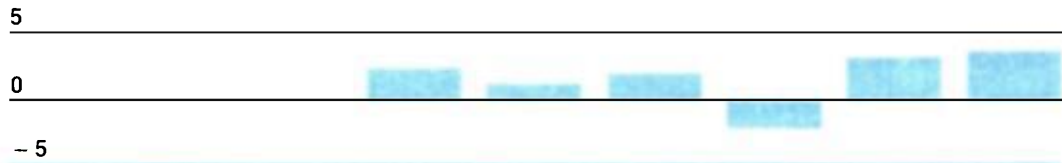
Toutes les composantes de la demande intérieure, sauf la construction résidentielle, ont progressé au cours de l'année dernière. Les dépenses des consommateurs, en dollars constants, se sont accrues de 3,4 %, soit un rythme légèrement supérieur à celui de leur revenu disponible réel. La catégorie de dépenses la plus vigoureuse a été les achats de biens durables où un accroissement de 11,0 % a été enregistré.

En ce qui concerne le secteur gouvernemental, les dépenses courantes en biens et services ont augmenté de 2,8 % en volume, et celles en capital de 6,9 % en raison essentiellement de l'évolution des dépenses du gouvernement fédéral. Les dépenses des autres niveaux d'administrations ont par ailleurs peu progressé reflétant l'application de politiques gouvernementales de restrictions budgétaires.

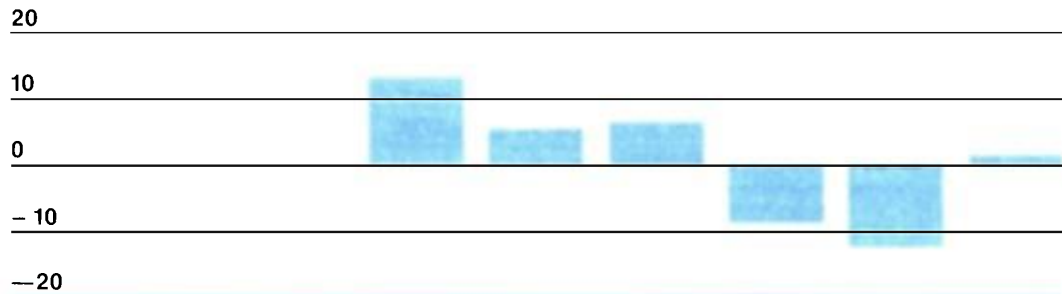
Du côté des investissements, les taux d'intérêt élevés ont eu un impact négatif particulièrement marqué sur la construction résidentielle qui a reculé de 3,8 % l'an dernier alors que le nombre de logements mis en chantier s'est établi à 134 900 unités, en comparaison de 162 645 en 1983. Les investissements des entreprises en construction non résidentielle ainsi qu'en machines et matériel n'ont affiché que peu de croissance en 1984 après avoir enregistré des baisses au cours des deux années précédentes. Outre les taux d'intérêt et la faiblesse des taux d'utilisation de la capacité, cette évolution a traduit la diminution importante de l'activité liée aux méga-projets du secteur énergétique.

DEMANDE INTÉRIEURE⁽¹⁾ — CANADA
(variation annuelle en pourcentage)

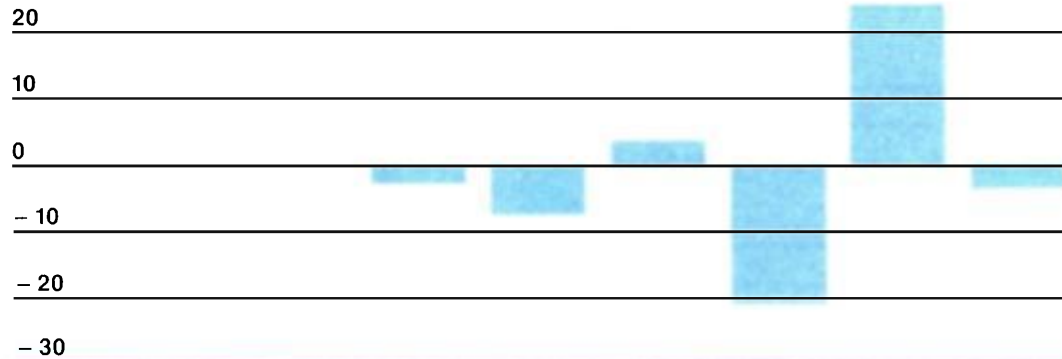
CONSOMMATION



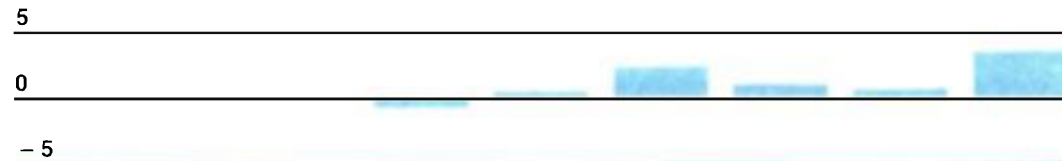
INVESTISSEMENTS NON RÉSIDENTIELS DES ENTREPRISES



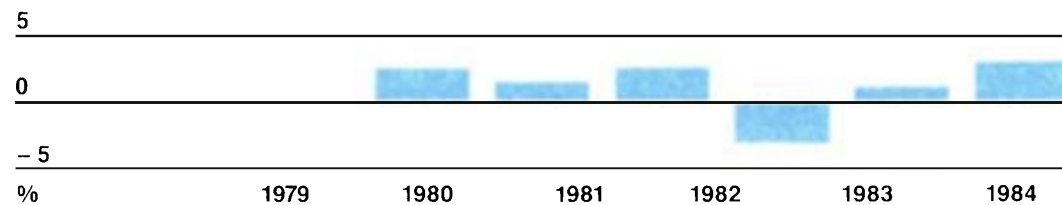
CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE



DÉPENSES GOUVERNEMENTALES EN BIENS ET SERVICES⁽²⁾



DEMANDE INTÉRIEURE FINALE



(1) Dollars constants.

(2) Y compris les dépenses d'immobilisations.

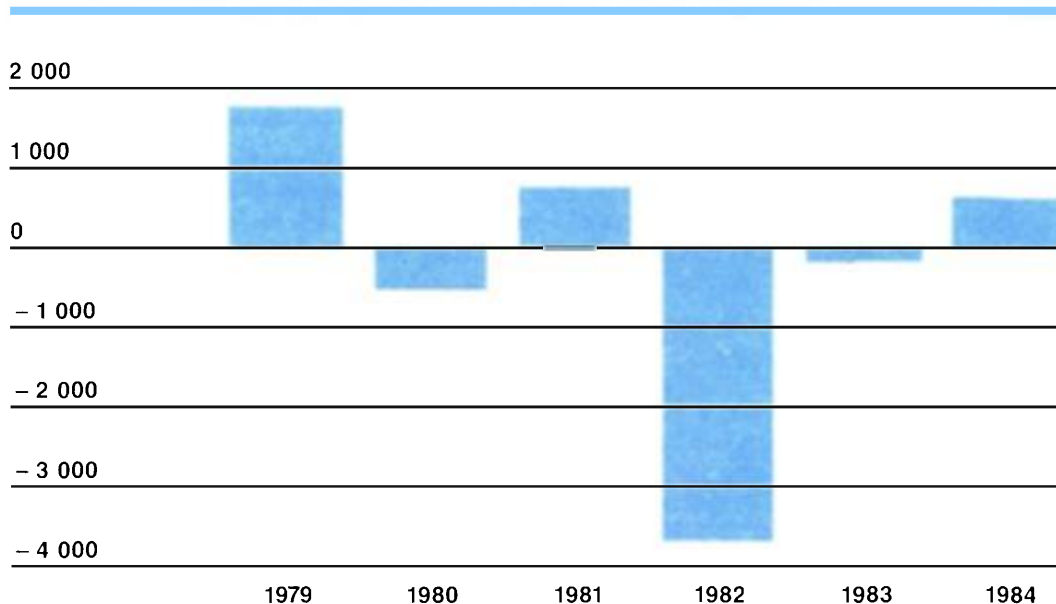
Source: Comptes nationaux des revenus et dépenses, S.C., 13-001.

La variation des stocks

Pour la première fois depuis 1981, les entreprises ont accru le volume de leurs inventaires en 1984. En effet, l'accumulation des stocks a atteint 630 000 000 \$ en 1984, comparativement à une décumulation totale de 3 872 000 000 \$ au cours des deux années précédentes. L'évolution des inventaires explique près d'un point de pourcentage de la croissance canadienne au cours de la dernière année.

Malgré ce renversement, les différents rapports stocks/ventes sont demeurés à des niveaux historiquement faibles. La persistance de faibles niveaux d'inventaires depuis deux ans est en partie structurelle et reflète une gestion plus efficace des stocks de la part des entreprises. En outre, les taux d'intérêt « réels » élevés et la possibilité limitée de faire des profits sur les inventaires en période de désinflation concourent à accentuer à court terme le déclin du rapport stocks/ventes.

VARIATION MATÉRIELLE DES STOCKS — CANADA (en millions de dollars constants)

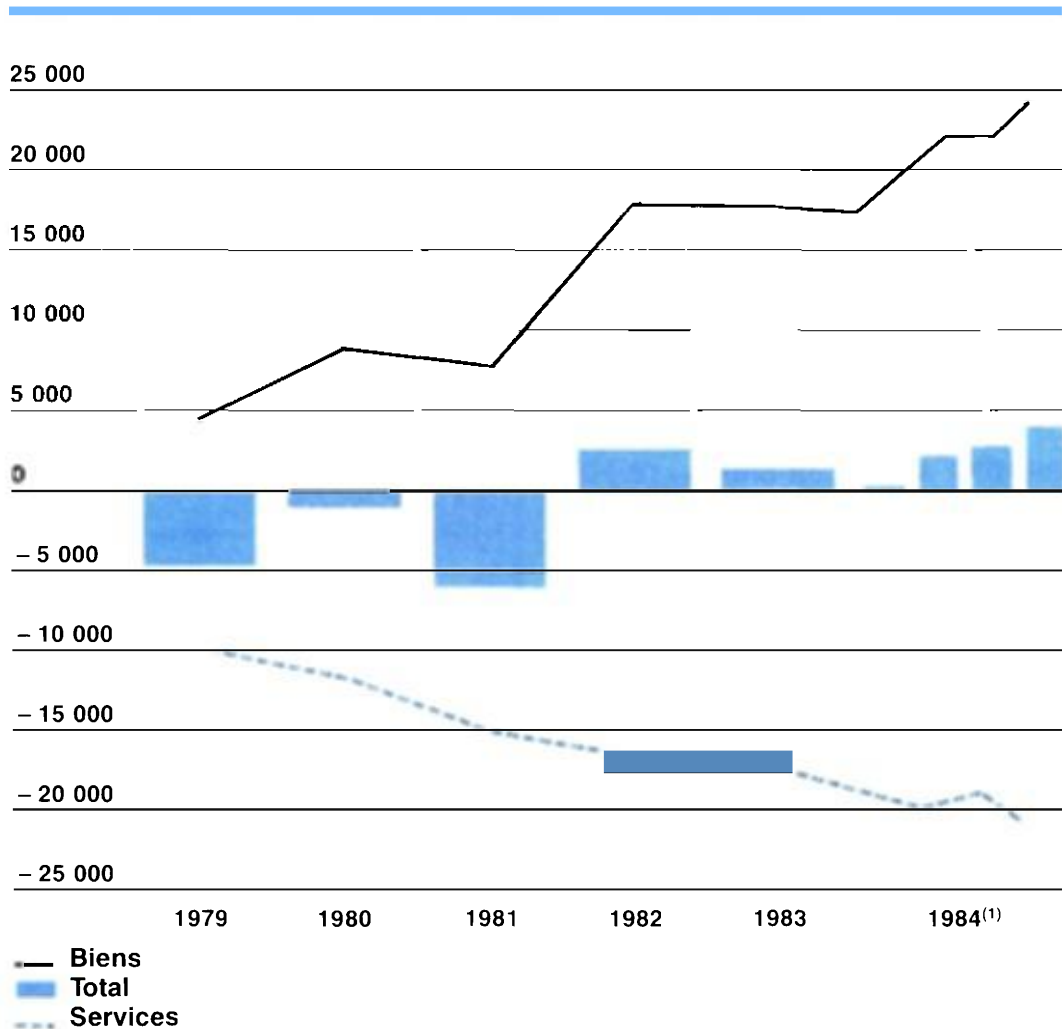


Source: Comptes nationaux des revenus et des dépenses, S.C. 13-001.

La demande extérieure

Pour une troisième année consécutive, le solde de la balance des paiements courants a affiché un surplus. Cette évolution tranche avec la situation généralement déficitaire de ce poste de la balance des paiements au Canada. En 1984, l'excédent s'est établi à près de 1 950 000 000 \$, soit un surplus plus élevé qu'en 1983 où il avait atteint 1 686 000 000 \$.

SOLDE DE LA BALANCE DES PAIEMENTS COURANTS — CANADA (en millions de dollars)



(1) Les données de 1984 sont présentées par trimestre, désaisonnalisées et à taux annuel.

Source: Estimations trimestrielles de la balance canadienne des paiements internationaux, S.C., 67-001.

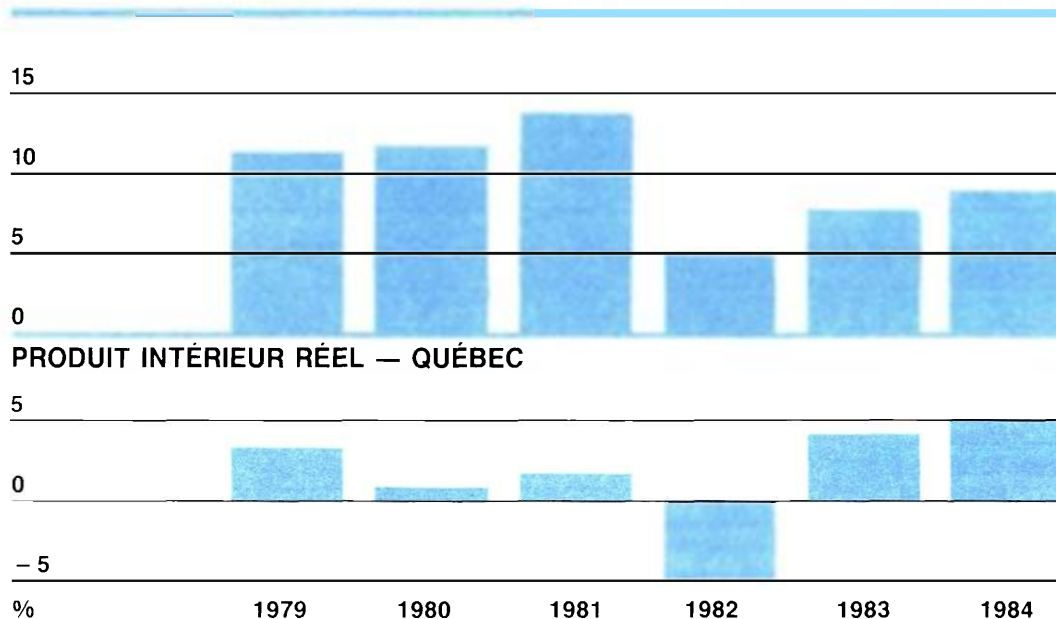
L'amélioration du compte courant résulte principalement d'une augmentation de plus de 3 000 000 000 \$ de l'excédent du commerce des marchandises qui est passé de 17 705 000 000 \$ à 20 830 000 000 \$. Les exportations de marchandises ont progressé de 22,2 % en termes réels, reflétant notamment une croissance de 28,0 % des livraisons canadiennes à destination des États-Unis. Tous les principaux produits exportés par le Canada ont connu des progressions soutenues, mais ce sont les produits de l'automobile avec une hausse de l'ordre de 37,0 % qui affichent la meilleure performance. Les importations de marchandises ont par ailleurs progressé de 19,1 % en termes réels en raison principalement d'une remontée importante des importations d'automobiles et de machineries.

Le déficit des services s'est accentué en 1984 pour annuler en partie la hausse du surplus au titre des échanges de marchandises. L'an dernier il a atteint 19 671 000 000 \$ en regard d'un montant de 16 798 000 000 \$ en 1983. Cette détérioration est surtout attribuable à un accroissement de 2 300 000 000 \$ du déficit du compte intérêts et dividendes.

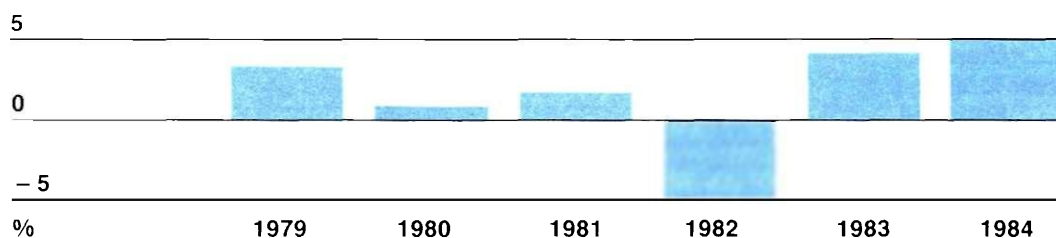
3. LA CONJONCTURE QUÉBÉCOISE

Les principaux indicateurs économiques montrent que la croissance de l'économie du Québec en 1984 a surpassé celle enregistrée dans l'ensemble du Canada pour une seconde année consécutive. On estime que le volume du produit intérieur réel s'est accru de 5,0 % au Québec l'an dernier. La hausse de la production a été partagée entre toutes les industries, mais elle fut particulièrement marquée dans les secteurs des utilités publiques, de la fabrication, du commerce, de la construction et des mines. Ce dernier secteur a notamment enregistré sa première augmentation de production depuis 1979. Compte tenu de l'inflation, on estime que la valeur du produit intérieur brut a progressé d'environ 8,4 % pour atteindre plus de 98 000 000 000 \$.

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT — QUÉBEC (variation annuelle en pourcentage)



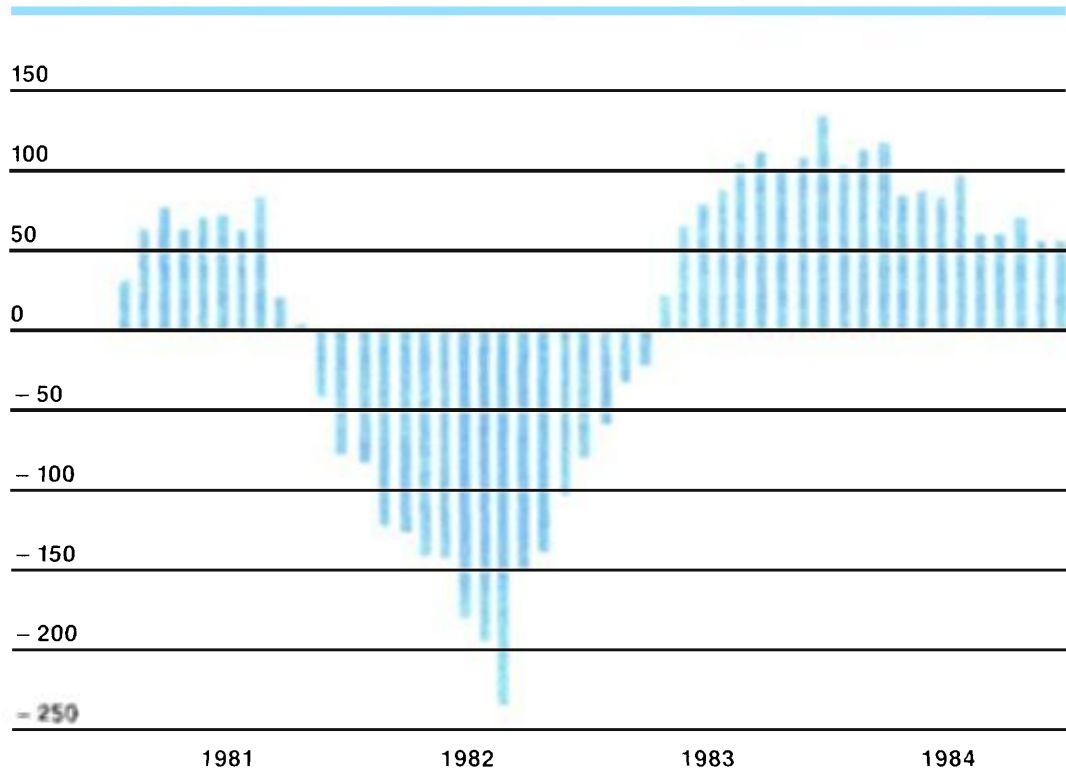
PRODUIT INTÉRIEUR RÉEL — QUÉBEC



Sources: Comptes économiques provinciaux, S.C., 13-213.
Conférence Board du Canada.
Ministère des Finances du Québec.

En parallèle avec la poursuite de la reprise de la production, on a observé une augmentation de 80 000 (3,0 %) emplois, sur une base annuelle en 1984, en comparaison de 266 000 (2,5 %) pour l'ensemble du Canada. Le rythme de création d'emplois s'est cependant atténué tout au long de l'année pour s'établir à 53 000 en décembre 1984 par rapport au même mois de l'année précédente.

CRÉATION D'EMPLOIS — QUÉBEC (en milliers)



Source: Enquête sur la population active, S.C., 71-001.

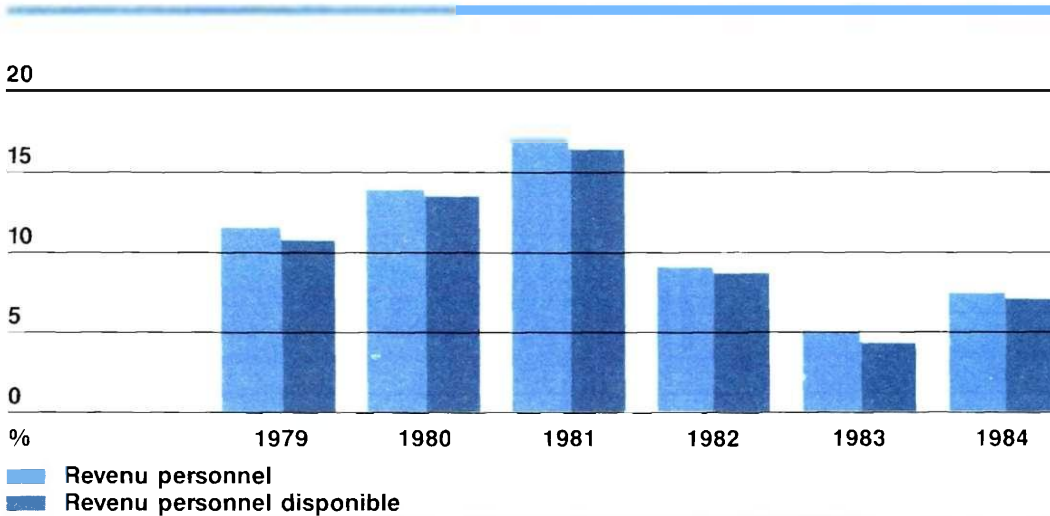
Compte tenu d'une hausse de 1,8 % de la population active, cet accroissement de l'emploi a entraîné une réduction du taux de chômage de 13,9 % en 1983 à 12,8 % l'an dernier. En décembre 1984, le taux de chômage atteignait toutefois 11,9 %, en comparaison d'un taux de 13,4 % un an auparavant.

Les revenus et les dépenses des consommateurs

Le revenu personnel a crû d'environ 7,0 % en 1984 en regard de 5,0 % en 1983. Cette évolution provient d'une remontée des revenus de placement et d'une augmentation plus soutenue de la rémunération des salariés. Cette dernière hausse s'explique principalement par l'évolution des salaires et traitements dans le secteur public lesquels, compte tenu de la récupération salariale pratiquée par le gouvernement du Québec, avaient décliné légèrement en 1983. Contrairement aux années 1982 et 1983, la progression des revenus de transfert a été inférieure à celle du revenu personnel en raison notamment de l'évolution des prestations d'assurance-chômage qui ont affiché un léger recul en réaction à l'amélioration de la situation de l'emploi.

Le taux de progression des impôts sur le revenu des particuliers et des cotisations aux divers programmes d'assurance sociale s'est établi sensiblement au même taux que celui du revenu personnel. Le revenu disponible a par conséquent augmenté également de 7,0 %. Corrigé de l'inflation, le revenu disponible des ménages s'est accru de près de 3,5 %.

REVENU DES MÉNAGES — QUÉBEC (variation annuelle en pourcentage)



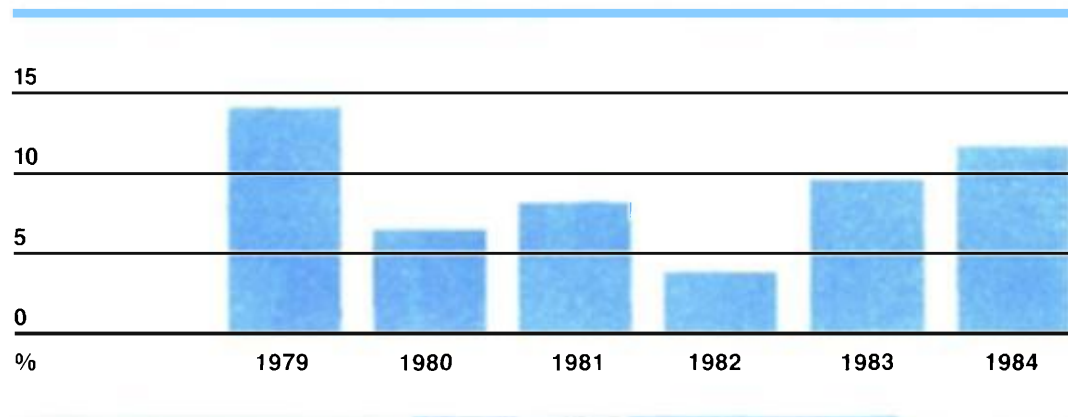
Sources: Comptes économiques provinciaux, S.C., 13-213.
Ministère des Finances du Québec.

Le ralentissement de l'inflation, l'accroissement du revenu disponible réel ainsi que l'amélioration de la situation financière des ménages au cours des dernières années ont permis une progression soutenue des dépenses personnelles en 1984, en dépit de taux d'intérêt « réels » élevés. En outre, l'amélioration du marché du travail a favorisé le maintien de la confiance des consommateurs à un haut niveau. Pour une deuxième année consécutive, les ménages ont par conséquent réduit leur taux d'épargne.

Les ventes au détail au Québec ont progressé au rythme de 11,4 % en 1984, comparativement à 9,7 % en 1983. Dans l'ensemble du Canada l'augmentation des ventes a été de 8,2 %. Compte tenu de l'évolution des prix, le volume des ventes au Québec a enregistré sa plus forte hausse de la dernière décennie. La croissance a cependant été inégale au cours de l'année; rapide au cours du premier semestre, elle a fléchi fortement par la suite.

La reconstitution du parc automobile, amorcée au sortir de la récession, s'est poursuivie en 1984. Le taux d'augmentation des ventes des concessionnaires a atteint un niveau analogue à celui de 1983, soit 28,0 %. Les commerces de meubles et appareils ménagers ont connu la seconde meilleure performance avec un taux de croissance de leurs chiffres d'affaires de plus de 16,0 %, après une progression de 32,0 % en 1983. Quant aux magasins d'alimentation et aux commerces de vêtements et chaussures, ils ont affiché une augmentation de leurs ventes d'environ 6,0 % alors que les ventes de l'ensemble des autres commerces actifs au niveau du détail augmentaient de plus de 9,0 %.

VENTES AU DÉTAIL — QUÉBEC (variation annuelle en pourcentage)

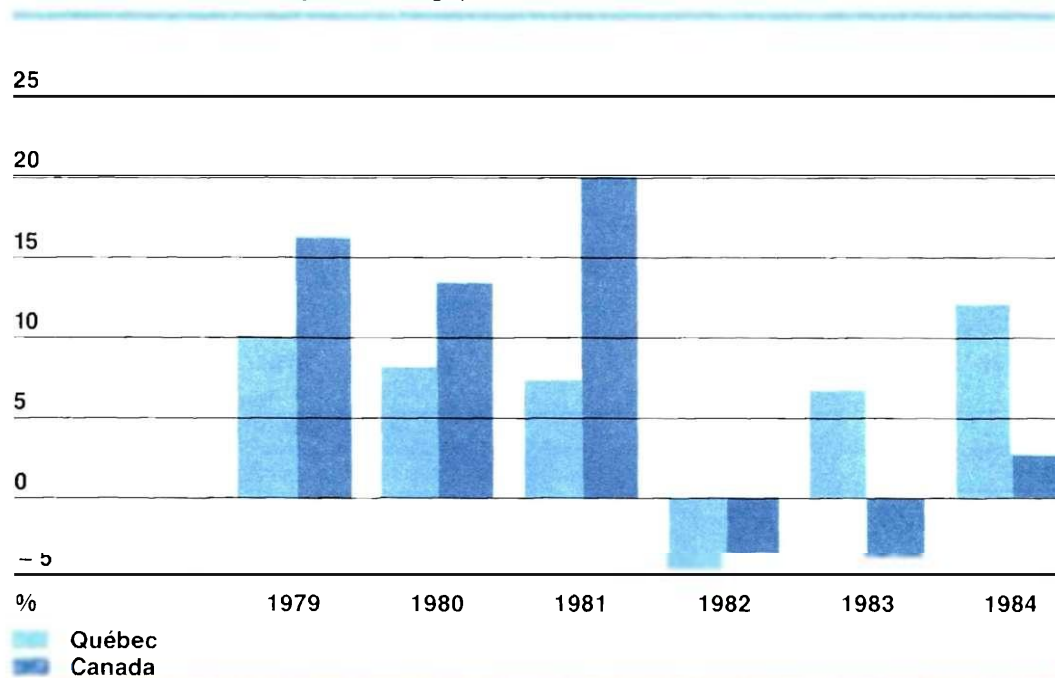


Source: Commerce de détail S.C. 63-005.

Les investissements privés et publics

Les investissements privés et publics ont augmenté de 11,6 % au Québec en 1984 pour s'établir à 15 563 200 000 \$. Au Canada, les immobilisations se sont accrues de façon nettement plus modérée, soit 2,1 %. Au Québec, la croissance des immobilisations a fortement bénéficié d'une augmentation de 11,5 % des investissements non résidentiels en regard d'une hausse de 3,5 % au Canada.

IMMOBILISATIONS TOTALES (variation annuelle en pourcentage)



Source: Investissements privés et publics au Canada, S.C., 61-205, 61-206.

Les investissements non résidentiels

La croissance des investissements non résidentiels s'est principalement manifestée par une augmentation de 19,2 % des achats en machinerie et outillage. Cette situation s'est révélée tant dans les secteurs primaire et secondaire que dans celui des services. Par ailleurs, la construction non résidentielle a augmenté de 3,8 %.

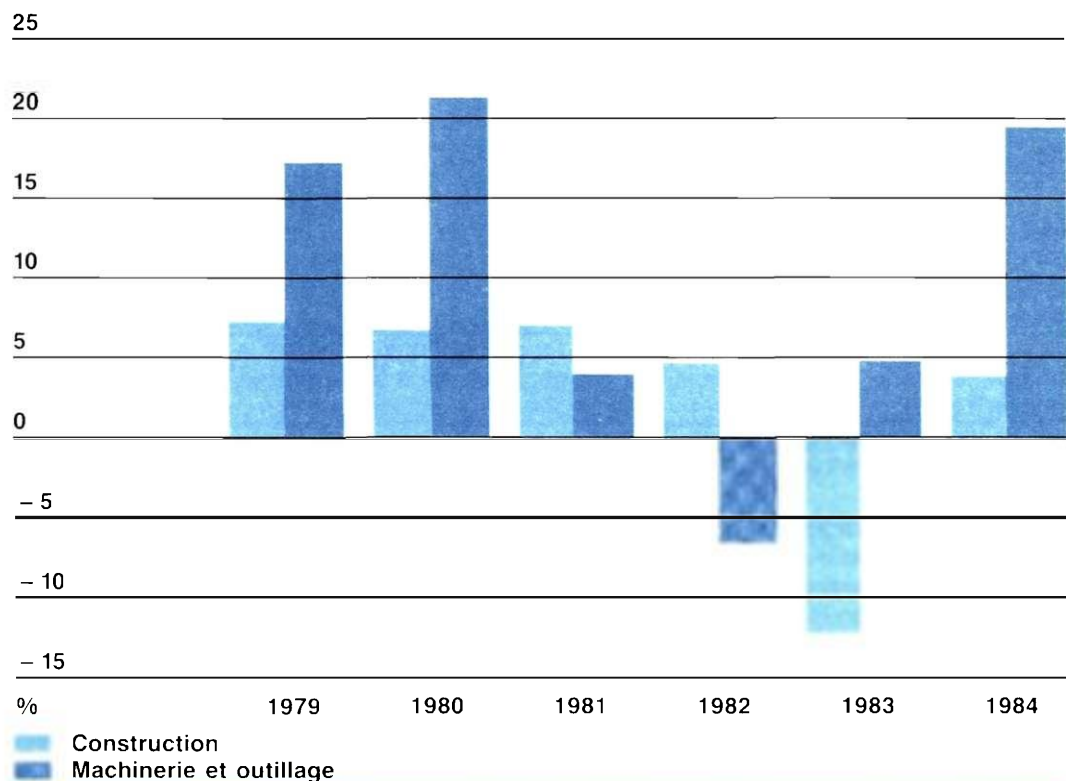
En 1984, la hausse des investissements au Québec a été déterminée par la vigueur du secteur non résidentiel privé. Ce secteur a en effet augmenté ses dépenses de 22,1 %.

Avec une croissance des investissements de 14,9 % dans les mines et de 5,6 % dans la forêt, le secteur primaire a connu en 1984 une croissance globale de ses investissements de 9,6 %.

Les immobilisations du secteur manufacturier ont augmenté de 36,9 % en 1984, constituant ainsi la force principale des investissements totaux au Québec. La croissance du secteur de la fabrication, quoique générale, s'est principalement manifestée dans les secteurs des aliments (30,2 %), du papier (15,0 %), des métaux primaires (174,5 %), du matériel de transport (23,9 %) et des produits chimiques (56,9 %). Seul le secteur des dérivés du pétrole ne semble pas pouvoir se relever de ses difficultés des dernières années.

Les secteurs du commerce, de la finance et des services commerciaux ont connu une augmentation de 21,8 % de leurs immobilisations totales en 1984. La principale source de cette croissance provient cependant d'une progression des achats de machinerie et outillage dans les secteurs du commerce (15,4 %) et des services commerciaux (40,5 %). Ce mouvement s'inscrit dans une évolution générale qui amène l'ensemble des services à recourir de plus en plus à l'informatique. En outre, la construction dans ce secteur affichait un taux de croissance de 10,5 %.

IMMOBILISATIONS NON RÉSIDENTIELLES — QUÉBEC (variation annuelle en pourcentage)

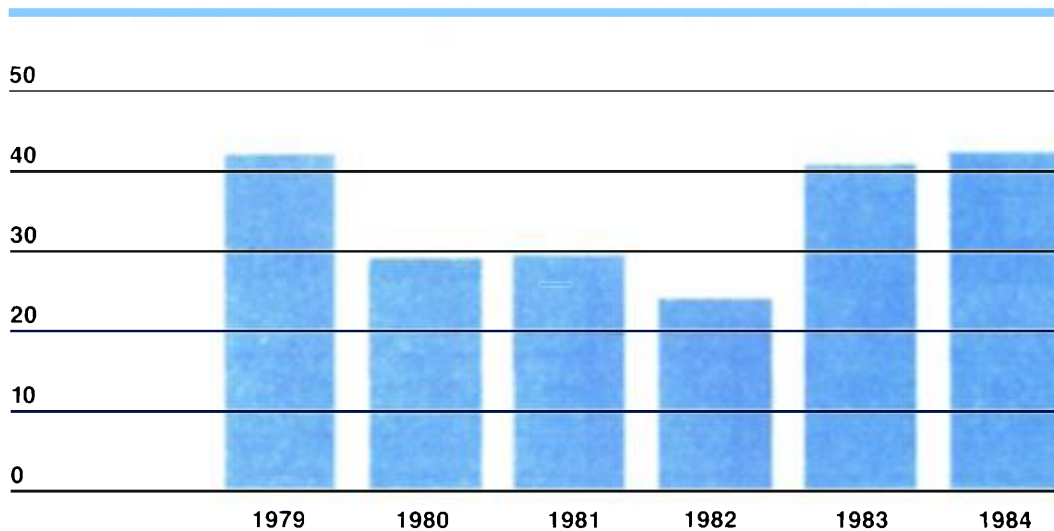


Source: Investissements privés et publics au Canada, S.C., 61-205, 61-206.

La construction domiciliaire

En 1984, le Québec a été la seule province canadienne à connaître une hausse de la construction d'habitations neuves. De 40 318 unités en 1983, le nombre de mises en chantier est passé à 41 902 l'an dernier, ce qui représente une hausse de 3,9 %. Dans le reste du pays, les mises en chantier ont reculé de 24,0 % de sorte que le Québec a représenté 31,0 % de la construction d'habitations neuves nationale, la plus forte proportion depuis 1963. Grâce au maintien de la subvention d'intérêt offerte dans le cadre de Corvée-Habitation jusqu'au 31 décembre 1984 (3,0 à 4,0 % en moyenne), la majorité des acheteurs québécois n'ont pas souffert autant que leurs homologues des autres provinces de la hausse des taux d'intérêt hypothécaires et de la disparition du Régime canadien d'encouragement à l'accession à la propriété. La différence entre la performance des marchés québécois et canadien de l'habitation neuve illustre clairement l'effet négatif que des taux d'intérêt élevés peuvent avoir sur ce secteur.

LOGEMENTS MIS EN CHANTIER — QUÉBEC (milliers d'unités)



Source: Société canadienne d'hypothèques et de logement.

L'excellente performance du secteur québécois de l'habitation neuve en 1984 s'est traduite par la construction d'un pourcentage élevé d'unités pour le marché de type propriétaire-occupant. Dans l'ensemble des centres urbains de 10 000 habitants et plus, moins de 30,0 % des mises en chantier ont été effectuées pour le secteur locatif, de sorte que le taux de propriété s'est à nouveau accru au Québec. En contrepartie, la faible construction de logements locatifs s'est traduite par une réduction additionnelle du taux d'inoccupation des immeubles de rapport à Montréal et Québec notamment. Ainsi, entre octobre 1983 et octobre de l'année suivante, le taux d'inoccupation est passé de 3,2 % à 2,5 % à Montréal et de 5,2 % à 1,9 % à Québec.

La demande extérieure

Les exportations internationales chargées au Québec ont bénéficié de la croissance rapide de l'économie américaine l'an dernier. La remontée des exportations québécoises à l'étranger a touché à la fois les produits primaires et manufacturés. En valeur, les exportations ont progressé de 15,6 % en 1984, en comparaison d'une hausse de 4,3 % en 1983. Compte tenu de la faible augmentation des prix, on estime à plus de 14,0 % l'augmentation du volume des exportations de marchandises livrées par le Québec à l'extérieur du Canada.

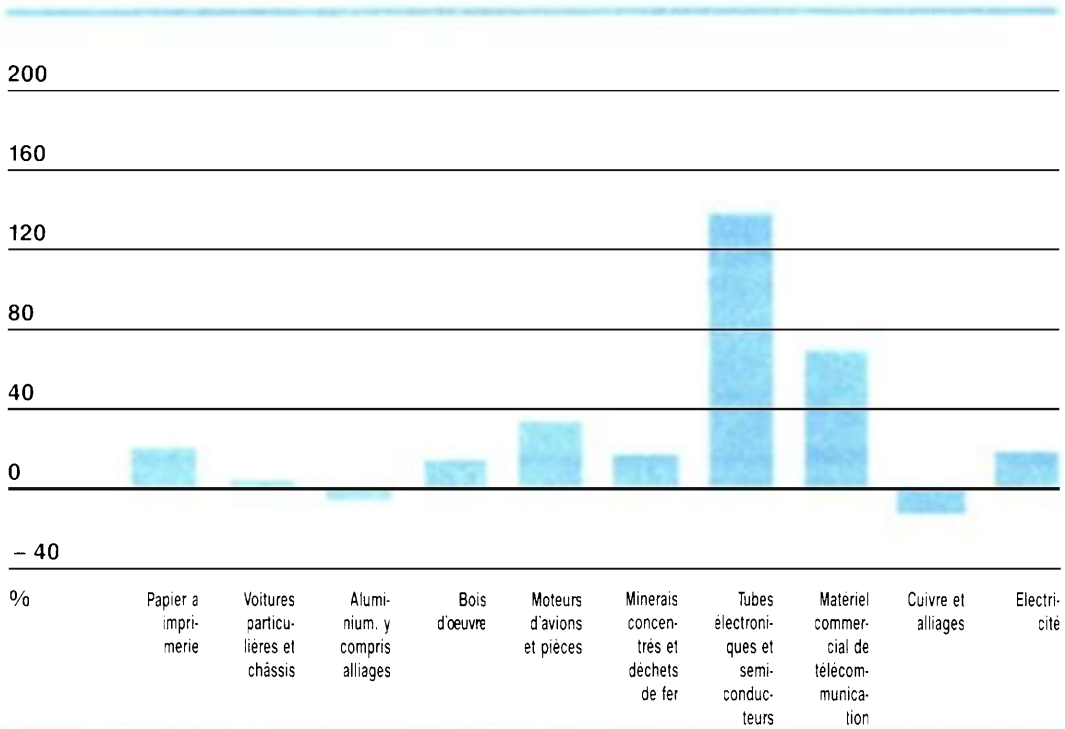
EXPORTATIONS INTERNATIONALES DU CANADA CHARGÉES AU QUÉBEC

	Niveau en 1981	1981	1982	1983	1984
	(millions de dollars)	(variation en pourcentage)			
Produits primaires	1 841,6	0,7	- 19,2	- 6,3	12,0
Produits manufacturés	12 975,2	7,4	- 3,2	5,3	15,7
— Biens de consommation	2 914,4	7,1	- 6,8	20,0	11,3
— Machines et matériel	2 616,8	12,6	5,7	- 3,3	10,6
— Matériaux et éléments de construction	978,7	17,4	3,4	4,2	20,2
— Produits et fournitures intermédiaires	6 465,2	4,2	- 6,1	1,2	19,5
Dont: Pâtes et papiers	2 742,7	17,1	- 4,5	- 4,5	22,7
Produits métalliques	2 281,1	- 18,5	- 13,2	22,5	1,0
Électricité	191,8	24,3	54,2	12,6	18,0
Total des exportations	15 065,0	6,9	- 4,5	4,3	15,6

Source: Bureau de la statistique du Québec.

Après avoir affiché un recul de 6,3 % en 1983, la valeur des livraisons à l'étranger de produits primaires a progressé de 12,0 % en 1984. Les exportations de fer (15,3 %) et de zinc (100,0 %) ont connu les plus fortes augmentations parmi les principaux métaux et minéraux exportés par le Québec. Les exportations de produits manufacturés ont enregistré une progression de 15,7 %, soit une remontée importante en regard de la hausse de 5,3 % obtenue en 1983. Cette bonne performance a été partagée par la majorité des catégories de produits manufacturés. Parmi ces derniers, les exportations de pâtes et papiers, de moteurs d'avions, de tubes électroniques et semi-conducteurs et de matériel de télécommunication ont affiché les meilleures tenues. En contrepartie, les exportations de machines et matériel ont peu progressé.

**EXPORTATIONS DU CANADA CHARGÉES AU QUÉBEC EN 1984
(variation annuelle en pourcentage)**



Source: Bureau de la statistique du Québec.

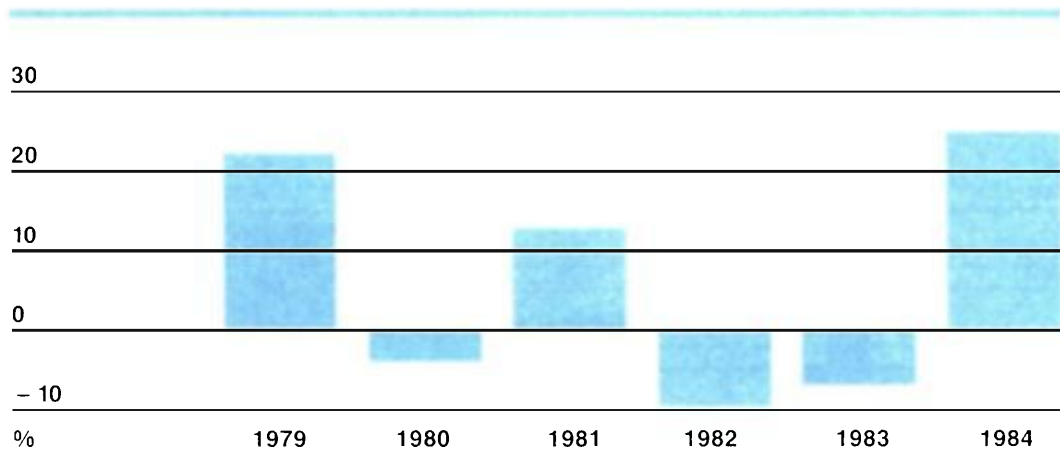
Le secteur primaire

Agriculture

Les recettes monétaires agricoles ont augmenté de 11,6 % au Québec en 1984. La hausse des recettes s'est manifestée tant du côté des produits de l'élevage que des cultures où on a enregistré une augmentation de 10,7 %. Des conditions climatiques particulièrement favorables ont permis de meilleures récoltes. En outre, une réduction importante des approvisionnements aux États-Unis a eu pour effet d'accroître le prix des céréales au Québec. L'augmentation de 12,1 % des recettes provenant des produits laitiers a constitué l'apport de croissance le plus important, les recettes de ce secteur représentant le tiers de l'ensemble des recettes agricoles. Les recettes provenant des ventes de porc ont augmenté de 6,0 % alors que celles du boeuf ont diminué de 3,8 %.

L'évolution rapide des recettes monétaires agricoles a contribué à une augmentation de 24,0 % du revenu net des producteurs agricoles. Ce niveau de croissance a toutefois pu être réalisé parce que les dépenses des producteurs agricoles ont augmenté à un rythme inférieur aux recettes et que les stocks se sont accrus. En outre, des versements de compensations de 148 millions \$ en vertu des régimes d'assurance-stabilisation et d'assurance-récolte ont également contribué à hausser le revenu net des agriculteurs québécois.

**REVENU NET DES AGRICULTEURS PROVENANT DE L'EXPLOITATION
DE LA FERME — QUÉBEC
(variation annuelle en pourcentage)**



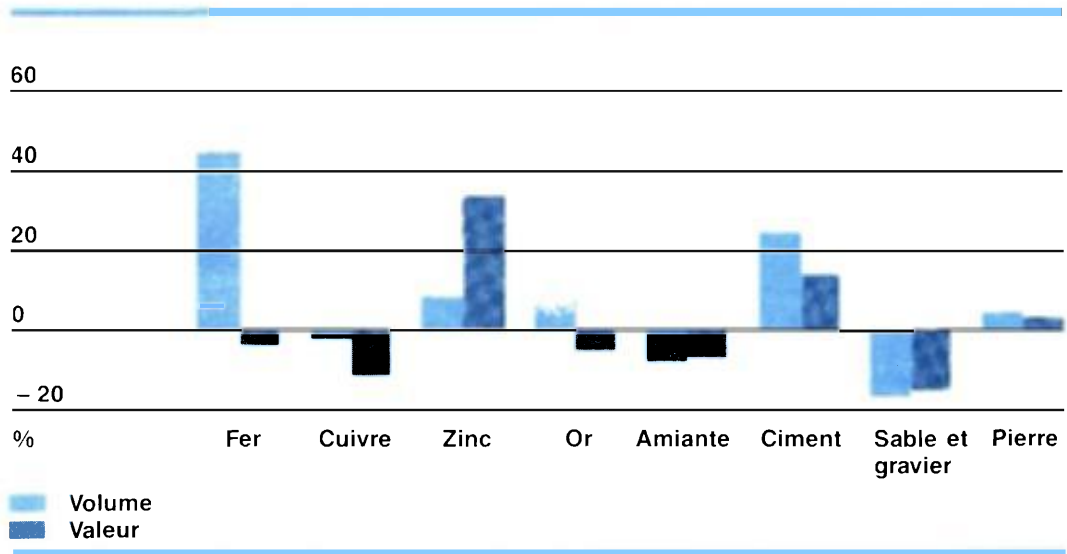
Source: Revenu net agricole, S.C., 21-202, calcul préliminaire 1984.

Mines

En dépit de la reprise conjoncturelle mondiale de 1983 et 1984, le secteur minier du Québec demeure, dans l'ensemble, hautement vulnérable à la concurrence internationale, aux fluctuations marquées des prix des métaux et à la baisse tendancielle de l'usage de certains produits comme le zinc et l'amiante.

Néanmoins, pour la première fois depuis 1979, la production minière a progressé en 1984. À l'origine de cette croissance on retrouve trois secteurs: le fer avec une hausse des livraisons de 43,9 %, le zinc (8,0 %) et l'or (7,0 %). Parmi les autres produits, les plus importants comme l'amiante et le cuivre ont reculé de 6,7 % et 2,0 %, respectivement. Ainsi, tous les secteurs de l'industrie minière n'ont pas bénéficié, au même titre, de la reprise économique mondiale.

VOLUME ET VALEUR DES LIVRAISONS DE QUELQUES PRODUITS DU SECTEUR MINIER EN 1984 — QUÉBEC (variation annuelle en pourcentage)

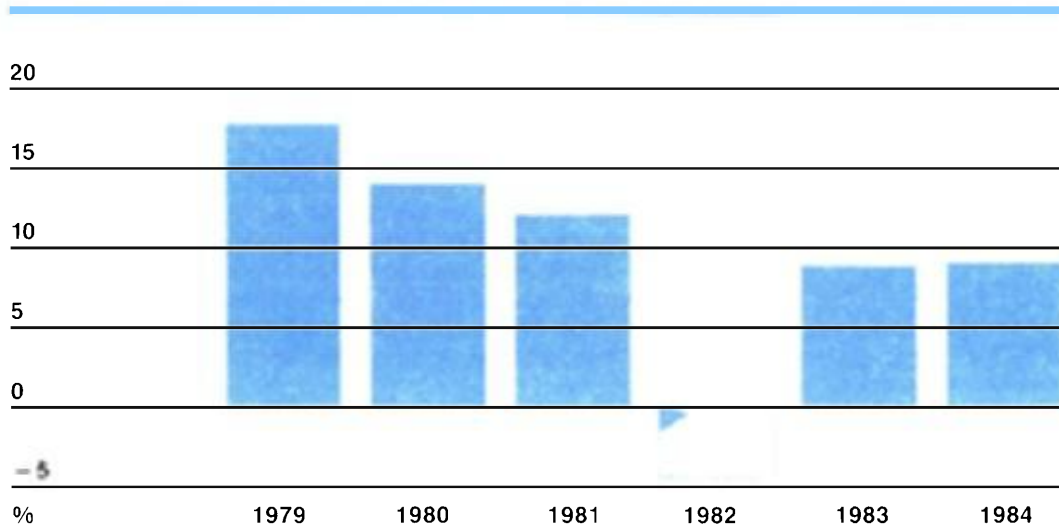


Source: Énergie et ressources, Québec.

La fabrication

La vigueur de la demande américaine, l'accroissement de la demande intérieure aux niveaux canadien et québécois ainsi que l'accumulation des inventaires ont favorisé la progression de la production manufacturière au Québec en 1984. Selon une estimation du Conference Board du Canada, la production dans ce secteur se serait accrue d'environ 6,0 %. Au cours des deux dernières années, l'essor du secteur manufacturier a contribué pour plus du tiers à l'augmentation de la production québécoise. Toutefois, en dépit de ces gains substantiels, la récupération des emplois perdus au cours de la récession n'est pas encore complétée; la croissance de la production s'étant réalisée, dans un premier temps, par des hausses des heures travaillées et de la productivité. En 1984, l'emploi manufacturier a cependant progressé de 27 000 postes.

VALEURS DES EXPÉDITIONS MANUFACTURIÈRES — QUÉBEC (variation annuelle en pourcentage)



Source: Stocks, livraisons et commandes des industries manufacturières, S.C., 31-001

La valeur des livraisons manufacturières a augmenté plus lentement au Québec que dans l'ensemble du Canada en 1984, soit 9,0 % en regard de 13,2 %. Tous les secteurs, sauf le pétrole et charbon, ont participé à cette croissance. Les augmentations les plus marquées ont été enregistrées par les secteurs des produits minéraux non métalliques, de la fabrication de produits métalliques, de la première transformation des métaux, du caoutchouc, du cuir et des produits électriques.

Le marché du travail

Au même titre que la production, la création d'emploi a été relativement plus forte, sur une base annuelle, au Québec (3,0 %) que dans l'ensemble du pays (2,5 %). Après avoir connu son sommet au mois de mars avec une augmentation de 116 000 personnes par rapport au mois correspondant de l'année précédente, la création d'emploi a par la suite diminué régulièrement au cours de l'année jusqu'au niveau de 53 000 personnes en décembre pour une augmentation annuelle moyenne de 80 000 emplois en 1984.

Sur une base sectorielle, la création d'emploi a surtout été concentrée dans trois secteurs, soit les services communautaires (30 000), la fabrication (27 000) et le commerce (23 000). L'emploi du secteur de la construction s'est en outre accru rapidement (5,2 %), ce qui représente 6 000 postes. Par ailleurs, le secteur du transport a perdu 10 000 emplois, soit une chute de 4,7 %.

EMPLOI PAR SECTEUR (en milliers)

	Québec				Canada			
	1983	1984	Variation		1983	1984	Variation	
	milliers		%		milliers		%	
Primaire	128	128	0	0,0	757	768	11	1,5
Construction	116	122	6	5,2	566	572	6	1,1
Fabrication	533	560	27	5,1	1 886	1 968	82	4,3
Transport, communications et autres services publics	212	202	-10	-4,7	870	858	-12	-1,4
Commerce	457	480	23	5,0	1 850	1 929	79	4,3
Finance, assurances et services immobiliers	143	146	3	2,1	602	631	29	4,8
Services communautaires, commerciaux et personnels	858	888	30	3,5	3 421	3 483	62	1,8
Administration publique	197	196	-1	-0,5	782	791	9	1,2
Total⁽¹⁾	2 642	2 722	80	3,0	10 734	11 000	266	2,5

(1) De légères différences dans les totaux peuvent exister en raison de l'arrondissement des données.

Source: Enquête sur la population active, S.C., 71-001.

L'amélioration de la situation de l'emploi a engendré une augmentation du taux d'activité de la main-d'oeuvre qui est passé de 60,9 % à 61,5 %. Cette évolution combinée à une croissance de 35 000 personnes de la population en âge de travailler explique l'augmentation de 1,8 % (54 000) de la population active. L'accroissement plus marqué de l'emploi que de la population active a donc permis une diminution du nombre de chômeurs de 427 000 à 400 000 et le taux de chômage a ainsi diminué de 13,9 % à 12,8 % entre 1983 et 1984.

EMPLOI ET TAUX DE CHÔMAGE — QUÉBEC

	Emploi			Taux de chômage		
	1983	1984	Variation	1983	1984	Écart
	(milliers)			%	%	(points de pourcentage)
Bas St-Laurent, Gaspésie	71	78	7	21,9	21,6	- 0,3
Saguenay, Lac-St-Jean	89	92	3	17,1	16,2	- 0,9
Québec	403	424	21	12,0	10,9	- 1,1
Trois-Rivières	167	168	1	16,0	14,9	- 1,1
Cantons-de-l'Est	96	94	- 2	15,0	12,7	- 2,3
Montréal	1 567	1 619	52	13,4	12,1	- 1,3
Outaouais	115	111	- 4	12,1	14,0	1,9
Nord-ouest québécois	55	55	0	21,5	18,9	- 2,6
Côte-Nord — Nouveau-Québec	38	39	1	14,7	17,7	3,0
Non répartis	41	42	1	—	—	—
Total⁽¹⁾	2 642	2 722	80	13,9	12,8	- 1,1

(1) De légères différences dans les totaux peuvent exister en raison de l'arrondissement des données.

Source: Enquête sur la population active, S.C., 71-001.

Le taux de chômage a diminué dans la plupart des régions du Québec. Seules les régions de la Côte-Nord — Nouveau-Québec et de l'Outaouais ont connu une hausse à ce chapitre. La création d'emploi a cependant été répartie inégalement. En effet, quatre régions ont bénéficié de la presque totalité des nouveaux emplois. Les régions où s'est accru le nombre d'emplois sont le Bas-St-Laurent, Gaspésie (9,9 %), Québec (5,2 %), le Saguenay, Lac-St-Jean (3,4 %) et Montréal (3,3 %). En fait, les régions de Montréal et Québec ont obtenu plus de 90,0 % de la hausse d'emplois l'an dernier. Les régions des Cantons-de-l'Est et de l'Outaouais ont de leur côté enregistré des pertes d'emplois de 2,1 % et 3,5 %, respectivement.

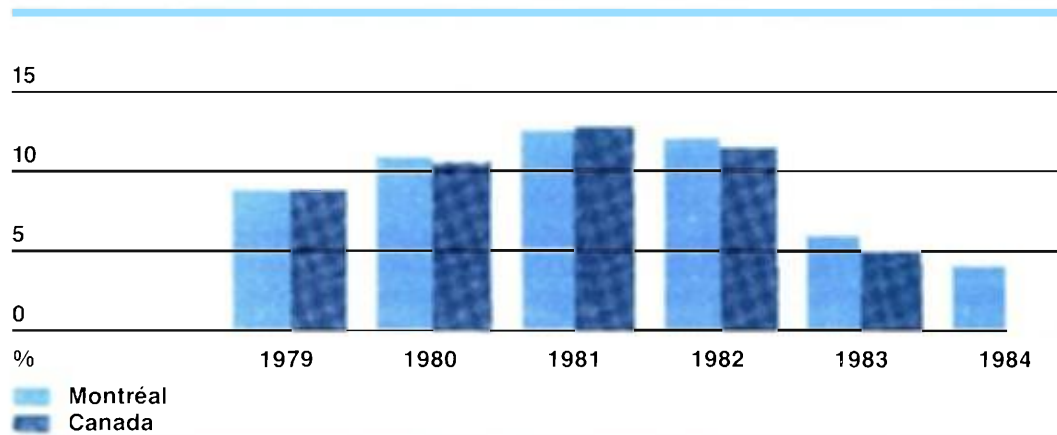
Les prix et les salaires

La progression des prix à la consommation s'est établie à 4,2 % et 4,3 % à Montréal et dans l'ensemble du Canada, respectivement. Partant d'un sommet de 12,5 % atteint en 1981, le taux d'inflation a donc diminué pour la troisième année consécutive au Canada. De ce fait, il a affiché l'an dernier sa meilleure performance depuis 1971.

Le prix des aliments a connu une ascension rapide en première moitié d'année, un fort gel ayant partiellement détruit les approvisionnements de fruits et légumes en provenance des États-Unis. Il a ensuite baissé alors que les principaux détaillants en alimentation du Québec ont dû adapter leur structure de coûts aux nouveaux standards imposés par les chaînes alimentaires à très grandes surfaces.

Le ralentissement de la progression des coûts en main-d'oeuvre et des coûts énergétiques conjugué à la faible hausse des prix aux États-Unis compte parmi les principaux facteurs de réduction du taux d'inflation. Par contre, la dépréciation de 4,8 % de la devise canadienne, par rapport au dollar américain, a imprimé un frein à la réduction de l'inflation.

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION (variation annuelle en pourcentage)

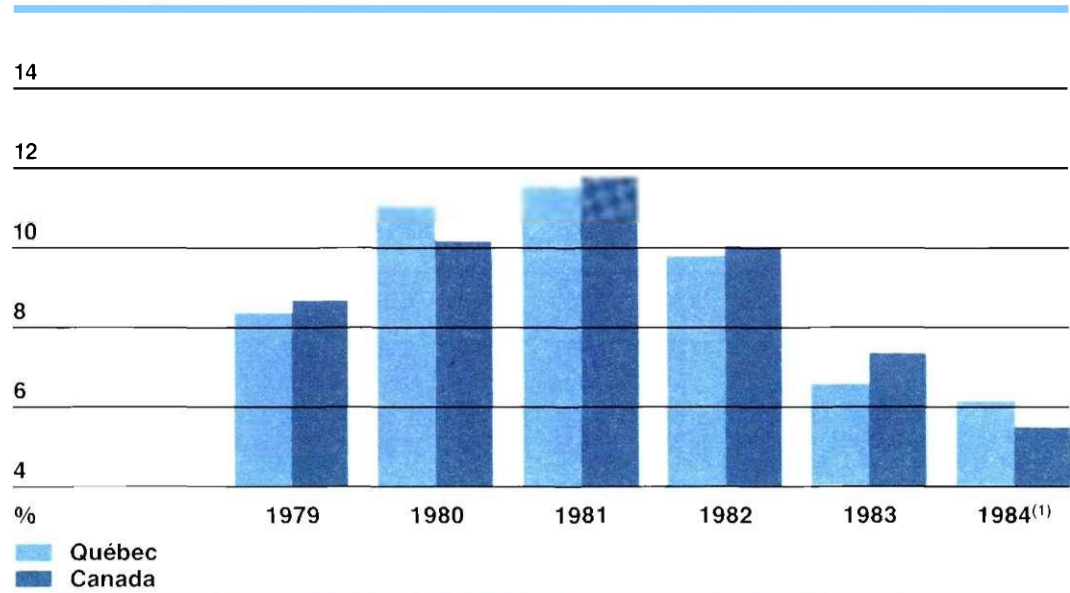


Source: L'indice des prix à la consommation, S.C., 62-001.

Le taux d'avance du salaire hebdomadaire moyen dans les entreprises ayant 20 employés et plus a diminué de 6,6 % à 6,1 % entre 1983 et 1984 au Québec, comparativement à 7,3 % et 5,4 % pour l'ensemble du Canada*. Le mouvement de repli des hausses salariales obtenues dans le cadre des conventions collectives s'est poursuivi en 1984. Ainsi, les conventions collectives signées dans les grandes entreprises canadiennes au cours des trois premiers trimestres de 1984 fixaient à 3,4 % les hausses salariales, en regard d'augmentations de 4,7 % contenues aux conventions collectives signées durant l'année 1983.

* Toutefois, selon une nouvelle enquête de Statistique Canada qui englobe depuis mars 1983 toutes les entreprises des secteurs privés et publics, l'augmentation des salaires entre mars et décembre 1984 par rapport à la période correspondante de 1983 a été de 3,8% au Québec et de 4,0% dans l'ensemble du Canada.

SALAIRE HEBDOMADAIRE MOYEN (variation annuelle en pourcentage)



(1) Taux de croissance cumulés en novembre.

Source: Emploi, gains et durée du travail, S.C., 72-002.

INDICATEURS ÉCONOMIQUES CANADA

	Unité de mesure	1980	1981	1982	1983	1984 ⁽¹⁾	80-79	81-80	82-81	83-82	84-83	84-80 ⁽²⁾
							%	%	%	%	%	%
Produit national brut	000 000 \$	297 556	339 797	358 302	390 340	420 819	12,6	14,2	5,4	8,9	7,8	9,1
Produit intérieur réel	000 000 \$71	117 781	121 071	115 891	119 007	124 682	1,3	2,8	- 4,3	2,7	4,8	1,4
Produit intérieur réel par habitant	\$71	4 899	4 974	4 705	4 782	4 962	0,0	1,5	- 5,4	1,6	3,8	0,3
Revenu personnel	000 000 \$	244 712	288 529	317 426	336 984	360 741	13,6	17,9	10,0	6,2	7,0	10,2
Revenu personnel par habitant	\$	10 178	11 853	12 887	13 541	14 356	12,2	16,5	8,7	5,1	6,0	9,0
Immobilisations totales — secteur de la fabrication	000 000 \$	66 193	79 604	76 761	73 519	75 070	13,4	20,3	- 3,6	- 4,2	2,1	3,2
Valeurs des expéditions des industries manufacturières	000 000 \$	9 747	12 739	11 493	8 858	9 089	30,9	30,7	- 9,8	- 22,9	2,6	- 1,7
Ventes au détail	000 000 \$	168 364	190 685	183 432	199 560	225 817	10,4	13,3	- 3,8	8,8	13,2	7,6
Indice des prix à la consommation	1981 = 100	84 026	94 293	97 638	106 243	114 917	9,1	12,2	3,5	8,8	8,2	8,1
Population (1 ^{er} juin)	'000	88,9	100,0	110,8	117,2	122,3	10,2	12,5	10,8	5,8	4,3	8,3
Population active	'000	11 573	11 904	11 958	12 183	12 399	3,0	2,9	0,5	1,9	1,8	1,7
Emploi	'000	10 708	11 006	10 644	10 734	11 000	3,0	2,8	- 3,3	0,8	2,5	0,7
Taux de chômage	%	7,5	7,5	11,0	11,9	11,3						

(1) Données provisoires.

(2) Taux annuel composé.

Sources: Comptes nationaux des revenus et des dépenses, S.C., 13-001. Produit intérieur brut par industrie, S.C., 61-005. Investissements privés et publics au Canada, S.C., 61-205. Stocks, livraisons et commandes des industries manufacturières, S.C., 31-001. Commerce de détail, S.C., 63-005. Prix à la consommation et indices des prix, S.C., 62-010. Estimations de la population du Canada et des provinces, S.C., 91-201. Enquête sur la population active, S.C., 71-001.

INDICATEURS ÉCONOMIQUES QUÉBEC

	Unité de mesure	1980	1981	1982	1983	1984 ⁽¹⁾	80-79	81-80	82-81	83-82	84-83	84-80 ⁽²⁾
							%	%	%	%	%	%
Produit intérieur brut	000 000 \$	70 312	80 015	84 009	90 432	98 054	11.6	13.8	5.0	7.6	8.4	8.7
Produit intérieur réel	000 000 \$71	27 048	27 367	25 966	27 007	28 362	0.7	1.2	- 5.1	4.0	5.0	1.2
Produit intérieur réel par habitant:	\$71	4 235	4 251	4 007	4 145	4 331	0.0	0.4	- 5.7	3.5	4.5	0.6
Revenu personnel	000 000 \$	61 213	71 383	77 761	81 641	87 443	13.9	16.6	8.9	5.0	7.1	9.3
Revenu personnel par habitant	\$	9 585	11 087	12 001	12 531	13 352	13.1	15.7	8.2	4.4	6.5	8.6
Immobilisations totales — secteur de la fabrication	000 000 \$	12 819	13 739	13 097	13 947	15 563	8.1	7.2	- 4.7	6.5	11.6	5.0
Valeur des expéditions des industries manufacturières	000 000 \$	2 190	2 272	2 160	2 088	2 858	51.2	3.8	- 5.0	- 3.3	36.9	6.9
Ventes au détail	000 000 \$	44 906	50 244	48 144	52 419	57 112	14.1	11.9	- 4.2	8.9	9.0	6.2
Indice des prix à la consommation	1981 = 100	89.0	100.0	111.6	117.8	122.7	10.3	12.4	11.5	5.6	4.2	8.4
Population (1 ^{er} juin)	'000	6 386	6 438	6 480	6 515	6 549	0.7	0.8	0.6	0.5	0.5	0.6
Population active	'000	2 988	3 040	2 998	3 069	3 123	3.1	1.7	- 1.4	2.4	1.8	1.1
Emploi	'000	2 694	2 726	2 584	2 642	2 722	2.9	1.2	- 5.2	2.2	3.0	0.3
Taux de chômage	%	9.8	10.3	13.8	13.9	12.8						

(1) Données provisoires.

(2) Taux annuel composé.

Sources: Comptes économiques provinciaux, S.C., 13-213, Conférence Board du Canada, Comptes nationaux des revenus et des dépenses, S.C., 13-001, Investissements privés et publics au Canada, S.C., 61-205, Stocks, livraisons et commandes des industries manufacturières, S.C., 31-001, Commerce de détail, S.C., 63-005, Prix à la consommation et indices des prix, S.C., 62-010, Estimations de la population du Canada et des provinces, S.C., 91-201, Enquête sur la population active, S.C., 71-001.

ANNEXE II

La situation financière du gouvernement et les emprunts du secteur public

LA SITUATION FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT ET LES EMPRUNTS DU SECTEUR PUBLIC

LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DU GOUVERNEMENT	II - 3
• Les revenus budgétaires	II - 4
• Les dépenses budgétaires	II - 6
• Les opérations non budgétaires	II - 9
• Les remboursements d'emprunts	II - 10
LE FINANCEMENT	II - 11
LA DETTE	II - 14
LES EMPRUNTS ET LES INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PUBLIC	II - 15
LISTE DES TABLEAUX	
Gouvernement du Québec	
États des opérations financières	
• Sommaire	II - 21
• Revenus budgétaires	II - 22
• Dépenses budgétaires	II - 23
• Opérations non budgétaires	II - 24
LISTE DES EMPRUNTS RÉALISÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN 1984-1985	II - 26
LISTE DES EMPRUNTS RÉALISÉS PAR HYDRO-QUÉBEC EN 1984	II - 27

1. LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DU GOUVERNEMENT

Les résultats préliminaires des opérations financières du gouvernement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1985 présentent des besoins financiers nets de 2 006 100 000 \$ en regard de 2 220 800 000 \$ pour l'année 1983-1984. Ce résultat est de 93 900 000 \$ inférieur à la prévision du Discours sur le budget du 22 mai 1984, cette diminution étant attribuable à une amélioration du surplus des opérations non budgétaires.

Le déficit des opérations budgétaires est demeuré au niveau prévu au Discours sur le budget, soit 3 175 000 000 \$. Au cours de 1984-1985, la diminution des revenus de 125 000 000 \$ a été entièrement compensée par une réduction équivalente des dépenses.

Le surplus des opérations non budgétaires s'élève pour sa part à 1 168 900 000 \$, soit une augmentation de 93 900 000 \$ par rapport à la prévision initiale. Cette hausse découle d'une amélioration sensible de la variation des autres comptes non budgétaires combinée à une légère diminution du surplus du compte des régimes de retraite.

Au chapitre du financement, compte tenu de l'effet conjugué de la hausse des remboursements d'emprunts et de la diminution des besoins financiers nets depuis le Discours sur le budget de mai dernier, les nouveaux emprunts qui totalisent 3 280 800 000 \$ ont contribué pour 210 700 000 \$ à améliorer la position d'encaisse du gouvernement.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
SOMMAIRE
(en millions de dollars)

	1983-1984		1984-1985		
			Discours sur le budget du 1984-05-22	Résultats ⁽¹⁾ préliminaires	Variations
1. Opérations budgétaires					
Revenus	+ 21 410,9		+ 22 465,0	+ 22 340,0	- 125,0
Dépenses	- 24 523,5		- 25 640,0	- 25 515,0	+ 125,0
Déficit		- 3 112,6		- 3 175,0	
2. Opérations non budgétaires					
Placements, prêts et avances	- 150,5		- 170,0	- 172,3	- 2,3
Compte des régimes de retraite	+ 1 056,7		+ 1 205,0	+ 1 185,2	- 19,8
Autres comptes	- 14,4		+ 40,0	+ 156,0	+ 116,0
Solde		+ 891,8		+ 1 075,0	+ 1 168,9
3. Besoins financiers nets		- 2 220,8		- 2 100,0	- 2 006,1
4. Financement					
Variation de l'encaisse	- 13,7		—	- 210,7	- 210,7
Nouveaux emprunts	+ 2 797,0		+ 2 890,0	+ 3 280,8	+ 390,8
Moins: remboursements d'emprunts	- 562,5		- 790,0	- 1 064,0	- 274,0
Total		+ 2 220,8		+ 2 100,0	+ 2 006,1
					- 93,9

N.B. : Le signe (-) signifie un besoin de financement et le signe (+) une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, le signe (-) indique une augmentation et le signe (+) une diminution.

(1) Les données financières 1984-1985 paraissant à ce tableau sont établies sur la base des résultats enregistrés d'avril 1984 à février 1985 et d'une estimation arrêtée au 4 avril 1985 des revenus et dépenses inscrits au cours de mars et avril 1985 aux opérations de l'année écoulée, aux termes des conventions comptables en vigueur.

Les revenus budgétaires

Les résultats préliminaires pour l'année financière 1984-1985 établissent les revenus budgétaires à 22 340 000 000 \$, soit une hausse de 4,3 % comparativement à 11,5 % l'année précédente. Alors que les revenus autonomes enregistrent une croissance de 5,8 %, les transferts du gouvernement du Canada augmentent de 0,9 %. La diminution de 125 000 000 \$ des revenus par rapport à la prévision du Discours sur le budget reflète une réduction des revenus autonomes de 262 000 000 \$ partiellement compensée par une augmentation de 137 000 000 \$ des transferts fédéraux.

SOMMAIRE DE L'ÉVOLUTION DES REVENUS AUTONOMES

	1983-1984		1984-1985		
			Discours sur le budget du 1984-05-22	Résultats prélimi- naires	Variations par rapport au budget
			(en millions de dollars)		(%)
Impôt sur le revenu des particuliers	6 763,7	7 501,0	7 166,0	- 335,0	5,9
Contributions des employeurs au fonds des services de santé	1 440,8	1 534,0	1 489,0	- 45,0	3,3
Taxe sur les ventes au détail	2 277,4	2 497,0	2 588,0	91,0	13,6
Hydro-Québec	60,2	60,0	156,0	96,0	159,1
Autres	4 532,3	4 617,0	4 548,0	- 69,0	0,3
Total des revenus autonomes	15 074,4	16 209,0	15 947,0	- 262,0	5,8

Bien que les perspectives de croissance économique réelle anticipées pour 1984 lors du dernier Discours sur le budget se soient matérialisées, la réduction des pressions inflationnistes a été plus marquée que prévu, particulièrement au niveau des salaires. Ainsi, la progression des salaires moyens pour l'ensemble des industries a été, en 1984, inférieure à l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Cet ajustement au rythme de croissance des salaires est l'un des principaux facteurs explicatifs de la révision à la baisse de 335 000 000 \$ du rendement prévu de l'impôt sur le revenu des particuliers. Par ailleurs, le niveau des remboursements a été plus élevé et les soldes d'impôt à payer ont été inférieurs à ceux anticipés pour l'année d'imposition 1983, suite entre autres à une augmentation considérable du nombre de participants au régime d'épargne-actions.

La diminution de 45 000 000 \$ des contributions des employeurs au fonds des services de santé découle principalement de la progression plus faible que prévu des salaires et traitements, mais également d'une correction comptable afférente à la régularisation des données des années antérieures.

Le rendement de la taxe sur les ventes au détail est en hausse de 91 000 000 \$ suite à la forte poussée des dépenses de consommation, particulièrement marquée dans le secteur de l'automobile.

La performance meilleure qu'anticipé des ventes d'électricité, tant au Québec qu'à l'extérieur, explique principalement l'augmentation de 96 000 000 \$ du dividende d'Hydro-Québec par rapport à celui annoncé lors du dernier Discours sur le budget.

Les révisions apportées aux autres sources de revenus autonomes s'expliquent surtout par une décélération plus rapide que prévu de l'inflation.

SOMMAIRE DE L'ÉVOLUTION DES TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	1983-1984	1984-1985			
		Discours sur le budget du 1984-05-22	Résultats préliminaires	Variations par rapport au budget	Variations par rapport à 1983-1984
		(en millions de dollars)			(%)
Péréquation	3 227,4	3 102,0	3 102,0	—	- 3,9
Autres transferts liés aux accords fiscaux	1 720,8	1 647,0	1 833,0	186,0	6,5
Contributions aux programmes de bien-être	1 043,7	1 179,0	1 148,0	- 31,0	10,0
Autres programmes	344,6	328,0	310,0	- 18,0	- 10,0
Total des transferts du gouvernement du Canada	6 336,5	6 256,0	6 393,0	137,0	0,9

La variation à la hausse des transferts du gouvernement du Canada provient essentiellement d'un accroissement important des transferts au titre du financement de la santé et de l'enseignement postsecondaire, en partie compensé par une légère diminution de la contribution fédérale aux programmes de bien-être et des transferts relatifs aux autres programmes à frais partagés.

À l'égard de la péréquation, les revenus de 3 102 000 000 \$ prévus initialement se sont effectivement réalisés, la valeur définitive de la garantie transitoire pour l'année financière 1984-1985 ayant été établie en mars 1984.

L'augmentation de 186 000 000 \$ des autres transferts liés aux accords fiscaux provient pour 180 000 000 \$ d'un transfert plus élevé que prévu au titre de la contribution fédérale

au financement des programmes de santé et d'enseignement postsecondaire, dû notamment à une révision à la baisse de l'impôt fédéral de base et donc de la valeur des points d'impôt utilisée dans la détermination du transfert financier à ce titre. De cette augmentation, 140 000 000 \$ se rapporte à l'année financière 1984-1985, le reste de la hausse découlant de l'encaissement au 31 mars 1985 d'une partie des ajustements correspondants relatifs aux exercices antérieurs. La baisse de la prévision de l'impôt fédéral de base pour 1984 et 1985 découle notamment de la croissance nominale des salaires et traitements moins forte que prévu en raison du ralentissement de l'inflation.

Quant à la variation à la baisse de 31 000 000 \$ des contributions fédérales aux programmes de bien-être, elle provient pour l'essentiel d'une réduction des dépenses partageables à l'égard des services de bien-être et d'une diminution des coûts d'aide sociale.

Les dépenses budgétaires

Les résultats préliminaires des dépenses budgétaires pour l'année financière 1984-1985 sont de 25 515 000 000 \$, soit un accroissement annuel de 4,0 % en comparaison de 10,2 % l'année précédente. En redressant les données pour tenir compte qu'un montant de 431 000 000 \$ de dépenses imputé de façon anticipée au cours de 1983-1984 n'aurait normalement dû être assumé que durant les années ultérieures, dont 422 000 000 \$ en 1984-1985, les taux de croissance annuels sont ramenés sur une base comparable à 7,7 % pour 1984-1985 par rapport à 8,2 % en 1983-1984.

SOMMAIRE DE L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES (en millions de dollars)

	1984-1985		
	Discours sur le budget du 1984-05-22	Résultats prélimi- naires	Variations par rapport au budget
Crédits initiaux	25 640,0	25 640,0	—
Plus:			
— Crédits supplémentaires du 20 juin 1984	28,0 ⁽¹⁾	28,0	—
— Crédits supplémentaires du 21 décembre 1984		440,8	+ 440,8
— Mandat spécial du 9 août 1984		3,5	+ 3,5
— Dépassements non pourvus par des crédits supplémentaires		16,0	+ 16,0
Moins:			
— Transferts de crédits budgétaires aux placements, prêts et avances		— 3,9	— 3,9
— Crédits périmés	— 28,0 ⁽¹⁾	— 609,4	— 581,4
Total des dépenses 1984-1985	25 640,0	25 515,0	- 125,0
Total des dépenses 1983-1984		24 523,5	
Variation en %		4,0	
Total des dépenses redressé pour tenir compte de l'imputation anticipée de dépenses en 1983-1984			
— 1984-1985 (25 515,0 + 422,0)		25 937,0	
— 1983-1984 (24 523,5 - 431,0)		24 092,5	
— Variation en %		7,7	

(1) Dépenses additionnelles annoncées et crédits périmés anticipés lors du Discours sur le budget

Au Discours sur le budget, les dépenses étaient prévues à 25 640 000 000 \$; les résultats préliminaires présentent donc une baisse de 125 000 000 \$ par rapport aux estimés initiaux. Cette diminution est le résultat d'un niveau de crédits périmés qui a plus que compensé les dépenses additionnelles découlant de l'adoption par l'Assemblée nationale en juin et décembre derniers de crédits supplémentaires de 468 761 117 \$, de l'émission par le gouvernement en août dernier d'un mandat spécial de 3 500 000 \$ en vue d'accorder une subvention d'appoint à la Corporation Québec 1534-1984 ainsi que de dépassements de 16 000 000 \$ non pourvus par des crédits supplémentaires, dont 8 500 000 \$ à l'égard de subventions versées à la Société immobilière du Québec pour le service de ses emprunts et 3 900 000 \$ reliés à l'administration de la justice et aux indemnités versées aux victimes d'actes criminels et d'inondations.

Les crédits supplémentaires, en plus d'actualiser les dépenses additionnelles de 28 000 000 \$ annoncées au Discours sur le budget relativement aux activités de voirie municipale, au développement des parcs et réserves fauniques et à l'élargissement de l'application du programme Logirente aux personnes de 60 ans et plus, visaient à combler les dépassements budgétaires à l'égard de certains programmes de dépenses et à assurer la mise en oeuvre des mesures nouvelles adoptées en cours d'année.

Les crédits additionnels qui n'avaient pas déjà été annoncés au Discours sur le budget ont été autorisés principalement en vue de rencontrer un dépassement anticipé de 127 679 000 \$ du service de la dette publique, suite à une augmentation des taux d'intérêt et à la détérioration du taux de change du dollar canadien en regard des hypothèses initiales, et une augmentation de 86 232 300 \$ de l'enveloppe budgétaire destinée aux frais de fonctionnement des centres hospitaliers, d'accueil et de réadaptation ainsi qu'aux activités de coordination régionale et nationale du réseau des Affaires sociales. Parmi les autres besoins en crédits qui avaient alors été identifiés se trouvaient notamment des montants respectifs de 15 000 000 \$ dans le cadre de l'aide financière à accorder à l'industrie québécoise de la pétrochimie, 13 700 000 \$ pour l'augmentation des coûts en intérêt et de l'amortissement du capital des arrérages des réseaux de l'Éducation et des Affaires sociales, 12 765 300 \$ pour subventionner les frais de fonctionnement et du service de la dette de la Société du Palais des congrès de Montréal, 10 474 700 \$ au titre de la contribution du gouvernement à l'assurance-stabilisation des revenus agricoles, 9 498 900 \$ à l'égard du programme d'assistance-maladie, 8 802 000 \$ relatifs aux opérations de l'Office des personnes handicapées et 5 600 000 \$ pour l'aide financière accordée aux étudiants.

Par ailleurs, les crédits budgétaires non dépensés s'élèvent à 613 300 000 \$, dont 3 900 000 \$ ont fait l'objet de transferts de crédits aux placements, prêts et avances. Parmi les principaux éléments de la péremption de crédits, il faut noter le coût moins élevé de 92 400 000 \$ par rapport à la prévision initiale des traitements et autres rémunérations du personnel de la fonction publique, reflétant notamment la réduction du rythme de l'inflation, et la réduction des dépenses imputables à l'année en cours à l'égard de l'enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire qui ont été de 20 200 000 \$ inférieures à la prévision. Les versements d'aide sociale montrent quant à eux une baisse de 53 100 000 \$ dont 37 600 000 \$ est attribuable à la récupération de sommes versées en trop, le reste découlant d'un niveau de clientèle un peu plus faible que prévu. Le coût du service de la dette publique s'est pour sa part chiffré à 2 404 600 000 \$ suite à l'évolution récente des taux d'intérêt et du programme d'emprunt, de sorte qu'une partie des crédits supplémentaires qui avaient été autorisés à cet égard, soit 33 100 000 \$, ont été périmés.

En outre, des crédits de 50 700 000 \$ ont été périmés à l'égard des subventions d'aide aux entreprises, suite à une réduction des demandes enregistrées dans le cadre des différents programmes en place administrés par la Société de développement industriel du Québec et le ministère de l'Industrie et du Commerce, alors que les transferts aux municipalités au titre de la compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement et des réseaux ont été de 30 000 000 \$ inférieurs aux prévisions. Les intérêts assumés par le gouvernement dans le cadre des programmes d'aide au financement agricole ont été de 18 000 000 \$ moins élevés que prévu malgré une hausse des taux d'intérêt par rapport aux prévisions initiales, les demandes de prêts ayant été moins importantes qu'anticipées.

Enfin, le niveau des crédits périmés réguliers générés par les activités des divers ministères explique le solde de la péremption qui s'établit à 311 900 000 \$, soit moins de 1,2 % du total des crédits autorisés.

Les résultats préliminaires intègrent également un montant de 1 420 900 000 \$ porté aux dépenses en 1984-1985 au chapitre de la contribution du gouvernement à titre d'employeur pour les services courants et passés des régimes de retraite en vertu de la politique budgétaire que s'est donnée le gouvernement. Le tableau qui suit montre l'incidence du compte des régimes de retraite sur les opérations financières du gouvernement depuis sa création en 1978-1979.

SOMMAIRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES RELATIVES AUX RÉGIMES DE RETRAITE (en millions de dollars)

	1978-1979	1979-1980	1980-1981	1981-1982	1982-1983	1983-1984	Résultats préliminaires 1984-1985
1. Opérations budgétaires							
Revenus	—	—	—	—	—	—	—
Dépenses — service courant	- 277,2	- 473,0	- 558,1	- 613,4	- 540,8	- 474,2	- 486,1
— service passé	—	- 172,0	- 172,7	- 224,3	- 246,5	- 278,4	- 337,0
— intérêts	- 54,0	- 87,6	- 164,6	- 263,4	- 379,5	- 480,3	- 597,8
	- 331,2	- 732,6	- 895,4	- 1 101,1	- 1 166,8	- 1 232,9	- 1 420,9
Déficit	- 331,2	- 732,6	- 895,4	- 1 101,1	- 1 166,8	- 1 232,9	- 1 420,9
2. Opérations non budgétaires							
Compte des régimes de retraite							
Contributions du gouvernement	+ 331,2	+ 732,6	+ 895,4	+ 1 101,1	+ 1 166,8	+ 1 232,9	+ 1 420,9
Contributions des organismes autonomes	+ 24,8	+ 24,6	+ 26,0	+ 26,8	+ 25,7	+ 22,6	+ 21,9
Cotisations des employés ⁽¹⁾	+ 125,3	+ 123,9	+ 125,3	+ 143,6	+ 168,0	+ 160,4	+ 153,2
Total des contributions et cotisations	+ 481,3	+ 881,1	+ 1 046,7	+ 1 271,5	+ 1 360,5	+ 1 415,9	+ 1 596,0
Total des prestations ⁽²⁾ et autres paiements	- 165,6	- 198,3	- 224,4	- 264,2	- 309,3	- 359,2	- 410,8
Surplus	+ 315,7	+ 682,8	+ 822,3	+ 1 007,3	+ 1 051,2	+ 1 056,7	+ 1 185,2
3. Besoins financiers nets	- 15,5	- 49,8	- 73,1	- 93,8	- 115,6	- 176,2	- 235,7

N.B. : Le signe (-) signifie un besoin de financement et le signe (+) une source de financement

(1) Cotisations aux régimes de retraite autres que le RREGOP. Les cotisations des employés au RREGOP sont versées directement à la Caisse de dépôt et placement du Québec et ne transitent pas par le compte non budgétaire des régimes de retraite.

(2) Comprendant la partie des prestations afférentes au RREGOP à la charge du gouvernement ainsi que la totalité des prestations versées dans le cadre des autres régimes.

Les opérations non budgétaires

Les résultats préliminaires montrent que le surplus des opérations non budgétaires atteint 1 168 900 000 \$ alors qu'il était prévu à 1 075 000 000 \$ au Discours sur le budget de mai dernier.

SOMMAIRE DES OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES 1984-1985 (en millions de dollars)

	Discours sur le budget du 1984-05-22	Résultats préliminaires	Variations
1. Placements, prêts et avances			
Entreprises du gouvernement			
Capital-actions et mise de fonds	- 130,8	- 155,3	- 24,5
Prêts et avances	- 20,0	- 1,4	+ 18,6
Sous-total	- 150,8	- 156,7	- 5,9
Prêts et avances aux municipalités, organismes municipaux, particuliers, sociétés et autres	- 19,2	- 15,6	+ 3,6
Total des placements, prêts et avances	- 170,0	- 172,3	- 2,3
2. Compte des régimes de retraite	+ 1 205,0	+ 1 185,2	- 19,8
3. Autres comptes	+ 40,0	+ 156,0	+ 116,0
4. Solde	+ 1 075,0	+ 1 168,9	+ 93,9

N.B.: Le signe (-) signifie un besoin de financement et le signe (+) une source de financement.

Le montant des placements, prêts et avances, à 172 300 000 \$, correspond à toutes fins utiles à la prévision du Discours sur le budget; toutefois des réaménagements importants ont été effectués à l'intérieur de l'enveloppe globale. Ainsi, les placements sous forme de capital-actions et mise de fonds dans les entreprises du gouvernement ont été augmentés de 24 500 000 \$, même après l'allocation de la provision de 19 600 000 \$ qui avait été inscrite à ce titre au moment du Discours sur le budget, en raison d'abord de l'augmentation de 25 000 000 \$ de la participation du gouvernement dans la Société nationale de l'amiante étant donné la situation financière particulièrement difficile des filiales minières de la Société. Une souscription additionnelle de 11 400 000 \$ a aussi été effectuée au capital-actions de la S.G.F. afin de permettre le remboursement d'emprunts contractés pour financer l'acquisition d'actions de Donohue ainsi que pour financer sa participation au projet d'aluminerie de Bécancour, dont les travaux de construction se déroulent à un rythme plus rapide que prévu. En outre, l'addition au capital-actions de SOQUIP prévue à 30 000 000 \$ au Discours sur le budget a été portée à 40 000 000 \$, finançant l'acquisition de réserves gazières et d'actions dans des sociétés oeuvrant dans la distribution du gaz naturel.

Par ailleurs, les sommes avancées par le gouvernement à Sidbec ont été augmentées de 23 200 000 \$ en vue de permettre à la Société de réaliser son programme d'immobilisations pour l'année courante et de défrayer sa quote-part des frais encourus lors de la fermeture des installations de Sidbec-Normines à ville de Gagnon. Ces déboursés additionnels sont toutefois plus que compensés par des remboursements non prévus initialement de 13 400 000 \$ par la S.H.Q., de 4 200 000 \$ par la Société du parc industriel du centre du Québec et de 2 700 000 \$ par la Société de développement des coopératives sur des prêts et avances que le gouvernement leur avait consentis antérieurement et par l'annulation de la provision de 11 800 000 \$ incluse dans la prévision initiale.

Enfin, les prêts et avances aux municipalités, organismes municipaux, particuliers, sociétés et autres ont été réduits de 3 600 000 \$, les prêts aux pêcheurs et les besoins de financement des fonds locaux ayant notamment été moins élevés que prévu.

Le surplus du compte des régimes de retraite, estimé à 1 205 000 000 \$ au Discours sur le budget, s'est établi à 1 185 200 000 \$. Cette réduction de 19 800 000 \$ résulte d'un léger fléchissement des cotisations des employés et de la contribution d'employeur correspondante, et de charges en intérêt moins élevées que prévu sur le solde du compte.

Les opérations afférentes aux autres comptes non budgétaires reflètent essentiellement les variations d'une année à l'autre dans les comptes et les intérêts courus à payer et à recevoir par le gouvernement. Ces comptes évoluent normalement en fonction du volume global des transactions financières, mais ils peuvent présenter des variations importantes difficiles à prévoir d'une année à l'autre, leur niveau dépendant essentiellement du synchronisme des opérations de perception et de paiement. Pour l'année financière 1984-1985, les résultats préliminaires du solde des autres comptes présentent un surplus de 156 000 000 \$ comparativement à celui de 40 000 000 \$ prévu au Discours sur le budget de mai dernier.

Cette amélioration s'explique principalement par une hausse de 92 700 000 \$ du niveau prévu des chèques émis et non encaissés par les bénéficiaires au 31 mars, par une augmentation de 28 800 000 \$ du niveau anticipé des comptes à payer et par l'accroissement de 15 000 000 \$ du niveau des intérêts courus à payer, associé à l'augmentation des dépenses du service de la dette publique. D'autre part, une augmentation de 15 700 000 \$ du niveau des espèces en main et des dépôts en circulation a atténué cette amélioration.

Les remboursements d'emprunts

Les remboursements d'emprunts pour l'année financière 1984-1985 sont estimés à 1 064 000 000 \$ comparativement à 562 507 000 \$ en 1983-1984. Les résultats préliminaires présentent une augmentation de 274 000 000 \$ par rapport à la prévision du Discours sur le budget. Cet écart est attribuable pour une part à la forte demande de remboursements anticipés d'obligations d'épargne de la part des détenteurs, les ventes d'obligations d'épargne ayant atteint un sommet historique de 1 233 600 000 \$, et d'autre part à une réduction de 80 000 000 \$ de l'encours prévu des bons du trésor au cours de l'année 1984-1985.

Le montant estimé des remboursements d'obligations d'épargne au cours de 1984-1985 est de 499 000 000 \$ et l'encours au 31 mars 1985 est établi à 2 669 600 000 \$.

ENCOURS DES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE (en millions de dollars)

Encours au 31 mars 1984		1 935,0
Plus: Émission 1983	1,5 ⁽¹⁾	
Émission 1984	<u>1 232,1⁽²⁾</u>	1 233,6
Moins: Remboursements		<u>499,0</u>
Encours au 31 mars 1985		2 669,6

(1) Montant encaissé après le 31 mars 1984 de l'émission de 729 406 000 \$.

(2) Montant encaissé au 31 mars 1985 de l'émission de 1 233 650 000 \$.

2. LE FINANCEMENT

Au cours de l'année financière 1984-1985, le gouvernement du Québec a emprunté 3 280 800 000 \$, soit un montant de 483 800 000 \$ supérieur à celui emprunté en 1983-1984. Cette augmentation des emprunts, malgré la diminution des besoins financiers nets, est attribuable au refinancement des remboursements d'emprunts plus élevé que l'an passé et à l'amélioration importante de la position d'encaisse du gouvernement en cours d'exercice.

Du total des emprunts, 2 402 600 000 \$, soit 73 %, ont été réalisés en dollars canadiens, 597 200 000 \$, soit 18 %, en dollars américains et le reste, en yens japonais, en marks allemands et en livres sterling.

Les financements en dollars canadiens ont pour la plupart été réalisés auprès des sources traditionnelles, 1 233 600 000 \$ provenant de l'émission d'obligations d'épargne, 675 000 000 \$ de la Caisse de dépôt et placement du Québec, 175 000 000 \$ d'un emprunt public sur le marché canadien et 150 000 000 \$ d'un emprunt public sur le marché de l'euro-dollar canadien alors que le reste, soit 169 000 000 \$, a été réalisé par le biais de transactions privées. Cependant, pour la première fois depuis 1980-1981, les bons du trésor n'ont pas contribué au financement du gouvernement du Québec, et ce malgré l'accélération du rythme d'émission des adjudications hebdomadaires des bons du trésor à échéance de 91 jours qui ont été accrues de 5 000 000 \$ par semaine à compter du début de mai 1984. Cette situation a résulté du fait qu'un montant de 150 000 000 \$ de bons du trésor, réalisés privément en 1983-1984, est venu à échéance au cours de 1984-1985.

Le financement obtenu en dollars américains découle pour sa part d'une opération de 329 900 000 \$ sur le marché domestique américain et de trois placements privés. Par ailleurs, deux transactions en yens japonais ont représenté un apport de 133 600 000 \$ alors qu'une livraison différée relative à un emprunt en livres sterling contracté au cours de l'exercice financier précédent produisait une entrée de fonds de 65 800 000 \$. Enfin, 81 600 000 \$ proviennent d'une émission publique sur le marché de l'euro-mark allemand.

Certains aspects du programme de financement de l'année financière 1984-1985 méritent qu'on leur porte une attention particulière. D'abord, il y a lieu de signaler le succès sans précédent qu'a connu la dernière campagne d'obligations d'épargne du Québec. Les 1 233 650 000 \$ ainsi récoltés, comparativement aux 729 406 000 \$ de l'année précédente, ont permis de combler 38 % des besoins d'emprunts du gouvernement du Québec. En augmentant la part en dollars canadiens du programme de financement, cette opération a résulté pour le Québec en une plus grande flexibilité dans le choix des marchés extérieurs à utiliser.

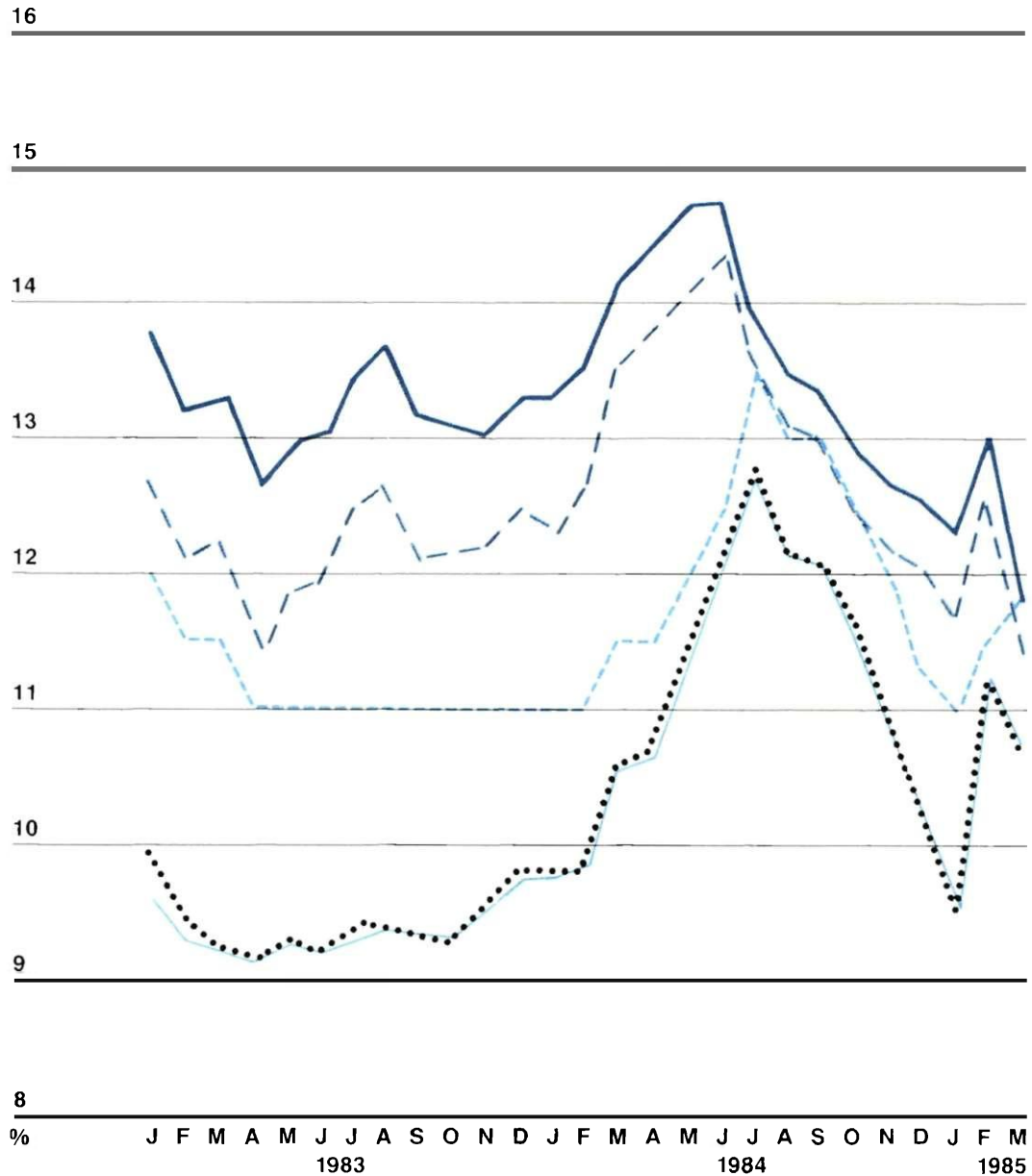
On a aussi été à même de constater en 1984-1985 le niveau élevé de confiance qu'ont les investisseurs européens dans le crédit du Québec. En effet, l'emprunt de 150 000 000 \$ réalisé en janvier 1985 par le gouvernement du Québec sur le marché de l'euro-dollar canadien représentait alors l'opération la plus importante ayant jamais été réalisée sur ce marché par quelque emprunteur que ce soit.

Par ailleurs, le Québec a continué de diversifier ses sources de fonds en ayant recours pour la première fois en 1984-1985 aux emprunts syndicaux en monnaie du Japon. En outre, les transactions sous forme de placements privés, excluant les financements réalisés auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec, ont permis de combler 13 % des besoins de financement, soit la proportion la plus élevée au cours des cinq dernières années. Les recours aux marchés publics européens ont pour leur part contribué pour 297 400 000 \$ à combler les besoins de fonds du Trésor québécois. Enfin, il faut noter que les investisseurs japonais ont été au cours de la dernière année financière des fournisseurs importants de fonds pour le Québec, tant en dollars canadiens et en dollars américains qu'en yens.

En plus des opérations de financement mentionnées ci-dessus et qui ont affecté directement les résultats de 1984-1985, le gouvernement du Québec a aussi renégocié au cours du même exercice financier, à des conditions sensiblement améliorées, un crédit syndical de 1 000 000 000 \$ É.-U. On notera également que le gouvernement a décidé de ne pas renouveler une convention de crédit de 400 000 000 \$ venue à échéance en cours d'année.

Il faut finalement souligner que des conditions de marché favorables, une confiance renouvelée des investisseurs dans le crédit du Québec et un recours judicieusement planifié aux différents marchés publics ont permis au gouvernement du Québec de financer ses besoins sur le marché canadien au cours de 1984-1985 à des écarts de rendement historiquement parmi les plus bas par rapport aux titres d'échéances équivalentes du gouvernement du Canada. La même constatation s'applique aux financements réalisés sur les marchés extérieurs lorsqu'on substitue aux titres du gouvernement du Canada des émissions de référence appropriées.

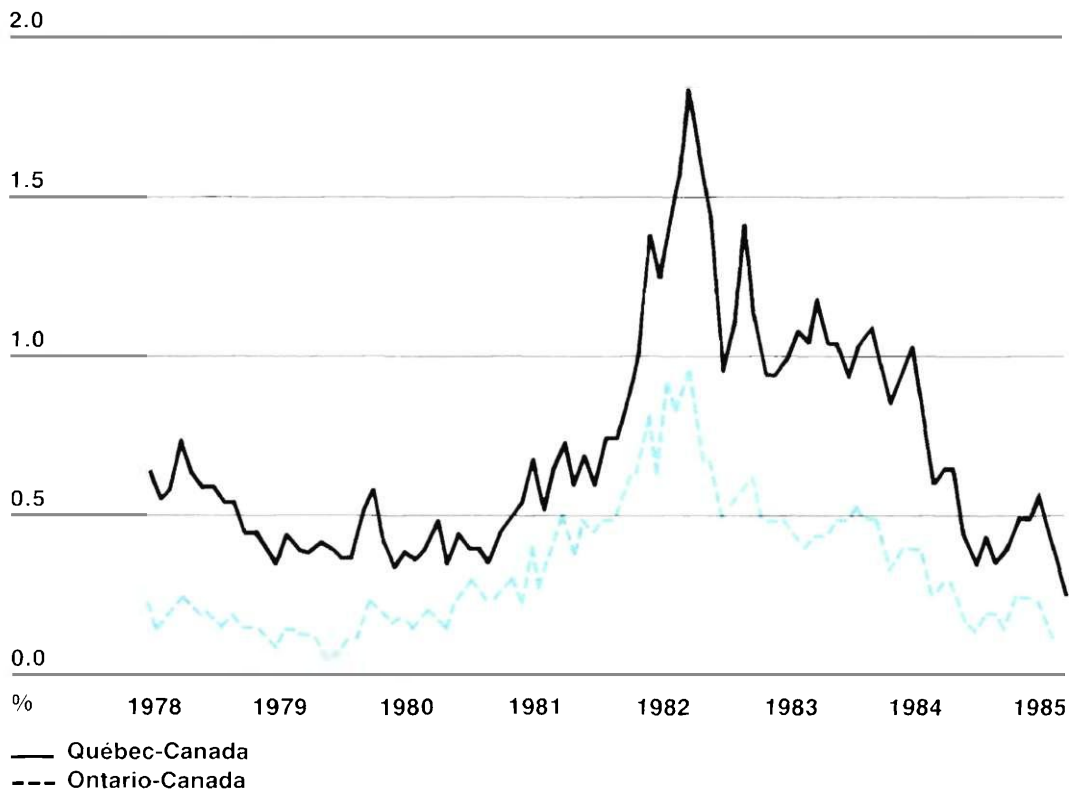
TAUX DE RENDEMENT SUR TITRES DU QUÉBEC ET AUTRES TITRES 1983, 1984 ET 1985



- Taux des bons du trésor du Québec à 3 mois
- Taux des bons du trésor du Canada à 3 mois
- - - Taux de base des prêts bancaires
- Taux des obligations à long terme du Québec
- . - Taux des obligations à long terme du Canada

Sources: Banque du Canada;
Dominion Securities Pitfield;
Ministère des Finances du Québec.

ÉCART ENTRE LES TAUX DE RENDEMENT SUR LES TITRES À LONG TERME DU QUÉBEC ET AUTRES TITRES (en points de pourcentage)



Source: Dominion Securities Pitfield.

3. LA DETTE

La dette du gouvernement du Québec, incluant l'encours des bons du trésor, s'établit à 20 626 000 000 \$ au 31 mars 1985. La proportion de la dette totale libellée en dollars canadiens a légèrement diminué au cours de 1984-1985, passant de 74,1 % à 73,2 %, celle en monnaie étrangère étant portée à 26,8 %. Au cours de la même période, la part de la dette à taux fixes a légèrement fléchi, de 75,9 % à 75,3 %, alors que celle de la dette à taux variables s'établit à 24,7 % en fin d'année financière 1984-1985. Toutefois, certaines transactions d'échange de charges d'intérêt et de devises reliées au service de certains emprunts réalisés par le gouvernement au cours des dernières années ont permis de modifier la structure de ses engagements relatifs à sa dette. Ainsi, la part des engagements à rencontrer en dollars canadiens par le gouvernement pour le remboursement de sa dette a pu être haussée à 73,9 % de sa dette totale alors que la proportion de ses engagements portant intérêt à taux fixes a pu être relevée à 75,6 %.

Par ailleurs, les nouveaux emprunts de 1984-1985 ayant été contractés pour des échéances plus longues que celles de l'ensemble de la dette au 31 mars 1984, l'échéance moyenne de la dette du gouvernement excluant les obligations d'épargne et les bons du trésor a pu être haussée de 9,0 ans à la fin de 1983-1984 à 9,6 ans au 31 mars 1985. À la même date, l'encours des obligations d'épargne atteint 2 669 600 000 \$, soit 12,9 % du total de la dette du gouvernement. L'encours des bons du trésor a pour sa part fléchi à 1 405 000 000 \$, représentant 6,8 % de la dette totale en fin de période.

DETTE DU GOUVERNEMENT ESTIMATION AU 31 MARS 1985⁽¹⁾

Monnaie d'émission	En millions de dollars	En proportion du total (%)
Dollar canadien	15 090	73,2
Dollar américain	3 687	17,9
Mark allemand	631	3,1
Yen japonais	567	2,7
Livre sterling	284	1,4
Franc suisse	183	0,9
Unité de compte européenne	70	0,3
ECU	58	0,3
Florin néerlandais	46	0,2
Franc français	10	—
	20 626	100,0

(1) Excluant les emprunts temporaires.

N.B. : La dette en monnaies étrangères est exprimée en équivalent canadien aux dates de réalisation des emprunts.

4. LES EMPRUNTS ET LES INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PUBLIC

Au cours de l'année civile 1984, les emprunts bruts à long terme du secteur public ont totalisé 6 766 000 000 \$, ce qui représente une hausse de 635 000 000 \$ par rapport à l'année précédente. Cette hausse des emprunts bruts est imputable à toutes les composantes du secteur public, à l'exception d'Hydro-Québec et des autres sociétés d'État. L'augmentation marquée des emprunts bruts des institutions d'enseignement ne découle pas d'un accroissement du niveau des immobilisations, mais plutôt d'une hausse des emprunts échus et refinancés combinée à un rattrapage dans le financement à long terme effectué relativement aux immobilisations des années antérieures. Des difficultés consécutives aux modifications législatives apportées à compter de 1980 relativement au régime d'imposition foncière et la mise au point d'une nouvelle formule de garantie avaient causé des délais dans la réalisation de ces emprunts.

EMPRUNTS À LONG TERME DU SECTEUR PUBLIC (en millions de dollars)

	Années civiles					
	1979	1980	1981	1982	1983	1984 ⁽¹⁾
Emprunts bruts						
Gouvernement ⁽²⁾	1 536	2 734	2 336	2 840	2 405	3 213
Institutions d'enseignement ⁽³⁾	240	197	131	244	421	791
Institutions de santé et de bien-être	62	107	139	233	92	133
Hydro-Québec ⁽²⁾	1 783	2 156	2 257	2 276	1 791	1 100
Autres sociétés d'État	93	117	449	329	484	328
Organismes municipaux	663	773	1 045	1 084	938	1 201
Total	4 377	6 084	6 357	7 006	6 131	6 766
Remboursements	1 270	1 783	2 084	2 261	2 079	3 181
Emprunts nets	3 107	4 301	4 273	4 745	4 052	3 585

(1) Résultats préliminaires.

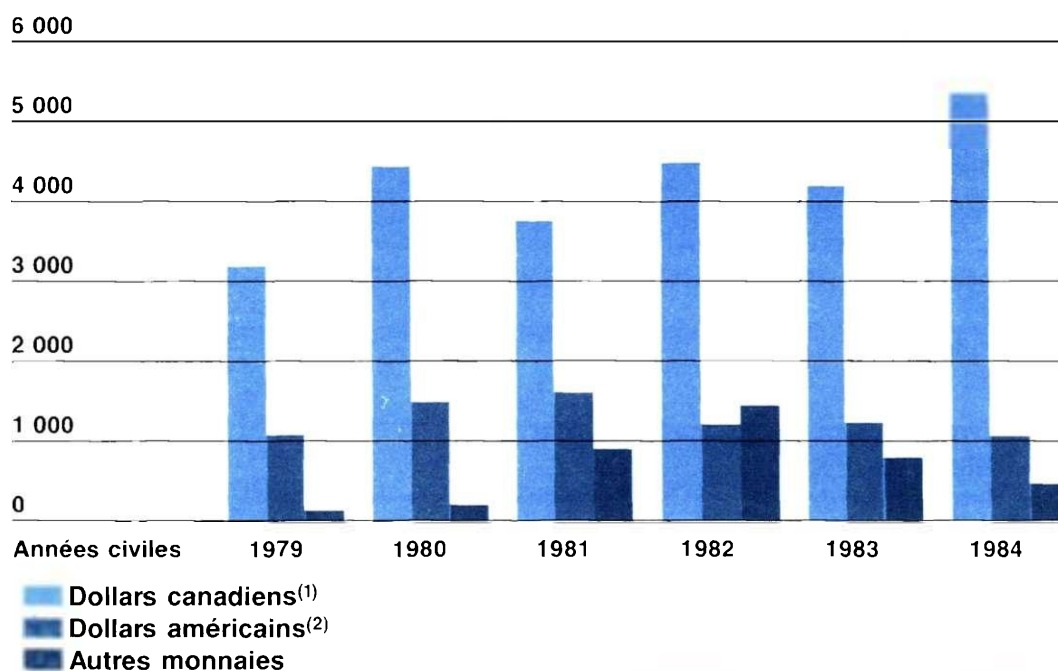
(2) Montants encaissés durant l'année civile, à l'exclusion du montant net des emprunts à moins d'un an au titre des opérations de financement à long terme, ce qui diffère de la liste des emprunts réalisés présentée plus loin dans ce document.

(3) Incluant toutes les universités au Québec, ce qui diffère des statistiques du B.S.Q. qui ne retient que l'Université du Québec.

Source: Ministère des Finances du Québec.

Comme on peut le constater au graphique ci-dessous, les emprunts bruts libellés en dollars canadiens ont totalisé 5 231 000 000 \$ en 1984, ce qui représente plus de 77 % des emprunts totaux du secteur public. Quant aux emprunts bruts libellés en dollars américains, ils ont atteint 1 070 000 000 \$, soit 16 % du total des emprunts bruts, alors que les emprunts dans les autres monnaies s'établissaient à 465 000 000 \$ ou 7 % du total.

**EMPRUNTS BRUTS DU SECTEUR PUBLIC
PAR MONNAIE
(en millions de dollars)**



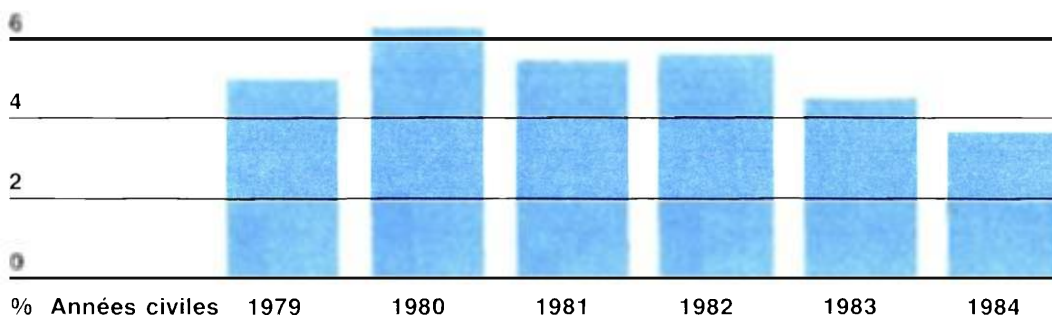
(1) Incluant des emprunts sur les euro-marchés libellés en dollars canadiens au montant de 50 000 000 \$ en 1979, de 100 000 000 \$ en 1980, de 250 000 000 \$ en 1981, de 896 000 000 \$ en 1982, de 262 000 000 \$ en 1983 et de 513 000 000 \$ en 1984.

(2) Incluant des emprunts sur les euro-marchés libellés en dollars américains au montant de 315 000 000 \$ en 1979, de 539 000 000 \$ en 1980, de 794 000 000 \$ en 1981, de 442 000 000 \$ en 1982, de 255 000 000 \$ en 1983 et de 616 000 000 \$ en 1984.

Source: Ministère des Finances du Québec.

Par ailleurs, compte tenu des refinancements et des remboursements, les emprunts nets du secteur public sont évalués à 3 585 000 000 \$ en 1984. Comme l'indique le graphique ci-dessous, le rapport des emprunts nets au produit intérieur brut s'est établi à 3,6 % en 1984, soit le niveau le plus bas au cours de la période observée.

EMPRUNTS NETS DU SECTEUR PUBLIC EN POURCENTAGE DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT



Source: Ministère des Finances du Québec.

INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PUBLIC (en millions de dollars)

	Années civiles					
	1979	1980	1981	1982	1983	1984 ⁽¹⁾
Gouvernement ²	749	712	802	712	742	929
Institutions d'enseignement ³	218	213	259	224	276	277
Institutions de santé et de bien-être ³	124	157	166	148	165	191
Hydro-Québec ⁴	2 818	2 592	2 668	2 546	2 248	1 681
Autres sociétés d'État ⁵	356	386	374	342	369	414
Organismes municipaux ⁶	823	845	961	902	953	1 082
	5 088	4 905	5 230	4 874	4 753	4 574

(1) Résultats préliminaires.

(2) Les investissements du gouvernement comprennent ses immobilisations ainsi que les subventions et prêts pour investissements à des agents économiques extérieurs au secteur public. Les investissements financiers envers d'autres composantes du secteur public sont donc exclus.
Sources: Livre des crédits et Comptes publics.

(3) Les investissements des commissions scolaires, des collèges et des universités ainsi que ceux des institutions de santé et de bien-être ne comprennent que les dépenses pour des nouvelles immobilisations telles que définies aux fins de la comptabilité économique.

Sources: Investissements publics au Québec par région administrative, B.S.Q.; Investissements privés et publics au Québec, B.S.Q.

(4) Source: Hydro-Québec

(5) Les investissements des sociétés d'État correspondent à l'accroissement des actifs à long terme. On exclut la Société québécoise d'assainissement des eaux dont les investissements sont compris au poste « organismes municipaux ».

Sources: États financiers des sociétés d'État.

(6) Les investissements des municipalités, des communautés urbaines et régionale de même que des commissions et corporations de transport ne comprennent que les dépenses pour des nouvelles immobilisations telles que définies aux fins de la comptabilité économique.

Sources: Investissements publics au Québec par région administrative, B.S.Q.; Investissements privés et publics au Québec, B.S.Q.; estimations du ministère des Finances du Québec pour les années 1980 à 1984

En 1984, les investissements du secteur public ont été de 4 574 000 000 \$, ce qui représente une baisse de 3,8 % par rapport à 1983. Comme l'indique le tableau précédent, cette baisse est entièrement imputable à Hydro-Québec dont les investissements ont diminué de 567 000 000 \$.

Pour tenir compte des interrelations entre la politique financière du gouvernement et la situation des divers secteurs sous sa juridiction, l'évolution comparative des emprunts et des investissements doit prendre en considération la situation de l'ensemble du secteur public. Les emprunts nets totaux du secteur public incluent, en plus des emprunts nets à long terme mentionnés précédemment, les emprunts nets effectués à moins d'un an au titre des opérations de financement à long terme, y compris les bons du trésor émis par le gouvernement, de même que les emprunts réalisés auprès du surplus du compte des régimes de retraite du gouvernement.

EMPRUNTS NETS TOTAUX ET INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PUBLIC (en millions de dollars)

	Années civiles					
	1979	1980	1981	1982	1983	1984 ⁽¹⁾
Emprunts nets à long terme	3 107	4 301	4 273	4 745	4 052	3 585
Montant net des emprunts à moins d'un an au titre des opérations de financement à long terme	—	415	395	309 ⁽²⁾	636 ⁽³⁾	-20 ⁽⁴⁾
Surplus du compte des régimes de retraite du gouvernement	591	787	961	1 040	1 055	1 158
Emprunts nets totaux	3 698	5 503	5 629	6 094	5 743	4 723
Investissements	5 088	4 905	5 230	4 874	4 753	4 574
Ratio	0,73	1,12	1,08	1,25	1,21	1,03

(1) Résultats préliminaires.

(2) Dont 300 000 000 \$ de bons du trésor du gouvernement.

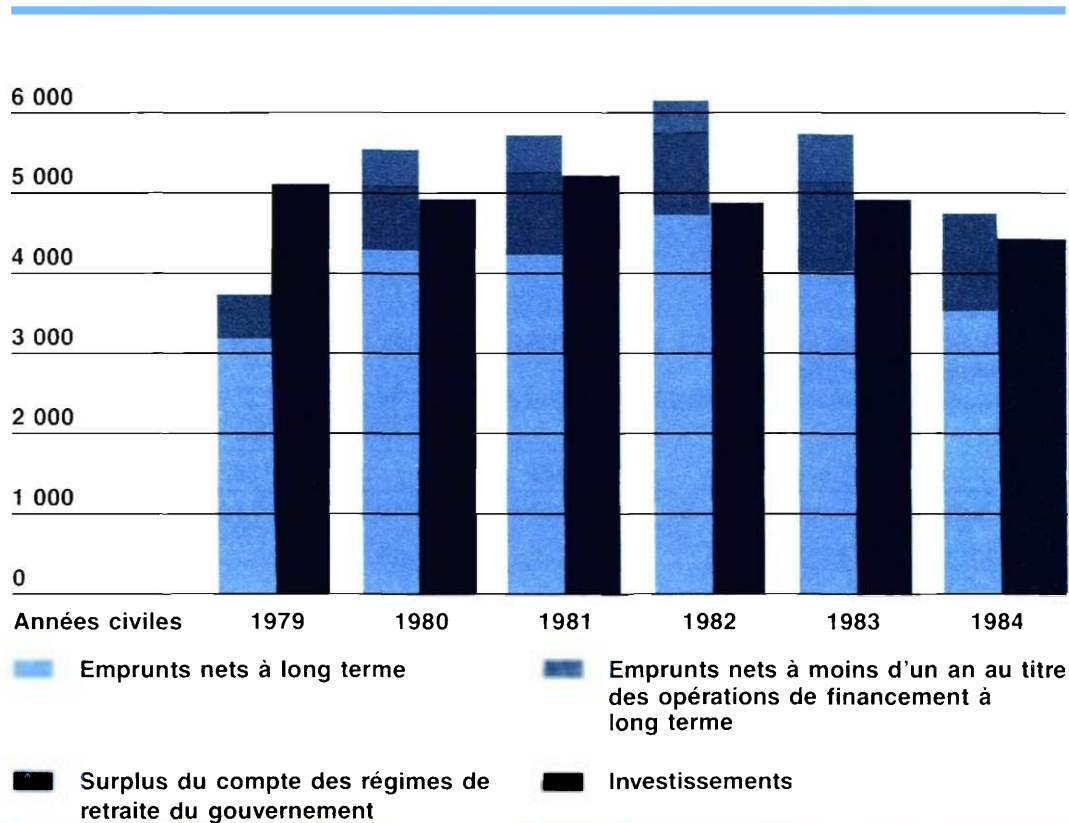
(3) Dont 310 000 000 \$ de bons du trésor du gouvernement.

(4) Dont -15 000 000 \$ de bons du trésor du gouvernement.

Source: Ministère des Finances du Québec.

En 1984, les emprunts nets totaux du secteur public sont estimés à 4 723 000 000 \$, soit une diminution de 1 020 000 000 \$ par rapport à 1983. Cette baisse des emprunts nets conjuguée à celle du niveau des investissements ont entraîné une diminution du ratio des emprunts nets totaux aux investissements de 1,21 à 1,03.

**EMPRUNTS NETS TOTAUX ET
INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PUBLIC**
(en millions de dollars)



Sources: Ministère des Finances du Québec.
Investissements privés et publics au Québec. B.S.Q.
Livre des crédits et Comptes publics.
États financiers annuels des sociétés d'État.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
SOMMAIRE
(en millions de dollars)

	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985 ⁽¹⁾	Résultats préliminaires
1. Opérations budgétaires										
Revenus	+ 9 715,9	+ 11 145,3	+ 11 899,0	+ 13 276,7	+ 14 694,0	+ 17 481,7	+ 19 210,3	+ 21 410,9	+ 22 340,0	
Dépenses	- 10 717,4	- 12 045,2	- 13 387,2	- 15 110,3	- 17 592,0	- 20 393,4	- 22 259,3	- 24 523,5	- 25 515,0	
Déficit	- 1 001,5	- 899,9	- 1 488,2	- 1 833,6	- 2 898,0	- 2 911,7	- 3 049,0	- 3 112,6	- 3 175,0	
2. Opérations non budgétaires										
Placements, prêts et avances	- 182,5	- 248,1	- 255,0	- 202,7	- 40,4	- 72,9	- 135,0	- 150,5	- 172,3	
Compte des régimes de retraite	+ 186,4	+ 264,4	+ 315,7	+ 682,8	+ 822,3	+ 1 007,3	+ 1 051,2	+ 1 056,7	+ 1 185,2	
Autres comptes	- 335,5	- 287,4	+ 165,9	- 16,1	- 196,6	- 169,0	- 103,5	- 14,4	+ 156,0	
Solde	- 331,6	- 271,1	+ 226,6	+ 464,0	+ 585,3	+ 765,4	+ 812,7	+ 891,8	+ 1 168,9	
3. Besoins financiers nets	- 1 333,1	- 1 171,0	- 1 261,6	- 1 369,6	- 2 312,7	- 2 146,3	- 2 236,3	- 2 220,8	- 2 006,1	
4. Financement										
Variation de l'encaisse	+ 330,7	+ 372,4	+ 49,6	+ 229,3	- 456,1	+ 207,9	- 75,5	- 13,7	- 210,7	
Nouveaux emprunts	+ 1 354,6	+ 1 042,3	+ 1 575,5	+ 1 648,9	+ 3 352,9	+ 2 951,6	+ 2 761,8	+ 2 797,0	+ 3 280,8	
Moins: remboursements d'emprunts	- 352,2	- 243,7	- 363,5	- 508,6	- 584,1	- 1 013,2	- 450,0	- 562,5	- 1 064,0	
Total	+ 1 333,1	+ 1 171,0	+ 1 261,6	+ 1 369,6	+ 2 312,7	+ 2 146,3	+ 2 236,3	+ 2 220,8	+ 2 006,1	

N.B. Le signe (-) indique un besoin de financement et le signe (+) une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, le signe (-) indique une augmentation et le signe (+) une diminution.

À des fins de comparaison, les données financières sont présentées sur la base de la structure budgétaire et financière en vigueur pour l'année financière 1985-1986.

(1) Les données financières 1984-1985 paraissant à ce tableau sont établies sur la base des résultats enregistrés d'avril 1984 à février 1985 et d'une estimation arrêtée au 4 avril 1985 des revenus et dépenses inscrits au cours de mars et avril 1985 aux opérations de l'année écoulée, aux termes des conventions comptables en vigueur.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
REVENUS BUDGÉTAIRES
(en millions de dollars)

	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981	1981-1982	1982-1983	1983-1984	Résultats prélimi- naires 1984-1985
1. Impôts sur les revenus et les biens									
Impôt sur le revenu des particuliers	3 247,1	3 903,2	4 227,3	4 621,6	5 315,9	6 053,1	6 311,3	6 763,7	7 166,0
Contributions des employeurs au fonds des services de santé	368,9	437,9	482,9	521,1	601,9	1 275,0	1 337,1	1 440,8	1 489,0
Impôts des sociétés ⁽¹⁾	588,9	541,6	624,9	765,2	913,4	1 010,5	898,4	860,3	983,0
Droits de successions	27,4	24,6	25,0	41,9	39,8	37,8	45,0	46,7	46,0
Impôt foncier	—	—	—	15,7	—	—	—	—	—
	4 232,3	4 907,3	5 360,1	5 965,5	6 871,0	8 376,4	8 591,8	9 111,5	9 684,0
2. Taxes à la consommation									
Ventes au détail	1 341,1	1 423,1	1 366,0	1 621,0	1 690,2	1 771,3	1 936,7	2 277,4	2 588,0
Carburants	428,5	451,0	445,9	445,1	492,7	826,9	1 194,9	1 207,5	1 034,0
Tabac	82,8	82,2	136,0	139,0	179,3	228,6	277,0	312,6	360,0
Repas et hôtellerie	125,3	150,1	154,3	178,5	209,7	236,6	249,3	274,5	301,0
Autres ⁽²⁾	32,4	39,5	47,4	55,6	62,0	79,2	89,2	102,6	112,0
	2 010,1	2 145,9	2 149,6	2 439,2	2 633,9	3 142,6	3 747,1	4 174,6	4 395,0
3. Droits et permis									
Véhicules automobiles	163,0	168,4	186,7	191,0	193,7	224,7	285,4	259,6	265,0
Boissons alcooliques	54,6	55,1	57,1	57,9	55,7	62,8	58,8	65,0	68,0
Ressources naturelles ⁽³⁾	50,9	78,7	89,9	95,0	124,1	143,2	86,5	83,1	107,0
Pari mutuel	22,2	23,9	24,9	26,1	33,9	33,3	31,5	31,1	30,0
Autres	29,8	27,7	35,8	48,0	52,2	51,9	65,1	71,8	71,0
	320,5	353,8	394,4	418,0	459,6	515,9	527,3	510,6	541,0
4. Revenus divers									
Ventes de biens et services	136,1	152,6	152,2	166,3	166,7	181,6	217,7	301,2	210,0
Intérêts	148,1	118,7	138,6	154,3	184,8	221,6	294,6	277,8	277,0
Amendes, confiscations et recouvrements	52,8	57,8	51,2	49,8	68,3	90,2	95,5	108,5	94,0
	337,0	329,1	342,0	370,4	419,8	493,4	607,8	687,5	581,0
5. Transferts des sociétés d'États									
Société des alcools du Québec	165,0	180,0	215,0	160,0	203,0	225,0	275,0	325,0	350,0
Loto-Québec	70,1	73,3	85,2	100,0	135,0	150,0	162,0	205,0	240,0
Autres sociétés d'État	20,0	20,0	20,0	—	—	6,9	7,0	60,2	156,0
	255,1	273,3	320,2	260,0	338,0	381,9	444,0	590,2	746,0
Total des revenus autonomes	7 155,0	8 009,4	8 566,3	9 453,1	10 722,3	12 910,2	13 918,0	15 074,4	15 947,0
6. Transferts du gouvernement du Canada									
Péréquation	1 145,4	1 277,5	1 340,3	1 708,6	1 847,2	2 317,8	3 071,9	3 227,4	3 102,0
Autres transferts liés aux accords fiscaux	845,0	1 197,4	1 201,6	1 198,7	1 189,2	1 225,8	1 101,3	1 720,8	1 833,0
Contributions aux programmes de bien-être	389,5	365,1	408,3	533,9	586,7	663,7	822,8	1 043,7	1 148,0
Autres programmes	181,0	295,9	382,5	382,4	348,6	364,2	296,3	344,6	310,0
Total des transferts du gouvernement du Canada	2 560,9	3 135,9	3 332,7	3 823,6	3 971,7	4 571,5	5 292,3	6 336,5	6 393,0
Total des revenus budgétaires	9 715,9	11 145,3	11 899,0	13 276,7	14 694,0	17 481,7	19 210,3	21 410,9	22 340,0

(1) Comprend l'impôt sur les profits des sociétés, la taxe sur le capital et les primes d'assurances.

(2) Comprend la taxe sur les télécommunications et sur la publicité électronique.

(3) Comprend les ressources forestières, minières et hydrauliques.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
DÉPENSES BUDGÉTAIRES
(en millions de dollars)

Ministères	Résultats préliminaires								
	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985
Affaires culturelles	43,8	59,5	73,8	79,7	101,9	109,9	122,6	135,2	159,0
Affaires municipales	167,6	171,2	215,4	252,0	339,4	410,7	421,9	451,9	502,5
Affaires sociales	2 616,7	2 818,3	3 185,8	3 503,1	3 905,3	4 544,2	5 194,2	5 438,3	5 756,6
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	212,2	237,4	259,7	296,1	350,7	378,1	429,7	415,6	460,7
Assemblée nationale	17,0	20,4	24,4	26,6	28,3	32,4	35,3	39,7	45,5
Commerce extérieur	4,6	3,9	5,2	4,9	5,4	5,9	10,5	13,5	17,1
Communautés culturelles et Immigration	15,2	17,2	24,3	32,4	44,2	39,7	42,6	42,6	45,0
Communications	74,3	84,6	98,5	116,5	139,0	155,5	175,3	194,4	208,4
Conseil exécutif	6,1	65,8	39,7	37,7	29,4	26,4	25,2	29,2	42,2
Conseil du trésor	4,2	4,9	6,2	8,6	9,3	11,0	13,8	12,3	12,9
Éducation	2 137,2	2 391,3	2 474,2	2 638,9	3 578,7	4 253,5	4 301,8	4 690,1	4 319,0
Énergie et Ressources	114,5	126,2	158,2	180,0	204,2	253,5	248,1	281,3	344,7
Enseignement supérieur, Science et Technologie	921,3	1 143,0	1 280,7	1 394,9	1 586,6	1 820,5	1 943,7	2 066,9	2 157,3
Environnement	33,0	40,7	48,0	58,6	83,0	89,8	111,4	123,5	139,6
Finances	570,5 ⁽¹⁾	683,6 ⁽¹⁾	816,4 ⁽¹⁾	961,9 ⁽¹⁾	1 275,0	1 737,6	1 988,8	2 368,2	2 512,3
Habitation et Protection du consommateur	71,8	90,6	116,6	139,8	169,8	218,7	263,9	297,9	343,0
Industrie et Commerce	68,4	83,3	90,1	93,2	114,2	116,5	126,2	258,4	316,1
Justice	326,2	331,6	373,0	428,7	493,7	577,2	618,9	646,1	707,0
Loisir, Chasse et Pêche	115,5	147,3	153,1	172,5	187,1	186,4	199,6	216,3	219,6
Main-d'œuvre et Sécurité du revenu	854,2	985,6	1 096,5	1 258,1	1 474,1	1 631,0	2 017,8	2 430,4	2 606,4
Organisme relevant du ministre délégué au Développement et à la Voirie des régions	18,3	12,0	19,8	19,6	27,6	21,9	28,0	44,3	48,7
Organisme relevant du ministre délégué aux Relations avec les Citoyens	—	—	—	3,6	15,4	19,3	22,6	25,8	33,7
Organismes relevant de la ministre déléguée à la Condition féminine	5,6	7,6	11,6	16,4	29,6	34,0	42,7	50,3	56,9
Organismes relevant du ministre délégué à l'Administration	42,5	44,1	61,3	395,3	449,9	565,5	614,2	665,0	769,3
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	19,9	6,6	20,6	30,3	65,3	36,5	17,7	18,9	38,7
Régie de l'assurance-maladie du Québec	603,8	705,2	787,0	932,6	1 083,7	1 173,4	1 162,6	1 356,6	1 471,5
Régie des installations olympiques	—	9,7	6,0	6,7	3,7	5,2	6,7	5,4	6,9
Relations internationales	20,5	28,2	33,8	39,3	43,2	41,0	42,4	45,1	51,7
Revenu	452,0	479,2	564,9	471,5	186,1	196,7	213,9	240,3	238,3
Tourisme	15,9	17,0	17,7	20,3	21,8	25,6	31,2	40,0	67,7
Transports	1 034,6	1 058,7	1 122,2	1 245,8	1 298,9	1 384,7	1 482,2	1 578,4	1 623,5
Travail	6,7	6,4	9,5	19,0	13,7	41,3	37,2	40,1	42,5
Travaux publics et Approvisionnement	123,3	164,1	193,0	225,7	233,8	249,8	266,6	261,5	150,7
Total des dépenses budgétaires	10 717,4	12 045,2	13 387,2	15 110,3	17 592,0	20 393,4	22 259,3	24 523,5	25 515,0

(1) Inclut la variation de la provision pour créances irrécouvrables au montant de 40 599 000 \$ en 1976-1977, 38 934 000 \$ en 1977-1978, 22 041 000 \$ en 1978-1979 et 31 516 000 \$ en 1979-1980. À compter de 1980-1981, cette variation est portée directement à la dette nette.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES
(en millions de dollars)

	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981	1981-1982	1982-1983	1983-1984	Résultats prélimi- naires 1984-1985
1. Placements, prêts et avances									
ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC									
CAPITAL-ACTIONS ET MISE DE FONDS									
Sidbec	- 53,0	- 84,8	- 81,8	- 162,8	- 55,2	- 20,4	-	-	-
Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec (REXFOR)	- 3,8	- 7,4	- 4,2	- 1,2	- 22,2	-	-	-	- 0,5
Société générale de financement (S.G.F.)	- 24,5	- 9,7	- 10,0	-	- 25,0	- 33,0	- 40,0	- 31,0	- 51,5
Société nationale de l'amiante (S.N.A.)	-	-	- 4,7	- 5,7	- 19,7	- 6,8	- 12,2	- 10,7	- 35,0
Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM)	- 7,6	- 3,4	- 9,9	- 18,9	- 24,5	-	-	- 10,0	- 11,6
Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (SOQUIA)	- 2,9	- 7,0	- 3,0	- 19,0	- 3,0	-	- 5,0	- 6,4	- 5,4
Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP)	- 7,5	- 9,0	- 15,5	- 15,7	- 9,8	- 22,5	- 26,5	- 30,0	- 40,0
Autres	- 10,6	+ 1,9	- 1,8	- 35,8	- 14,3	- 3,6	- 20,8	- 46,7	- 11,3
	- 109,9	- 119,4	- 130,9	- 259,1	- 173,7	- 86,3	- 104,5	- 134,8	- 155,3
PRÊTS ET AVANCES									
Office du crédit agricole du Québec	- 41,5	- 55,6	- 33,5	+ 60,2	+ 53,8	+ 47,2	+ 16,6	+ 12,1	+ 11,9
Sidbec	-	- 27,1	- 25,0	+ 52,1	- 10,0	- 1,4	- 10,1	- 12,5	- 33,2
Société d'habitation du Québec (S.H.Q.)	- 6,6	- 17,1	- 35,0	- 39,8	+ 1,3	+ 7,2	- 1,2	+ 6,7	+ 11,6
Société immobilière du Québec (S.I.Q.)	+ 3,8 ⁽¹⁾	-	+ 0,2 ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-
Autres	- 11,9	- 26,9	- 24,3	- 0,1	+ 98,6	- 8,7	+ 0,2	- 14,2	+ 8,3
	- 56,2	- 126,7	- 117,6	+ 72,4	+ 143,7	+ 44,3	+ 5,5	- 7,9	- 1,4
Total des entreprises du gouvernement du Québec	- 166,1	- 246,1	- 248,5	- 186,7	- 30,0	- 42,0	- 99,0	- 142,7	- 156,7
MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES MUNICIPAUX PARTICULIERS, SOCIÉTÉS ET AUTRES	- 10,5	- 1,1	+ 1,0	+ 0,7	+ 1,4	+ 1,5	+ 1,6	+ 1,6	+ 1,9
	- 5,9	- 0,9	- 7,5	- 16,7	- 11,8	- 32,4	- 37,6	- 9,4	- 17,5
Total des placements, prêts et avances	- 182,5	- 248,1	- 255,0	- 202,7	- 40,4	- 72,9	- 135,0	- 150,5	- 172,3

(1) Remboursements d'avances par la Société de développement immobilier du Québec à laquelle a été substituée la Société immobilière du Québec.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES (Suite)
(en millions de dollars)

	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	Résultats prélimi- naires
2. Compte des régimes de retraite										
CONTRIBUTIONS ET COTISATIONS										
Contributions du gouvernement à titre d'employeur										
RREGOP										
Service courant	+ 203.2	+ 262.8	+ 273.8	+ 304.1	+ 388.5	+ 418.6	+ 353.9	+ 302.2	+ 319.6	
Intérêts	—	—	+ 54.0	+ 87.6	+ 130.8	+ 192.0	+ 259.6	+ 313.6	+ 379.4	
Autres régimes										
Service courant	+ 3.1	+ 3.4	+ 3.4	+ 168.9	+ 169.6	+ 194.8	+ 186.9	+ 172.0	+ 166.5	
Service passé	—	—	—	+ 172.0	+ 172.7	+ 224.3	+ 246.5	+ 278.4	+ 337.0	
Intérêts	—	—	—	—	+ 33.8	+ 71.4	+ 119.9	+ 166.7	+ 218.4	
Total	+ 206.3	+ 266.2	+ 331.2	+ 732.6	+ 895.4	+ 1 101.1	+ 1 166.8	+ 1 232.9	+ 1 420.9	
Organismes autonomes										
Service courant	+ 13.4	+ 6.4	+ 6.4	+ 6.6	+ 8.0	+ 8.8	+ 7.7	+ 5.6	+ 4.9	
Service passé	—	+ 24.6	+ 18.4	+ 18.0	+ 18.0	+ 18.0	+ 18.0	+ 17.0	+ 17.0	
Total	+ 13.4	+ 31.0	+ 24.8	+ 24.6	+ 26.0	+ 26.8	+ 25.7	+ 22.6	+ 21.9	
Cotisations des employés	+ 81.5	+ 103.7	+ 125.3	+ 123.9	+ 125.3	+ 143.6	+ 168.0	+ 160.4	+ 153.2	
Total des contributions et cotisations	+ 301.2	+ 400.9	+ 481.3	+ 881.1	+ 1 046.7	+ 1 271.5	+ 1 360.5	+ 1 415.9	+ 1 596.0	
PRESTATIONS ET AUTRES PAIEMENTS										
Prestations et remboursements	- 87.3	- 119.2	- 142.8	- 176.5	- 203.7	- 238.4	- 287.8	- 340.2	- 389.8	
Autres déboursés	- 27.5	- 17.3	- 22.8	- 21.8	- 20.7	- 25.8	- 21.5	- 19.0	- 21.0	
Total	- 114.8	- 136.5	- 165.6	- 198.3	- 224.4	- 264.2	- 309.3	- 359.2	- 410.8	
Total du compte des régimes de retraite	+ 186.4	+ 264.4	+ 315.7	+ 682.8	+ 822.3	+ 1 007.3	+ 1 051.2	+ 1 056.7	+ 1 185.2	
3. Autres comptes										
Espèces et effets en main et dépôts en circulation	- 3.8	- 34.1	+ 9.8	- 4.3	+ 7.5	+ 0.7	+ 4.2	- 21.2	- 15.7	
Chèques en circulation	+ 34.8	- 14.7	+ 37.7	+ 16.3	+ 21.1	- 90.4	+ 134.0	- 108.2	+ 92.7	
Compte d'accords de perception fiscale	+ 24.8	+ 36.0	+ 13.4	+ 5.8	+ 8.6	+ 46.7	+ 4.0	- 6.0	+ 16.7	
Comptes à recevoir	- 205.1	- 110.8	- 3.0	- 197.0	- 106.3	- 409.3	- 292.0	- 197.1	- 73.5	
Intérêts courus à recevoir	+ 1.9	- 5.3	- 12.7	- 0.5	+ 0.5	+ 1.7	- 0.3	+ 4.3	—	
Avances des fonds en fideicommiss	+ 3.5	+ 0.7	+ 4.7	—	+ 4.5	- 0.7	+ 4.9	+ 2.8	+ 2.0	
Comptes à payer	- 219.8	- 184.7	+ 83.0	+ 112.8	- 273.9	+ 183.2	- 151.9	+ 221.5	- 31.2	
Intérêts courus à payer	+ 28.2	+ 25.5	+ 33.0	+ 50.8	+ 141.4	+ 99.1	+ 193.6	+ 89.5	+ 165.0	
Total des autres comptes	- 335.5	- 287.4	+ 165.9	- 16.1	- 196.6	- 169.0	- 103.5	- 14.4	+ 156.0	
Total des opérations non budgétaires	- 331.6	- 271.1	+ 226.6	+ 464.0	+ 585.3	+ 765.4	+ 812.7	+ 891.8	+ 1 168.9	

LISTE DES EMPRUNTS RÉALISÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN 1984-1985

Montant en dollars canadiens ⁽¹⁾	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt ⁽²⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'acheteur	Rendement à l'acheteur ⁽³⁾
(en millions)		%			\$	%
50,0		13,00	7 avril	2003-04-07	100,875	12,88
50,0		14,00	25 mai	1994-05-25	100,00	14,00
150,0 ⁽⁴⁾		14,625	31 mai	2004-05-31	99,84	14,65
1,5 ⁽⁵⁾		9,50/8,50*	1 ^{er} juin 1983	1993-06-01	100,00	—
1 232,1 ⁽⁶⁾		11,75/8,50*	1 ^{er} juin	1994-06-01	100,00	—
1,4 ⁽⁷⁾		16,29*	14 juin 1982	1988/92-06-14	100,00	15,67
65,8 ⁽⁸⁾	37,5£	12,25	12 juillet	2020-03-15	97,80	12,52
53,8	10 000,0¥	8,10	27 juillet	1989/94-07-27	100,00	8,10
62,2		12,25	13 août	1994-02-27	96,475	12,90
150,0 ⁽⁴⁾		13,25	31 août	1994-08-31	99,673	13,31
132,0	100,0 É.-U.	12,75	15 septembre	1994-09-15	99,50	12,84
197,9	150,0 É.-U.	13,25	15 septembre	2014-09-15	99,339	13,34
155,0 ⁽⁴⁾		12,50	29 novembre	1994-11-29	98,75	12,72
95,0		12,75	29 novembre	2004-11-29	99,50	12,82
75,0 ⁽⁴⁾		12,50	10 décembre	1994-11-29	100,33	12,44
75,0 ⁽⁴⁾		12,75	10 décembre	2004-11-29	100,20	12,72
75,0 ⁽⁴⁾		12,15	28 décembre	1994-12-28	100,00	12,15
75,0 ⁽⁴⁾		12,60	28 décembre	2004-12-28	100,00	12,60
66,1	63,0 É.-U.	11,88* ⁽⁹⁾	10 janvier	1995-01-10	79,389	11,55
150,0		12,00*	15 janvier	1995-01-15	100,00	11,66
66,3	64,1 É.-U.	11,93* ⁽¹⁰⁾	29 janvier	1995-01-29	78,00	11,60
81,6	200,0 DM	7,625*	15 février	1995-02-15	100,25	7,45
134,9	122,0 É.-U.	12,03* ⁽¹¹⁾	25 février	1992-02-25	82,30	11,68
79,8	15 000,0¥	7,6	28 février	1990/95-02-28	100,00	7,6
5,4 ⁽¹²⁾		Divers	Diverses	2004/2005	100,00	Divers

3 280,8

* Intérêts payables annuellement.

- (1) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de la valeur nominale à la date de leur réalisation.
- (2) Les intérêts sont payables semestriellement à l'exception de ceux sur les bons du trésor qui sont payables à la date d'échéance et de ceux marqués d'un astérisque qui le sont annuellement.
- (3) Le rendement à l'acheteur est établi sur la base d'intérêt payable semestriellement.
- (4) La Caisse de dépôt et placement du Québec a souscrit en entier ou en partie à ces emprunts obligataires.
- (5) Montant encaissé de l'émission d'obligations d'épargne du 1^{er} juin 1983. Le taux d'intérêt sur ces obligations était de 9,50% jusqu'au 31 mai 1984, est de 11,75% jusqu'au 31 mai 1985 et sera de 8,50% par la suite jusqu'au 31 mai 1993.
- (6) Montant encaissé de l'émission d'obligations d'épargne du Québec du 1^{er} juin 1984. Le taux d'intérêt sur ces obligations est de 11,75% jusqu'au 31 mai 1985 et sera de 8,50% par la suite jusqu'au 31 mai 1994.
- (7) Intérêts capitalisés sur un emprunt émis à escompte le 14 juin 1982 et dont la valeur nominale totale à l'échéance doit atteindre 50 000 000 \$ pour un capital versé de 33 400 000 \$.
- (8) Solde encaissé le 12 juillet 1984 sur un emprunt de 50 000 000£ contracté le 15 février 1984.
- (9) Taux effectif pour l'acheteur. Le taux d'intérêt nominal est de 8,25% et les conditions de l'emprunt prévoient une valeur nominale totale à l'échéance de 63 000 000 \$ É.-U. pour un capital versé de 50 015 070 \$ É.-U.
- (10) Taux effectif pour l'acheteur. Le taux d'intérêt nominal est de 8,05% et les conditions de l'emprunt prévoient une valeur nominale totale à l'échéance de 64 100 000 \$ É.-U. pour un capital versé de 49 998 000 \$ É.-U.
- (11) Taux effectif pour l'acheteur. Le taux d'intérêt nominal est de 8,1436% et les conditions de l'emprunt prévoient une valeur nominale totale à l'échéance de 122 000 000 \$ É.-U. pour un capital versé de 100 406 000 \$ É.-U.
- (12) Emprunts réalisés auprès du gouvernement du Canada en vertu du Régime de pensions du Canada.

N.B. Le gouvernement du Québec a contracté auprès de diverses banques et institutions financières internationales des conventions de crédits totalisant 1 250 000 000 \$ É.-U. et 750 000 000 \$. Au 31 mars 1985 les soldes disponibles aux termes de ces conventions de crédits étaient de 350 000 000 \$ É.-U. et 750 000 000 \$.

**LISTE DES EMPRUNTS RÉALISÉS
PAR HYDRO-QUÉBEC EN 1984**

Montant en dollars canadiens ⁽¹⁾ (en millions)	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt ⁽²⁾ %	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'acheteur \$	Rendement à l'acheteur ⁽³⁾ %
50,0		12,50	15 février	1993-09-30	99,75	12,54
10,7 ⁽⁴⁾		⁽⁴⁾	16 mars	1994-03-16	100,00	—
50,0		13,25	30 mars	2005-09-30	98,50	13,46
50,0 ⁽⁵⁾		13,25	30 mars	2005-09-30	98,375	13,48
50,0		13,25	30 mars	2005-09-30	94,50	14,07
48,6	100,0 DM	7,50*	1 ^{er} mai	1989-05-01	100,00	7,36
48,6	100,0 DM	7,75*	1 ^{er} mai	1994-05-01	99,50	7,68
75,0		13,00*	15 mai	1994-05-15	95,75	13,36
75,0		14,00*	5 juillet	1991-07-05	100,00	13,54
83,6	150,0 FR.S	5,875*	16 juillet	1994-07-16	100,0	5,79
64,3	12 000,0 ¥	8,10 ⁽⁶⁾	31 juillet	1994-07-31	100,00	8,10
80,0 ⁽⁵⁾		13,875	16 août	1989-08-16	100,00	13,875
115,0		14,25	16 août	1994-08-16	99,75	14,30
29,5 ⁽⁷⁾		12,75*	29 septembre	1993-09-29	100,00	12,37
110,0 ⁽⁵⁾		13,00	15 octobre	1994-10-15	99,45	13,10
77,0	150,0 FR.S.	5,50*	19 octobre	1990-10-19	100,00	5,43
63,8	50,0 É.-U.	11,75-13,375	Diverses	1988-1989	—	—

1 081,1

* Intérêts payables annuellement.

(1) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de la valeur nominale à la date de leur réalisation.

(2) Les intérêts sont payables semestriellement à l'exception de ceux marqués d'un astérisque qui sont payables annuellement.

(3) Le rendement à l'acheteur est établi sur la base d'intérêt payable semestriellement.

(4) Taux fixé d'après le rendement des bons du trésor du Canada à 91 jours. Le montant de 10 700 000 \$ est la partie qui s'est additionnée à l'encours suite à une renégociation d'emprunt, le produit de 125 000 000 \$ alors reçu ayant servi principalement à remplacer un emprunt de 100 000 000 \$ É.-U. inscrit aux livres à 114 300 000 \$.

(5) La Caisse de dépôt et placement du Québec a souscrit en entier ou en partie à ces emprunts obligataires.

(6) Cet emprunt porte intérêt aux taux des prêts à long terme (L.T.P.R.) exigé par les institutions japonaises de leurs meilleurs clients, majoré de 0,2%.

(7) Produit résultant de l'exercice par les détenteurs de droits (warrants) souscrits lors d'une émission précédente.

N.B.: Hydro-Québec disposait au 31 décembre 1984 d'une convention de crédit de 750 000 000 \$ disponible en dollars américains ou pour son équivalent en dollars canadiens.

ANNEXE III

Le point sur la péréquation

ANNEXE III

LE POINT SUR LA PÉRÉQUATION

INTRODUCTION	III – 3
LE PROGRAMME DE PÉRÉQUATION	III – 3
• Objectif	III – 3
• Le programme 1977-1982	III – 4
• Le programme 1982-1987	III – 4
LA GARANTIE TRANSITOIRE ET LES PAIEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	III – 5
LES LACUNES DE LA DÉCISION FÉDÉRALE	III – 6
LE CONTEXTE ENTOURANT LA DÉCISION FÉDÉRALE	III – 7
LA POSITION DU QUÉBEC	III – 8
• À l'égard de la dernière décision fédérale	III – 8
• À l'égard des arrangements fiscaux	III – 9

LE POINT SUR LA PÉRÉQUATION

INTRODUCTION

Selon les prévisions budgétaires déposées par le ministre des Finances pour l'exercice financier 1985-1986, les droits de péréquation⁽¹⁾ sont prévus chuter de 183 000 000 \$, soit de 6,0 % par rapport à 1984-1985 et ce, en dépit d'un montant de 110 000 000 \$ que le gouvernement fédéral a décidé de verser au Québec. Le problème de la chute des paiements de péréquation du Québec en 1985-1986 a déjà fait l'objet d'une annexe au Discours sur le budget du printemps de 1984, et de nombreuses représentations de la part du Premier ministre et du ministre des Finances du Québec auprès de leurs homologues fédéraux.

La présente annexe vise donc à faire le point sur la péréquation. Elle décrit d'abord brièvement les objectifs et le fonctionnement du programme de péréquation et retrace succinctement comment le gouvernement fédéral a été amené à assortir la nouvelle formule de péréquation de 1982 d'une garantie pour les trois premières années des arrangements fiscaux 1982-1987. Elle expose ensuite pourquoi le gouvernement fédéral a été amené à consentir, à la fin de la garantie transitoire, des versements supplémentaires et explique les lacunes de la décision fédérale. La section suivante replace les discussions entourant la péréquation dans le contexte plus global des relations financières Québec-Ottawa et de la prochaine négociation de l'ensemble des principaux transferts fédéraux aux provinces. Enfin, la dernière partie expose la position du Québec à l'égard de la péréquation et de l'ensemble des arrangements fiscaux.

1. LE PROGRAMME DE PÉRÉQUATION

Objectif

La péréquation est un programme fédéral de transferts inconditionnels aux gouvernements des provinces ayant pour but de leur permettre de fournir un niveau raisonnablement comparable de services publics sans devoir recourir à une fiscalité trop lourde. Compte tenu de l'existence de disparités économiques régionales, la péréquation permet une distribution des services publics qui ne soit pas trop différente à travers le Canada. Le principe de la péréquation est maintenant enchâssé dans la Constitution canadienne.

En pratique, le programme de péréquation cherche à combler, pour plusieurs sources de revenus, la déficience fiscale d'une province, causée par le fait que sa richesse économique est moins abondante que dans les provinces servant de norme. Actuellement ces provinces sont le Québec, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique.

La formule de péréquation est essentiellement un instrument de mesure qui vise à établir jusqu'à quel point les économies des provinces sont différentes les unes des autres quant à leur capacité à générer des revenus pour leurs gouvernements. Les paiements de péréquation permettent de relever la capacité fiscale des gouvernements des provinces moins bien nanties à un certain niveau d'égalisation. Le niveau d'égalisation retenu est calculé pour chacune des sources de revenus provinciales, et il est déterminé par l'application du taux de taxation moyen des dix provinces à chacune des assiettes fiscales correspondantes dans les provinces considérées comme la norme.

(1) Le document utilise le concept de « droits de péréquation » qui doit être distingué de celui de « revenus au titre de la péréquation » que l'on retrouve dans l'état des revenus budgétaires du gouvernement du Québec. La distinction entre ces deux notions est similaire à celle qui existe entre la comptabilité de caisse et la comptabilité d'exercice. Les droits de péréquation, pour une année financière, sont constitués de tous les paiements à l'égard de cette année, indépendamment du moment où ils sont encaissés. Quant aux revenus budgétaires au titre de la péréquation, ils comprennent les avances à l'égard de l'année courante de même que tout rajustement reçu à l'égard des années antérieures. Bien que l'échéancier comme tel du versement des paiements de péréquation ne soit pas sans importance pour la gestion financière des gouvernements des provinces, la notion de « droit » permet une meilleure appréciation d'une formule de péréquation ou une meilleure comparaison de deux formules différentes.

Au fil des ans, l'univers des revenus pris en considération dans le calcul de péréquation a été régulièrement élargi. De même, le choix des provinces devant servir de norme de richesse a également été modifié à quelques reprises. Sans reprendre l'historique complet du programme depuis sa création en 1957, il est bon de rappeler ici comment fonctionnait le programme en vigueur de 1977 à 1982 et quelles importantes modifications y ont été apportées en 1982 pour la période quinquennale allant jusqu'en 1987.

Le programme 1977-1982

Le programme de péréquation adopté en 1977 par le gouvernement fédéral, avec l'accord des provinces, a fait l'objet de modifications avant son échéance en 1982 et la description qui suit correspond aux dispositions du programme en vigueur le 31 mars 1982.

L'univers des revenus pris en compte dans le programme de péréquation de 1977-1982 comprenait l'ensemble des recettes des gouvernements provinciaux à l'exception des recettes provenant de l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables qui recevaient un traitement spécial. En effet, seulement 50 % de ces dernières étaient prises en compte et les revenus provenant de la vente de concessions pétrolières et gazières étaient totalement exclus. Le gouvernement fédéral en était venu à cette solution après que la hausse rapide des revenus pétroliers des provinces productrices qui a suivi la crise pétrolière du début des années soixante-dix menaçait de porter le coût du programme de péréquation à un niveau qu'il jugeait trop élevé.

Quant aux provinces retenues pour servir de norme de richesse ou de capacité fiscale, le gouvernement fédéral avait alors opté pour l'ensemble des provinces canadiennes. En d'autres mots, la richesse relative du Québec était obtenue en comparant sa richesse per capita à la richesse per capita dans l'ensemble du Canada.

Le programme 1982-1987

En 1982, pour éviter que les redevances pétrolières des provinces de l'Ouest n'accroissent considérablement le coût du programme de péréquation dans les années à venir, même si ces revenus n'entraient qu'à 50 % dans le calcul de la péréquation, le gouvernement fédéral décida de modifier la norme de capacité fiscale. Dorénavant, la richesse per capita de chaque province ne serait plus comparée à la richesse per capita de l'ensemble du Canada mais plutôt à celle de cinq provinces qualifiées par le fédéral de « représentatives », soit le Québec, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique.

En comparant la richesse des provinces bénéficiaires à un indice de richesse qui excluait la province la plus riche, soit l'Alberta, il est évident que ces provinces apparaissaient plus riches en termes relatifs. Comme la péréquation vise précisément à combler cet écart de richesse, le changement de la norme de capacité fiscale avait pour effet de réduire fortement les sommes à verser aux provinces. En fait, l'impact du changement de la norme était si grand que le gouvernement fédéral put élargir l'univers des revenus provinciaux entrant dans le calcul de la péréquation à 100 % des recettes des ressources naturelles et à 100 % des recettes des administrations locales tout en espérant réaliser des économies substantielles par rapport à ce que lui aurait coûté la reconduction de l'ancien programme.

Le changement de la norme avait cependant des incidences plus profondes. Il modifiait non seulement le niveau total des paiements de péréquation mais également leur répartition entre les provinces bénéficiaires. En effet, en excluant l'Alberta du groupe de provinces constituant la norme, les provinces bénéficiaires de péréquation apparaissaient passablement moins pauvres en termes de capacité fiscale au titre des recettes pétrolières et gazières et perdaient ainsi une bonne partie de leur péréquation afférente à ces recettes. La péréquation afférente au pétrole et au gaz comptait cependant pour une plus grande part de la péréquation totale au Québec et au Manitoba que dans les provinces de l'Atlantique. Lorsque, en 1982, le gouvernement fédéral décida de restreindre l'importance

des revenus tirés du pétrole et du gaz dans le programme de péréquation, par le biais indirect du changement de la norme de richesse, il ne pouvait faire autrement que de pénaliser plus lourdement le Québec et le Manitoba.

Le gouvernement fédéral reconnu que la nouvelle formule de péréquation posait un problème au Québec et au Manitoba et il décida alors d'introduire dans le programme une garantie transitoire devant s'appliquer aux trois premières années de la période quinquennale 1982-1987. En vertu de cette disposition, chaque province bénéficiaire était assurée d'obtenir, pour chacune des années visées, le montant de ses droits de péréquation de 1981-1982 augmenté d'un ajustement calculé en fonction de l'accroissement moyen de ses droits de 1977-1978 à 1981-1982; l'ajustement était précisément égal à cet accroissement moyen en 1982-1983, aux $\frac{5}{3}$ de l'accroissement moyen en 1983-1984 et à deux fois l'accroissement moyen en 1984-1985.

2. LA GARANTIE TRANSITOIRE ET LES PAIEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Il était prévu par le gouvernement fédéral en 1982 que cette garantie assurerait un passage adouci entre l'ancienne et la nouvelle formule de péréquation, en évitant à toutes les provinces une chute de leurs droits d'une année à l'autre sur l'ensemble de la période 1982-1987. La garantie transitoire n'a pu remplir le rôle qu'elle devait jouer et elle n'aura permis que de reporter en 1985-1986 le problème de transition. En effet, avec la disparition de la garantie transitoire le 1^{er} avril 1985 et en ne tenant pas compte des paiements supplémentaires annoncés récemment par le gouvernement fédéral, quatre des six provinces bénéficiaires de péréquation auraient connu une chute de leurs droits de péréquation en 1985-1986 par rapport à 1984-1985. La chute aurait été de 293 000 000 \$ pour le Québec, de 72 000 000 \$ pour le Manitoba, de 18 000 000 \$ pour la Nouvelle-Écosse et de 1 000 000 \$ pour l'Île-du-Prince-Édouard. Dans le cas du Manitoba, cette province aurait également connu une chute de ses droits de péréquation en 1986-1987 par rapport à 1985-1986, de l'ordre de 30 000 000 \$.

Le gouvernement fédéral a décidé de verser des montants forfaitaires qui se répartissent de la façon suivante:

	1985-1986	1986-1987	Total	Total en \$ per capita
	Millions \$			
Québec	110	—	110	17
Manitoba	50	65	115	108
Nouvelle-Écosse	20	—	20	23
Nouveau-Brunswick	20	—	20	28
Terre-Neuve	15	—	15	26
Île-du-Prince-Édouard	5	—	5	40

Pour le Québec, le Manitoba et la Nouvelle-Écosse, les montants correspondent, sur la base de données préliminaires, à une garantie identique à celle prévue dans la loi sur les accords fiscaux pour Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard à l'effet que leurs droits de péréquation ne peuvent être inférieurs à 95 % de leur niveau de l'année antérieure. Pour ces trois dernières provinces, la décision fédérale leur assure en outre l'équivalent per capita de la solution retenue pour les trois premières provinces⁽¹⁾.

La proportion de la chute des droits de péréquation en 1985-1986 par rapport à 1984-1985 que combleront ces paiements supplémentaires s'élève à 38 % pour le Québec, à 70 % pour le Manitoba, à 114 % pour la Nouvelle-Écosse et à plus de 500 % pour l'Île-du-Prince-Édouard. Quant aux provinces de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick, elles toucheront des paiements additionnels en 1985-1986 même si la formule de péréquation devait déjà leur procurer une croissance substantielle de leurs droits par rapport à 1984-1985, soit respectivement de 5,3 % et 5,9 %. En 1986-1987, le paiement supplémentaire de 65 000 000 \$ versé au Manitoba comblera 81 % de la chute des droits de péréquation qu'aurait subie cette province pour cette année par rapport à 1985-1986.

3. LES LACUNES DE LA DÉCISION FÉDÉRALE

La solution retenue par le gouvernement fédéral est insatisfaisante et inacceptable à plusieurs égards. En effet, selon le principe même du programme de péréquation, les droits de péréquation d'une province bénéficiaire ne devraient pas chuter si aucune amélioration sensible de la capacité fiscale relative de cette province n'est observée. Ce principe n'est pas respecté puisque le paiement forfaitaire de 110 000 000 \$ consenti au Québec laissera quand même cette province avec une chute de plus de 183 000 000 \$ de ses droits de péréquation en 1985-1986 par rapport à leur niveau de 1984-1985.

Également, la décision fédérale ne reconnaît en rien le préjudice particulier causé au Québec par le changement de la formule de péréquation elle-même imposée par le précédent gouvernement fédéral en 1982. Il est actuellement prévu que le Québec sera la seule province à obtenir moins, sur l'ensemble de la période 1982-1987, que ce qu'elle aurait obtenu si la formule de péréquation en vigueur en 1981-1982 avait été reconduite en 1982. La perte estimée pour le Québec est de taille puisqu'elle s'élève, abstraction faite des paiements annoncés le 1^{er} avril dernier, à quelque 760 000 000 \$, alors que les autres provinces bénéficiaires auraient profité d'un gain global de 440 000 000 \$. La décision fédérale a pour effet d'ajouter une somme de 175 000 000 \$ au gain observé pour les provinces de l'Atlantique et le Manitoba et le porte ainsi à 615 000 000 \$. Dans le même temps, la perte de 760 000 000 \$ pour le Québec est corrigée très partiellement par un versement de 110 000 000 \$ en 1985-1986, laissant une perte nette de 650 000 000 \$, soit un peu plus de 98 \$ per capita. Les graphiques III.1 et III.2 sont particulièrement éloquentes à ce sujet.

Enfin, la récente décision fédérale a pour résultat d'avaliser le réaménagement du programme de péréquation intervenu en 1982, lequel n'a jamais reçu l'accord de l'ensemble des provinces. Contrairement à l'objectif poursuivi par le programme de péréquation, avec des droits qui demeureront inférieurs à ceux obtenus en 1983-1984 d'ici la fin des arrangements fiscaux 1982-1987, le Québec sera dans l'impossibilité de maintenir le niveau de services fournis en 1984-1985 aux contribuables du Québec sans augmenter leur fardeau fiscal.

(1) En réalité, le gouvernement fédéral a versé aux provinces des montants arrondis ce qui explique que, dans le tableau précédent, des sommes per capita différentes ont été accordées à chacune de ces trois provinces.

4. LE CONTEXTE ENTOURANT LA DÉCISION FÉDÉRALE

La solution qu'a récemment retenue le gouvernement fédéral pour répondre aux problèmes soulevés à l'égard du programme de péréquation ne peut être satisfaisante ni acceptable pour le gouvernement du Québec. En effet, cette solution ne compensera que très partiellement le Québec qui sera le seul grand perdant par rapport à ce qu'il aurait reçu sous l'ancien programme de péréquation. Dans ses discussions avec le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec a voulu tenir compte que le déficit fédéral actuel ne pouvait permettre une pleine compensation du Québec et il avait par conséquent ramené sa réclamation à 450 000 000 \$, sous la forme d'un versement de 300 000 000 \$ en 1985-1986 et d'un versement de 150 000 000 \$ en 1986-1987.

Il ne s'agit pas pour le Québec de demander un traitement de faveur mais plutôt d'être traité avec équité. Déjà, par le passé, la nature même des arrangements fiscaux a été une source d'instabilité dans les finances publiques québécoises et une source de conflits dans les relations intergouvernementales. Les transferts fédéraux ayant toujours été régis, pour l'essentiel, par une législation strictement fédérale, le gouvernement fédéral a pu y apporter les modifications qu'il souhaitait au moment qu'il jugeait opportun ou encore lui donner les interprétations qui, d'une façon générale, ont eu pour effet de trancher les litiges en sa faveur. C'est ainsi qu'un contentieux financier Québec-Ottawa s'est développé au cours des années qui a pénalisé et pénalise encore les Québécois en leur faisant supporter, en outre des pertes dues à la péréquation, un manque à gagner de plusieurs centaines de millions de dollars par rapport aux autres provinces. Parmi les principaux dossiers de ce contentieux, il y aurait lieu de citer les suivants:

- la perte de quelque 85 000 000 \$ encourue par le Québec depuis qu'Ottawa a cessé de reconnaître comme partageables, au titre de l'enseignement postsecondaire, les frais qu'il encourt pour le bilinguisme;
- la non-utilisation des données finales de PNB et de population publiées par Statistique Canada pour fins du calcul de la péréquation et du financement des programmes de santé et d'enseignement postsecondaire pour les exercices financiers 1977-1978 à 1979-1980, ce qui représente un manque à gagner pour le Québec de 108 000 000 \$;
- le sous-dénombrement censitaire de la population du Québec, ce qui a privé le Québec de quelque 440 000 000 \$ au titre de la péréquation et du financement de la santé et de l'enseignement postsecondaire sur la période 1977-1982.

Par ailleurs, aux pertes du Québec découlant de ce contentieux et à celles au titre de la péréquation, doivent être ajoutées les pertes de 1 292 000 000 \$ de 1982-1983 à 1986-1987 dues au retrait de la garantie de recettes du programme de financement de l'enseignement postsecondaire et des services de santé et les pertes de 255 000 000 \$ de 1983-1984 à 1986-1987 dues au plafonnement de la croissance de la contribution fédérale à l'enseignement postsecondaire.

De plus, le gouvernement fédéral a été saisi, le 28 septembre 1984, d'une réclamation du Québec pour des paiements de stabilisation de 124 000 000 \$ pour l'exercice financier 1982-1983 à laquelle il n'a pas encore donné suite. Il est à noter que la réclamation du Québec a été faite en vertu de la partie II de la loi sur les arrangements fiscaux qui prévoit que les revenus autonomes d'une province ne peuvent chuter d'une année à l'autre, à structure fiscale constante, et qu'elle tient compte du règlement intervenu en mars 1984 entre le gouvernement fédéral et la Colombie-Britannique.

Toute cette situation et le manque à gagner qui en a découlé pour le Québec ont empêché le gouvernement d'alléger autant qu'il l'aurait souhaité le fardeau fiscal des contribuables québécois, et contribuent même à l'accroître. Tous ces problèmes sont d'ailleurs le résultat de règles déficientes dans le domaine des relations fédérales-provinciales et qui ne peuvent être que source de conflits et d'affrontements entre les deux ordres de gouvernement.

C'est ainsi qu'en 1982, les réaménagements apportés au programme de péréquation l'ont été de façon unilatérale et ce, malgré les demandes répétées des provinces à l'effet d'imposer un moratoire d'un an qui aurait permis de mieux évaluer les propositions des provinces et, si possible, d'en arriver à un compromis.

Également, la latitude dont dispose le gouvernement fédéral en vertu de la loi actuelle lui aura permis de prendre des décisions arbitraires et souvent discriminatoires comme celle de 1982 où il décida d'effacer la dette des provinces bénéficiaires de la péréquation qui avaient reçu des paiements excédentaires suite à la surestimation de leur population alors que le Québec n'eut droit à aucune compensation pour la sous-estimation de sa population.

Aussi, la loi actuelle ne prévoit aucun mécanisme pouvant assurer aux provinces une certaine forme de stabilité dans les règles du jeu. Si le gouvernement fédéral ne peut abolir, sans un préavis de trois ans, le programme de financement de la santé et de l'enseignement postsecondaire, rien ne l'empêche de réduire sa contribution financière ou encore d'ajouter aux contraintes existantes sans délai aucun. Ce fut d'ailleurs le cas en 1983 lors de l'introduction du plafond de 6 % et 5 % à l'égard de l'augmentation de la contribution fédérale au financement de l'enseignement postsecondaire pour 1983-1984 et 1984-1985 ou encore des pénalités que la Loi canadienne sur la santé lui a permis d'imposer aux provinces ayant recours à la surfacturation et aux frais modérateurs.

De plus, l'absence de règles quant au processus de négociation a favorisé l'approche bilatérale et sectorielle comme moyen privilégié par le gouvernement fédéral pour réduire ses paiements de transferts et ainsi faire supporter une partie de son déficit par les provinces. Après avoir défendu la formule du financement global pour la santé et l'enseignement postsecondaire en 1977, le gouvernement fédéral décidait de scinder ces deux programmes en 1983 ce qui devait lui permettre d'imposer le plafond du 6 % et 5 % au financement de l'enseignement postsecondaire. De plus, les discussions récentes entreprises par le secrétaire d'État au sujet de ces programmes risquent, sinon de réduire les paiements de transferts, à tout le moins d'ajouter aux contraintes actuelles auxquelles font face les provinces quant à la détermination de leurs priorités budgétaires. Toutes ces interventions ne respectent pas l'échéancier des arrangements fiscaux qui couvrent normalement une période de cinq ans.

Dans l'ensemble, la loi sur les arrangements fiscaux est déterminante sur la situation financière des provinces mais celles-ci n'ont peu ou pas d'influence sur son contenu ou sur la gestion qui en est faite par le gouvernement fédéral. D'ailleurs, la plupart des décisions fédérales dans le passé ont été soit unilatérales, soit discriminatoires ou arbitraires. Ces interventions vont à l'encontre du principe de responsabilité financière des provinces à l'égard de leurs champs de compétences constitutionnelles et elles ont perpétué l'incertitude à long terme en ce qui concerne la structure des transferts.

5. LA POSITION DU QUÉBEC

À l'égard de la dernière décision fédérale

Au-delà de la reconnaissance du principe de la péréquation et de son importance comme instrument indispensable au bon fonctionnement de la fédération canadienne, la position du Québec a toujours été à l'effet que c'est la qualité intrinsèque de la formule de péréquation qui, en définitive, détermine dans quelle mesure l'objectif du programme de péréquation fiscale est atteint. Les différentes interventions fédérales n'ont toujours pas permis de pallier les problèmes inhérents à la formule de péréquation introduite en 1982 et qui découlent en grande partie du fait que cette formule a pu être imposée aux provinces en raison de l'absence dans la loi sur les arrangements fiscaux de règles prévoyant leur accord.

En annonçant sa décision le 1^{er} avril dernier, le ministre fédéral des Finances manifestait son intention de débiter dès cette année les discussions devant mener au renouvellement des divers programmes de transferts aux provinces régis par la loi sur les arrangements fiscaux. Le Québec estime que ces discussions devraient porter en priorité sur le remplacement de l'actuelle formule de péréquation afin d'en arriver à un accord sur une formule qui serait plus conforme aux objectifs poursuivis par ce programme et qui serait acceptable pour les provinces comme pour le gouvernement fédéral. D'ici là, le Québec exige la poursuite des discussions pour en arriver à un compromis à l'égard des paiements de péréquation de 1985-1986 et 1986-1987 et du contentieux financier Québec-Ottawa, problèmes qui sont la résultante de mécanismes inadéquats d'amendement et d'application de la loi sur les arrangements fiscaux.

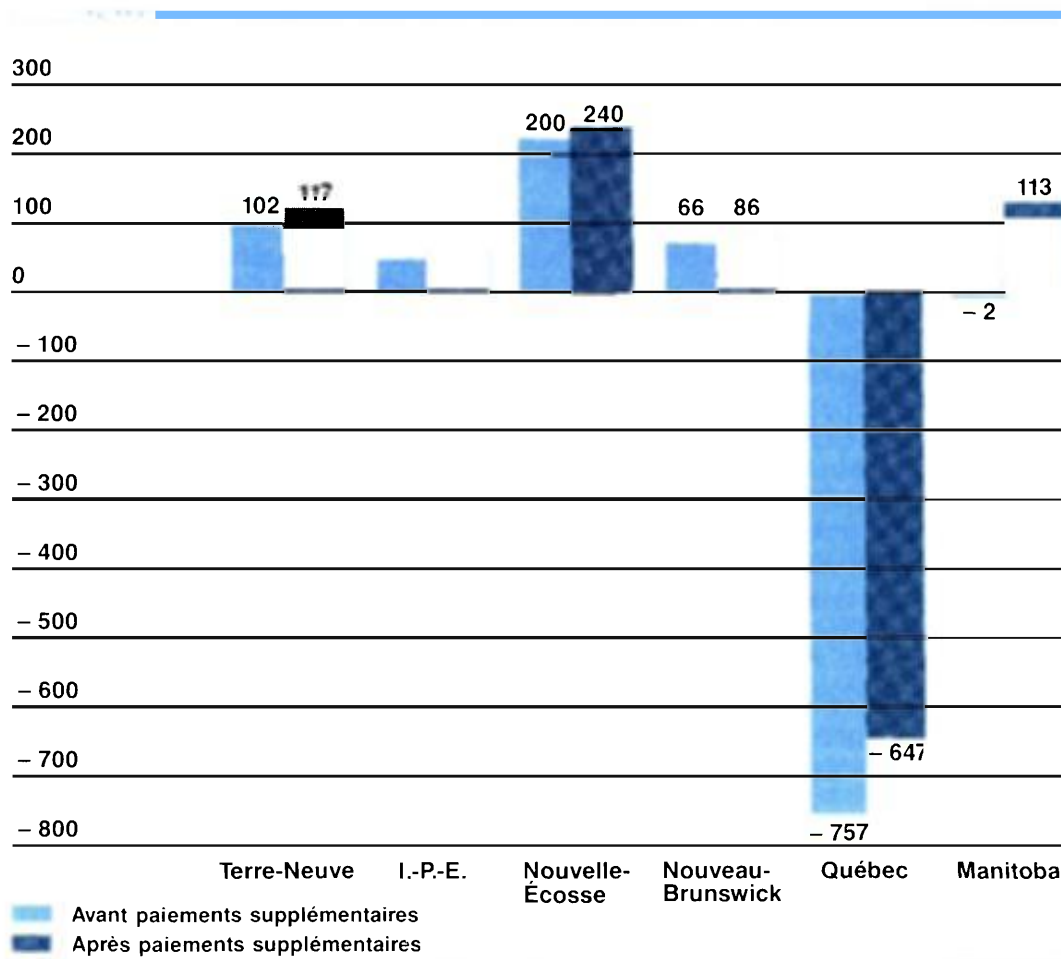
À l'égard des arrangements fiscaux

Le gouvernement du Québec considère que de réels arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces devraient être chapeautés par une entente formelle entre les deux ordres de gouvernement, ce qui leur conférerait un caractère plus permanent, plus stable et moins arbitraire que les arrangements actuels. À défaut d'en arriver à une solution qui aurait pour résultat d'amener le fédéral à remettre aux provinces l'espace fiscal nécessaire pour leur permettre d'assumer leurs responsabilités constitutionnelles, le gouvernement fédéral et les provinces devraient s'entendre au préalable sur un mécanisme d'amendement de la loi sur les arrangements fiscaux de 1987-1992 qui prévoirait la nécessité du consentement des provinces touchées par toute modification qui y serait apportée. Une telle mesure aurait l'avantage d'assurer un caractère de stabilité aux arrangements fiscaux.

L'importance des transferts fédéraux sur les équilibres financiers du gouvernement d'une province et même sur ses priorités budgétaires devrait exclure toute modification unilatérale ou à caractère sectoriel, particulièrement si elle a lieu pendant la période où s'applique la loi sur les arrangements fiscaux.

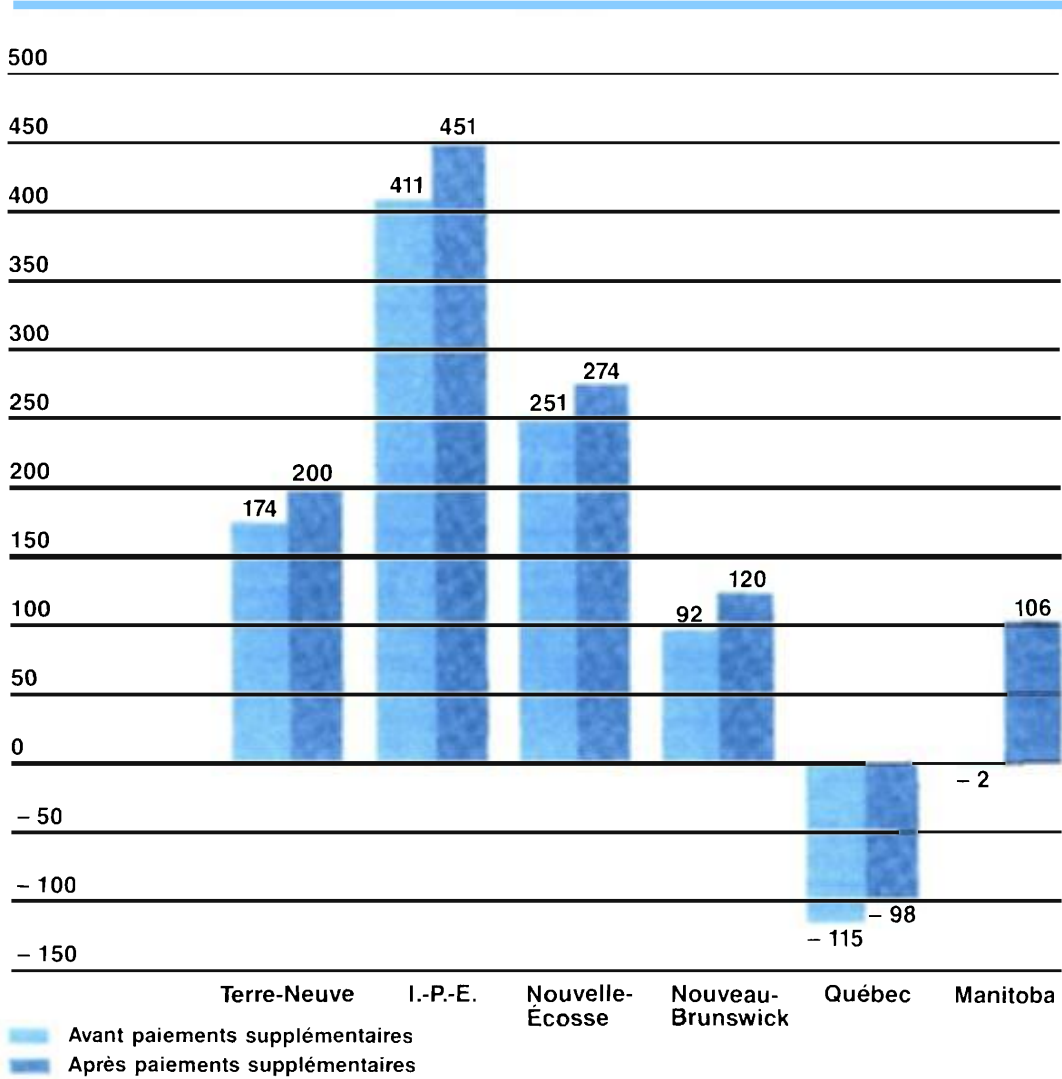
C'est pourquoi le gouvernement du Québec recommande que les principaux programmes de transferts aux provinces fassent l'objet d'une négociation multilatérale et globale et que les réaménagements qui peuvent être rendus nécessaires en cours de route ne puissent intervenir que dans le cadre général d'une nouvelle loi sur les arrangements fiscaux comprenant un mécanisme d'amendement adéquat.

Graphique III.1
GAINS (+) OU PERTES (-) CUMULATIVES DÉCOULANT DU REMPLACEMENT DE
L'ANCIENNE FORMULE DE PÉRÉQUATION 1977-1982 PAR LA NOUVELLE FORMULE
(en millions de dollars)



Source: Ministère des Finances du Québec.

Graphique III.2
GAINS (+) OU PERTES (-) CUMULATIVES DÉCOULANT DU REMPLACEMENT DE
L'ANCIENNE FORMULE DE PÉREQUATION 1977-1982 PAR LA NOUVELLE FORMULE
(en dollars per capita)



Source: Ministère des Finances du Québec.

Tableau III-1
GAINS (+) OU PERTES (-) CUMULATIVES DÉCOULANT DU REMPLACEMENT DE
L'ANCIENNE FORMULE DE PÉRÉQUATION 1977-1982 PAR LA NOUVELLE FORMULE

	En millions de dollars			En dollars per capita		
	Avant paiements supplémentaires	Paiements supplémentaires	Après paiements supplémentaires	Avant paiements supplémentaires	Paiements supplémentaires	Après paiements supplémentaires
Terre-Neuve	+ 102	+ 15	+ 117	+ 174	+ 26	+ 200
Île-du-Prince-Édouard	+ 52	+ 5	+ 57	+ 411	+ 40	+ 451
Nouvelle-Écosse	+ 220	+ 20	+ 240	+ 251	+ 23	+ 274
Nouveau-Brunswick	+ 66	+ 20	+ 86	+ 92	+ 28	+ 120
Québec	- 757	+ 110	- 647	- 115	+ 17	- 98
Manitoba	- 2	+ 115	+ 113	- 2	+ 108	+ 106

Source: Ministère des Finances du Québec.

Tableau III-2
VARIATION DES DROITS DE PÉRÉQUATION PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE
ET COMPENSATION ASSURÉE PAR LES PAIEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
(en millions de dollars)

	1985-1986			1986-1987		
	Variation par rapport à 1984-1985 ⁽¹⁾ (a)	Paiements supplémentaires (b)	Compensation en % (c) = (b)/(a)	Variation par rapport à 1985-1986 ⁽¹⁾ (a)	Paiements supplémentaires (b)	Compensation en % (c) = (b)/(a)
Terre-Neuve	34	15	- ⁽²⁾	18	—	—
Île-du-Prince-Édouard	- 1	5	500 %	2	—	—
Nouvelle-Écosse	- 18	20	114 %	12	—	—
Nouveau-Brunswick	28	20	- ⁽²⁾	9	—	—
Québec	- 293	110	38 %	18	—	—
Manitoba	- 72	50	70 %	- 80	65	81 %

(1) Il s'agit de la péréquation de l'année courante, excluant les paiements supplémentaires, moins la péréquation de l'année précédente incluant, s'il y a lieu, les paiements supplémentaires.

(2) Ne s'applique pas puisque ces provinces auraient de toute façon connu une hausse de leurs droits de péréquation.

Source: Ministère des Finances du Québec.

Tableau III-3
VARIATION DES DROITS DE PÉRÉQUATION PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE
ET COMPENSATION ASSURÉE PAR LES PAIEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
(en dollars per capita)

	1985-1986			1986-1987		
	Variation par rapport à 1984-1985 ⁽¹⁾ (a)	Paiements supplémentaires (b)	Compensation en % (c) = (b)/(a)	Variation par rapport à 1985-1986 ⁽¹⁾ (a)	Paiements supplémentaires (b)	Compensation en % (c) = (b)/(a)
Terre-Neuve	58	26	- ⁽²⁾	31	—	—
Île-du-Prince-Édouard	- 8	40	500 %	16	—	—
Nouvelle-Écosse	- 21	23	114 %	14	—	—
Nouveau-Brunswick	39	28	- ⁽²⁾	13	—	—
Québec	- 44	17	38 %	3	—	—
Manitoba	- 68	47	70 %	- 75	61	81 %

(1) Il s'agit de la péréquation de l'année courante, excluant les paiements supplémentaires, moins la péréquation de l'année précédente incluant, s'il y a lieu, les paiements supplémentaires.

(2) Ne s'applique pas puisque ces provinces auraient de toute façon connu une hausse de leurs droits de péréquation.

Source: Ministère des Finances du Québec.

Tableau III-4
DROITS DE PÉRÉQUATION DU QUÉBEC
POUR LA PÉRIODE 1981-1982 À 1986-1987
(en millions de dollars)

	Ancienne loi sur les arrangements fiscaux		Nouvelle loi sur les arrangements fiscaux			Écart		
	Formule ⁽¹⁾	Taux de croissance	Formule	Paiements ⁽²⁾	Total	Taux de croissance	Nouvelle formule moins l'ancienne	
1981-1982	2 490,0	—	2 490,0	—	2 490,0		Après paiements supplémentaires	Avant paiements supplémentaires
1982-1983	2 783,0	11,8%	2 400,4	381,6	2 782,0	11,7%	(1,0)	(1,0)
1983-1984	2 931,3	5,3%	2 557,4	419,2	2 976,6	7,0%	45,3	45,3
1984-1985	3 031,1	3,4%	2 674,4	399,6	3 074,0	3,3%	42,9	42,9
1985-1986	3 204,9	5,7%	2 780,9	110,0	2 890,9	(6,0%)	(314,0)	(424,0)
1986-1987	3 329,1	3,9%	2 909,3	—	2 909,3	0,6%	(419,8)	(419,8)
Total	15 279,4		13 322,4	1 310,4	14 632,8		(646,6)	(756,6)

1. Il s'agit du programme de péréquation en vigueur au 31 mars 1982 incorporant cependant les changements intervenus depuis lors dans la définition de certaines assiettes fiscales et la nouvelle classification des revenus assujettis.

2. Pour les années 1982-1983 à 1984-1985, il s'agit de l'écart entre le montant garanti en vertu du paragraphe 4.(7) de la loi sur les arrangements fiscaux et le rendement de la nouvelle formule de péréquation. Pour 1985-1986 et 1986-1987, il s'agit des paiements supplémentaires annoncés par le gouvernement fédéral le 1^{er} avril 1985.

Source: Ministère des Finances du Québec.